



Université de Strasbourg  
Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

**Langue et politique linguistique : une étude comparative sur les situations  
linguistiques en Europe et en Chine**

**Jixi ZHUANG**

Mémoire de Master 2 Histoire des relations internationales et processus d'intégration  
Directrice du Mémoire **Mme Justine Faure**

- Septembre 2016 -

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie I. Langue majoritaire et identité linguistique .....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre I. Les histoires de la formation des langues majoritaires .....</b>	<b>14</b>
I. Un multilinguisme identitaire aux origines multiples pour l'Europe .....	14
II. La Chine révolutionnaire derrière une langue standardisée .....	21
<b>Chapitre II. Les évolutions du régime linguistique .....</b>	<b>27</b>
III. Un multilinguisme intégral, une identité européen? .....	27
IV. Pour la création d'une société harmonieuse en Chine .....	33
<b>Partie II. Langue régionale et nationalisme linguistique .....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre III. La langue et les conceptions de la nation .....</b>	<b>40</b>
I. La langue et les conceptions européennes de la nation .....	40
II. La langue et la conception de la nation chinoise .....	45
<b>Chapitre IV. Le nationalisme linguistique en région .....</b>	<b>50</b>
III. Un concept ancré dans l'esprit des droits fondamentaux .....	50
IV. Des agglomérations régionales contre un territoire hétérogène .....	56
<b>Partie III. Langue étrangère et relations internationales .....</b>	<b>65</b>
<b>Chapitre V. La maîtrise des langues étrangères .....</b>	<b>66</b>
I. La politique « 1+>2 », une Europe multilingue .....	66
II. Le régime « 3+X » du concours national en Chine .....	73
<b>Chapitre VI. La diffusion des langues nationales .....</b>	<b>79</b>
III. La diffusion des langues des Etats membres de l'UE .....	79
IV. La Chine et la diffusion de la langue chinoise .....	85
<b>Conclusion .....</b>	<b>92</b>

## Liste abrégations

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
AFR	Association Française des Russisants
CECR	Cadre Européen Commun de Référence pour les langues
CEE	Communauté Economique Européenne
CET	College English Test
CPLP	Communauté des Pays de Langue Portugaise
ERC	Esquerra Republicana de Catalunya
ESLC	Survey on Language Competences
FMI	Fonds Monétaire International
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEA	Organisation des Etats Américains
OEI	Organisation des Etats Ibéro-américains
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
TFUE	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
TUE	Traité sur l'Union Européenne
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNASUR	Union des Nations sud-américaines
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

## Introduction

### *Contexte : la langue et les sciences sociales*

« La diversité de langues n'est pas une diversité de sons et de signes, mais une diversité même des visions du monde<sup>1</sup>. » (Wilhelm von Humboldt, 1820)

Le langage et sa nature font l'objet d'études de nombreux ouvrages scientifiques. Depuis le virage linguistique de la philosophie au XX<sup>e</sup> siècle, ce champ d'études a multiplié ses concepts clés ainsi que ses approches vis-à-vis de la recherche. La théorie classique du langage s'interroge sur les relations entre la parole et les idées, qu'elle soit représentative ou représentée. En même temps, sur le champ interdisciplinaire de l'anthropologie, la fameuse hypothèse de Sapir-Whorf, introduite par le philosophe Humboldt, affirme que la langue que l'on parle peut influencer la façon dont on pense le monde. Les règles grammaticales voire phonétiques impliquent une certaine logique propre à un individu ou un groupe d'individus qui partagent une langue commune.

À la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les études de langues deviennent également un champ nouveau dans la recherche des relations internationales. La langue nous sert non seulement comme moyen de communication, mais aussi de symbole d'identités culturelle et sociale. La langue constitue l'une des puissances douces de l'Etat et elle opte pour la pensée dominante au sein de la communication internationale. Elle peut être le centre de réflexions des relations internationales elle-même. En 1971, Foucault écrit dans son livre *L'ordre du Discours* l'hypothèse que le pouvoir produit du discours et que la production du discours devrait rester contrôlée. Dans les mêmes années, l'expression de « public diplomacy » est proposée par Edmund Gullion qui accorde une importance primordiale à la conduite de la politique extérieure qui s'applique en langues étrangères et sur des territoires étrangers. En 1990, Joseph Nye

---

<sup>1</sup> Jürgen Trabant, *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992, 56 p.

développe la conception du « soft power » comme la capacité douce d'influencer les autres acteurs internationaux dans *Bound to Lead*. La langue en est une source indéniable.

### *État des lieux : la quête des travaux historiques dans les relations internationales*

Parmi les travaux universitaires disponibles à ce jour, il existe deux tendances de la recherche qui divergent dans leurs orientations et dans leurs objectifs. L'une applique la méthode linguistique à l'analyse syntaxique ou sémantique du discours politique. L'autre vise à aborder des questions pertinentes sur le lien entre la langue et les relations internationales. Plusieurs sujets de recherche y sont entremêlés : la rhétorique politique, la métaphore conceptuelle dans les discours, la négociation diplomatique, la reproduction idéologique de langues, etc. Nous nous intéressons dans ce mémoire à l'un d'entre eux, soit la politique linguistique, afin dans un premier temps d'entamer des analyses comparées des situations linguistiques actuelles entre l'Europe et la Chine, ensuite de révéler deux perceptions différentes du monde, et finalement d'avoir un aperçu du rôle des langues dans les relations internationales.

Ce travail présente un point de vue initial sur la politique linguistique, car il n'y a d'études préalables en la matière. Les travaux existants se bornent à étudier la politique linguistique de tel ou tel pays, et en général, ce sont des pays ou régions plurilingues qui méritent la préférence. D'autres examinent les principes linguistiques qui régissent les organisations internationales, les Nations Unies (ONU) par exemple. Cependant, on ne peut que constater que seul un nombre limité d'ouvrages sont disponibles sur la politique linguistique dans les pays asiatiques, et notamment sur le cas spécifique de la Chine. Probablement en raison des différences de langues et de cultures, l'étude comparative est rarement menée sur les politiques linguistiques en relations internationales, surtout entre les mondes de l'Est et de l'Ouest. Seules quelques études évaluent la dimension historique dans la comparaison entre les politiques linguistiques allemandes et françaises, qui malgré tout esquissent une image restreinte pour une étude comparative.

***Définition du sujet : les concepts clés de la recherche en politiques linguistiques***

Alors pourquoi l'Europe et la Chine ? Empruntant à la théorie du déterminisme linguistique, les anthropologues supposent que la vision du monde de l'être humain est imposée par son langage et que la diversité linguistique explique la multiplicité des visions du monde<sup>1</sup>. Humboldt pense que la langue d'un peuple est le miroir de leur culture et de leur caractère national<sup>2</sup>. Peut-on donc construire, sur ce fondement, une analyse de l'élaboration de la politique linguistique dans la perspective d'une construction d'une identité commune ? Le régime multi linguiste s'appliquant sur les vingt-quatre langues officielles au sein des institutions européennes forme un contraste avec celui de la Chine qui, lui, vise à renforcer la pratique d'une langue commune et standardisée. Néanmoins, la Chine n'est pas un pays uni linguiste. Environ cent trente langues sont employées par les cinquante-six groupes ethniques chinois, créant ainsi des circonstances sociales et culturelles comparables à l'échelle européenne en termes de diversité linguistique et de richesse culturelle. Toutefois, il faut souligner que nous désignerons implicitement l'Union européenne par « Europe » dans ce mémoire, tout en gravitant autour des axes institutionnels et juridiques.

En outre, quelques concepts concernant la langue et la politique linguistique nous intéressent au cours de notre recherche. Si la langue occupe une place incontournable dans le fondement de la nation, elle occupe une place d'autant plus importante dans la défense du pouvoir nationaliste. Les études conséquentes concernant les langues européennes et la constitutionnalisation de leur statut en faveur de la construction des Etats-nations se répartissent principalement en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et en Suisse. Certains chercheurs différencient les conceptions de la nation et de leur formation dans les pays européens, en France et en Allemagne par exemple, car elles sont traditionnellement opposées. Pourtant, cette

---

<sup>1</sup> Benjamin Lee Whorf, *Language, thought, and reality: selected writings of Benjamin Lee Whorf*, Cambridge, Mass: M.I.T. Press, 1956.

<sup>2</sup> Wilhelm von Humboldt, *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, traduit par Denis Thouard, Paris, Seuil, 2000, 131 p.

distinction semble peu spéciale aux regards chinois, ces derniers ne partagent pas la même conception à cet égard. À propos du nationalisme, notamment linguistique, des recherches pionnières ont été établies sur le catalan en Espagne, le français au Québec, l'hébreu moderne en Israël, les langues slaves en ex-Yougoslavie, etc. Or le nationalisme chinois n'est guère mentionné nulle part. Il reste inconnu et parfois objet de préjugés aux yeux des Occidentaux. En réalité, les régions autonomes de la minorité ethnique et les régions administratives spéciales en Chine jouissent d'une autonomie partielle au niveau linguistique. Notre recours à une comparaison des règlements régionaux et des statuts des langues régionales entre ces régions chinoises et celles de l'Europe nous permettra d'expliquer quelques écarts conceptuels concernant des groupes minoritaires dans les relations internationales.

Par ailleurs, pour discuter du rôle de langues dans les relations internationales, il faut se remettre dans le contexte de la mondialisation, car cette dernière possède un versant éminemment linguistique avec des effets non négligeables<sup>1</sup>. Certaines langues sont en danger, menacées de disparition puisque la mondialisation facilite l'élargissement du champ d'influence de la langue dominante. Cette mondialisation linguistique est d'abord marquée par la présence écrasante de l'anglais dans le commerce international ; ensuite, son utilisation de plus en plus fréquente dans la diplomatie intergouvernementale, et finalement, non des moindres, la supériorité américaine absolue dans l'enseignement supérieur mondial. Grâce aux nouvelles technologies de nos jours, notamment avec le développement de l'Internet, davantage de moyens sont disponibles pour préserver aussi bien que détruire des langues. Lorsque les langues disparaissent, la diversité culturelle diminue. C'est à partir de ce postulat que l'on peut se demander si l'Europe et la Chine pourraient bénéficier d'un rapprochement sur les questions de la politique linguistique et d'identité culturelle, et si leur politique linguistique pourrait convenablement faire face à la mondialisation.

---

<sup>1</sup> Louis-Jean Calvet, « Mondialisation, langues et politiques linguistiques », *Revue du GERFLINT (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale)*, 2005, n°1, 2006.

***Problématique : les questionnements et hypothèses sur le rôle de la langue et des politiques linguistiques en relations internationales***

À travers l'analyse des situations diverses des langues, nous allons répondre à plusieurs questions : peut-on envisager des identités européenne et chinoise en matière de langue ? Si oui, quels sont les différents caractères identitaires que nous essayerons alors de retracer dans les deux mondes de l'Europe et de la Chine ? Vis-à-vis des langues régionales et minoritaires, quelles perceptions et politiques pour les acteurs politiques européens et chinois ? Quelles sont les portées politiques des langues pour l'Europe et pour la Chine sur la scène internationale ?

Si les langues relèvent de réalités identitaires diverses, alors l'identité européenne serait liée non seulement à la pluralité linguistique encadrée par les institutions, mais aussi à l'héritage historique et la variation culturelle de chaque pays membre. Cette identité différencierait de celle de la Chine, qui est née dans une circonstance historique tout à fait autre. Si la langue sert comme ciment dans la formation de certaines nations et de certains nationalismes, alors il existerait différentes perceptions de la nation et du nationalisme en Europe et en Chine. Et si la langue est une puissance douce pour une entité politique, alors la politique linguistique devrait non seulement encourager l'apprentissage des langues étrangères, mais aussi promouvoir la diffusion de la langue propre d'un pays, qui servirait comme un facteur crucial en relations internationales.

***Méthodes de recherche et théories : les explications conventionnelles par des théories de relations internationales***

Ce mémoire essaie, par le biais interdisciplinaire, d'entreprendre une étude en relations internationales qui emprunte aussi bien aux outils théoriques en anthropologie, qu'en sociologie et même en philosophie.

D'une part, le modèle linguistique du sociolinguiste français Louis-Jean Calvet sera utilisé pour fonder la charpente générale et ensuite organiser chaque partie du



mémoire. D'après lui, les langues sont les produits de la pratique sociale et se répartissent donc en groupes inégalement selon leurs fonctions<sup>1</sup>. Calvet explique que les besoins linguistiques des individus existent à trois échelons : une langue familiale, qui répond aux besoins de la vie quotidienne ; une langue nationale, qui favorise l'engagement dans la vie politique ; une langue internationale, qui nourrit la communication extérieure. Nous reprendrons cette tripartition des langues et l'appliquerons à la gestion politique dans l'ordre suivant : une catégorie de langues régionales ou minoritaires pour la communication intime ; une ou quelques langues nationales ou officielles pour la communication publique ; une langue internationale pour la communication externe.

D'autre part, ce mémoire s'appuie sur les méthodes qualitatives se composant de la démarche comparative et de l'étude de cas. La comparaison s'inscrit dans la réflexion sur les différences et ressemblances des principes et valeurs dans l'optique de la politique linguistique, qui pourrait, on l'espère, éventuellement inspirer les chercheurs dans leur propre système de référence. L'autre outil essentiel est l'étude de cas. En raison de la complexité de la situation linguistique et de la spécificité du régime institutionnel de l'Union européenne, certains pays seront étudiés comme des cas d'école qui correspondent aux objets d'étude de chaque partie. Nous y recourons pour éclairer les caractères européanisés par rapport à ceux chinois à travers plusieurs études de cas.

Certes, le constructivisme adapté du constructivisme social par des auteurs comme Alexander Wendt et Nicholas Onuf s'avère indispensable comme appui théorique pour comprendre les pratiques associées à la réalité des langues. En relations internationales, le constructivisme propose que les structures de l'association humaine soient déterminées principalement par des idées partagées plutôt que des forces matérielles, et que les identités et les intérêts des acteurs soient construits par ces

---

<sup>1</sup> Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.

idées partagées plutôt que d'être donnés par la nature<sup>1</sup>. Cela suggère qu'à partir d'un mélange complexe de l'histoire, des idées, des normes et des croyances, on peut dévoiler des identités créées dans la construction des intérêts et des actions, ce qui entraîne une construction mutuelle entre les agents et les structures. Ainsi, l'accent sera mis sur l'aspect linguistique, dont les entités politiques telles que l'Union européenne et la Chine ne sont que des acteurs parmi d'autres ayant chacun un intérêt.

De plus, il est à noter que des écarts importants existent dans la tradition politique entre l'Europe et la Chine. Jeremy Garlick suggère que la domination occidentale de l'ordre du monde au cours des deux derniers siècles a forcé les Chinois à adapter les théories occidentales formulées dans le domaine des relations internationales<sup>2</sup>. On ne peut expliquer les comportements chinois dans ce cadre théorique des relations internationales en faisant l'économie des autres instruments en sciences sociales, par exemple le déterminisme linguistique mentionné au-dessus et quelques autres concepts sociaux. En bref, l'étude de langues et des politiques linguistiques ne constitue qu'un pilier parmi d'autres dans la construction des idées, des valeurs et des identités, car « la langue est faite pour le citoyen et non le citoyen pour la langue<sup>3</sup> ».

### ***Sources : la présentation du corpus politique et juridique***

La recherche examinera les sources en français, en anglais et en mandarin afin de permettre une étude du point de vue relativement neutre. Il est à noter que, pour la citation des sources en chinois, y compris des informations issues de journaux ou de la presse : s'il n'en existe pas de version française, la version anglaise est le premier choix ; s'il n'en existe non plus de version anglaise, la traduction en français sera réalisée par l'auteur du mémoire.

---

<sup>1</sup> Alexander Wendt, *Social theory of international politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

<sup>2</sup> Jeremy Garlick, « A critical analysis of EU-China relations: towards improved mutual understanding », *Contemporary European Studies*, 2012, n°1, 55 p.

<sup>3</sup> Jean-Marie Klinkenberg, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF, 2001.

Les normes et les lois à propos des langues et de leur usage ont été ciblées comme sources primaires, par exemple, les normes sur la langue chinoise parlée et écrite de 2001<sup>1</sup>, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Convention cadre pour la protection des minorités nationales, entre autres. Plus spécifiquement, les traités européens font référence à la recherche selon l'évolution du régime européen en termes de langues de travail, tels que les Traités de Rome en 1957, le règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la CEE en 1958, le Traité de Maastricht en 1992, le Traité d'Amsterdam en 1997, le Traité de Nice en 2000 et le Traité de Lisbonne en 2009.

Les rapports annuels rédigés à partir des données originales constituent également une partie importante des sources primaires. Par exemple, les livres verts sur la situation linguistique en Chine sont fondamentaux pour mener la recherche du côté chinois<sup>2</sup>. Depuis 2006, le gouvernement chinois a publié ces livres verts sur les nouvelles tendances dans l'usage des langues, ainsi que sur des événements majeurs en matière de langues, et sur la politique linguistique à la fois au niveau national, provincial et local. Les données viennent des travaux scientifiques ou des institutions officielles comme Eurostat, Eurobaromètre, etc.

Les articles de journaux, les mémoires, les livres académiques et les données statistiques nécessaires traitant de sujets pertinents servent comme sources secondaires. En somme, l'analyse comparative qualitative exige des documents dans au moins deux langues pour parvenir à une compréhension complète et aborder les points de vue de toutes les parties engagées.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine, *中华人民共和国国家通用语言文字法 (Law of the People's Republic of China on the Standard Spoken and Written Chinese Language)*, 2001.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine, *中国语言生活状况报告 (Language situation in China)*, 2006.

### *Définitions et structuration du mémoire*

Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur certains concepts clés qui, eux-mêmes, permettront d'explorer les lacunes conceptuelles existant autour de certaines notions clés entre l'Europe et la Chine. En tant qu'entités politiques, l'Union européenne et la Chine ont tendance à utiliser les mêmes concepts politiques, mais les deux parties interprètent différemment ces concepts politiques qu'elles théorisent à leur matière<sup>1</sup>. Il faut préciser quelques termes fondamentaux de définition dans chacune des parties : « identité linguistique », « nationalisme linguistique » et « pouvoir langagier » sous contexte international.

Dans un second temps, ce mémoire se déploie en trois étapes majeures dans ledit ordre des fonctions de langues. En premier lieu, la langue majoritaire est l'élément clé pour cerner les caractères des identités européenne et chinoise, ainsi que leur différence. La première partie soulèvera la problématique des deux dimensions, historique et institutionnelle, dans la fondation de l'identité commune ou nationale. Ensuite, la deuxième partie expliquera des perspectives variées sur la conception de la nation et le rôle délicat joué par l'Etat pour garder l'équilibre entre la protection des langues minoritaires et l'établissement du statut politique des minorités, entre la défense de la diversité linguistique et la contestation politique. Enfin, la troisième partie discutera de la nécessité de la faculté de l'Etat de diffuser les langues nationales et de maîtriser les langues étrangères à l'heure de la mondialisation.

---

<sup>1</sup> Pan Zhongqi, « Exploring the conceptual gaps in China-EU relations », *Conceptual Gaps in China-EU Relations: Global Governance, Human Rights and Strategic Partnerships*, Pan Z, Palgrave Macmillan UK, 2012.

## Partie I. Langue majoritaire et identité linguistique

« L'esprit fait la langue, et la langue à son tour sert de formule et de limite à l'esprit<sup>1</sup>. » (Ernest Renan, 1848)

Basée sur le déterminisme linguistique, la pensée authentique juge que la langue est l'un des éléments principaux qui déterminent l'identité des individus. Ainsi, la langue majoritaire, dispose-t-elle, au niveau étatique de large d'intérêts dans la formation de l'identité commune ? La notion d'« identité linguistique » se définit, parmi de nombreuses définitions catégorisées à propos de l'identité, dans une perspective socioculturelle : l'identité est le produit, plutôt que la source, de la pratique linguistique ; le lien entre la langue et l'identité est enraciné dans la croyance et les valeurs culturelles, qui peuvent ainsi créer une spécificité de la communauté<sup>2</sup>. Dans un colloque récent, des chercheurs proposent que « l'identité linguistique se modifie par intégrations successives, abandons et appropriations d'une ou plusieurs langues<sup>3</sup> ». Autrement dit, si l'identité linguistique se construit et peut évoluer à travers la pratique de langues, elle ne reste pas immuable. Les critiques viennent pourtant aussi dans les années récentes, qui dénoncent que l'identité linguistique constituerait un repli identitaire où l'on remet en cause le monolinguisme absolu qui tente d'instrumentaliser la langue aux fins politiques<sup>4</sup>. Dès lors, la politique linguistique engendre des conséquences problématiques pour la construction de l'identité : indispensable pour régler la relation entre les langues mais susceptible de les manipuler dans son propre intérêt.

Suivant ce point de vue, la quête de l'identité linguistique en Europe est culturelle

---

<sup>1</sup> Ernest Renan, *De l'origine du langage*, Paris, Calmann Lévy (Michel Lévy), 1858.

<sup>2</sup> Mary Bucholtz et Kira Hall, « Identity and interaction: a sociocultural linguistic approach », *Discourse Studies*, SAGE Publications, 2005, n°7, pp. 585-614.

<sup>3</sup> DIPRALANG EA 739, laboratoire de sociolinguistique, d'anthropologie des pratiques langagières et de didactique du fle/fls, *Construction/déconstruction des identités linguistiques*, 9-10 juin 2016, Montpellier, Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 2016.

<sup>4</sup> Cécile Gauthier, « Changer de langue pour échapper à la langue ? L'« identité linguistique » en question », *Revue de littérature comparée*, 2011/2, n°338, pp. 183-196.

mais aussi politique, ce qui nous oblige à la retracer dans son histoire et dans la construction de l'Union européenne. Ainsi, afin de découvrir une Europe de la diversité linguistique, il ne faut pas se contenter d'analyser qu'à partir des règles communautaires contemporaines, puisque la réalité multilingue européenne ne se manifeste pas sans une continuité historique dans laquelle la langue est l'un des marqueurs de la naissance des Etats-nations. Le principe du multilinguisme de nos jours correspond à l'usage de plusieurs langues et la coexistence de diverses communautés linguistiques, qui est d'après la Commission Européenne un choix politique permettant le bon fonctionnement institutionnel<sup>1</sup>. Pourtant la politique de la Chine, qui véhicule depuis longtemps une langue standardisée, favorise-t-elle un monolinguisme absolu ?

Cette première partie constituera une réflexion sur les traits linguistiques et les identités que ceux-ci relèvent respectivement en Europe et en Chine. Dans un premier temps, nous aborderons cette réflexion comparative dans la recherche des origines identitaires par trois études de cas, allemand, belge et letton, afin d'éviter l'énumération exhaustive en parcourant tous les Etats membres de l'UE. L'histoire moderne de la Chine sera également évoquée pour établir les caractères linguistiques de son origine. Nous verrons dans un deuxième temps les constructions linguistiques respectivement encadrées par l'UE et la Chine qui mettent en évidence des régimes linguistiques ainsi que des valeurs culturelles.

## **Chapitre I. Les histoires de la formation des langues majoritaires**

### **I. Un multilinguisme identitaire aux origines multiples pour l'Europe**

L'actualité multilingue européenne est le résultat d'une construction historique. Afin de nous permettre de découvrir la multitude de caractères linguistiques, nous choisissons trois cas qui peuvent démontrer les caractères linguistiques les plus

---

<sup>1</sup> Commission européenne, « Le multilinguisme dans l'Union européenne », *Multilinguisme*, [http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/multilingualism/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/multilingualism/index_fr.htm), consulté le 14 juin 2016.

évidents de l'Europe.

### *Allemagne – le caractère religieux*

L'Allemagne est le premier cas à étudier dû à la particularité de la voie allemande à constituer l'unité nationale. De retour aux XVI<sup>e</sup> siècle, les germanophones parlaient encore de différents dialectes et les langues administratives, dite Kanzleisprache, se variaient selon les régions. La fragmentation politique et culturelle signifie en fait un manquement de cohésion à l'unification de la langue allemande, sans parler de l'unification de la nation.

La traduction de la Bible en langue vulgaire par Martin Luther marque le renforcement de l'allemand populaire. La justification des principes tels que « sola gratia », « sola fide » et « sola scriptura » dans les doctrines théologiques chrétiennes a influencé la diffusion du protestantisme dans la partie nord-ouest de toute Europe. Dans cette réforme luthérienne, s'infiltrait des valeurs de la philosophie humaniste à cette époque-là, par exemple l'épanouissement de l'être humain et l'encouragement du sens critique, qui faisaient partie des prémices de la Renaissance. Dans le mouvement romantique allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle, Johann Georg Hamann, héritier luthérien qui exerçait une influence sur Herder, Goethe et d'autres écrivains du Sturm und Drang, considérait que le langage constituait une force d'origine divine et le langage de la raison et de la sensibilité occupait une place centrale dans l'interprétation humaine de la religion<sup>1</sup>. Le Kulturkampf, tentative de détacher l'Eglise catholique de l'Etat, a en effet emballé la langue allemande et la religion protestante dans un même paquet, qui étaient constitutifs et inséparables dans l'unification de la nation allemande<sup>2</sup>.

Mais, la langue allemande a connu une catastrophe à cause des guerres de 1871

---

<sup>1</sup> Rivka Horwitz, « La conception du langage chez Hamann et Rosenzweig », in *Revue de l'histoire des religions*, Armand Colin, 1996, n°4, pp. 501-534.

<sup>2</sup> Julien Baudry, *Conceptions de la nation et politiques linguistiques en France et en Allemagne : regards croisés*, mémoire IEP : Sciences politiques, Strasbourg, 2008.

jusqu'à 1945<sup>1</sup>. D'après Jürgen Trabant, l'allemand subit le fardeau du nazisme et du crime : d'une part, l'émigration des intellectuels juifs donne un coup fort à la langue comme langue internationale des sciences et de la philosophie ; d'autre part, le développement de la langue allemande est entravé par le soutien de l'usage de l'anglais du gouvernement après 1945<sup>2</sup>. Aujourd'hui, les protestants occupent encore une partie majoritaire dans la population allemande, malgré une baisse du nombre de croyants et la pratique de la neutralité de l'Etat<sup>3</sup>. Il serait difficile de séparer l'identité allemande de sa matrice religieuse, puisque c'est avec les récits exprimés dans la langue allemande que la religion participe au fondement de la nation<sup>4</sup>.

Donc, on peut conclure que, la langue tient un rôle irremplaçable dans la constitution de l'identité nationale allemande, et que la religion est un facteur concomitant au cours de ce processus.

### ***Belgique – le carrefour linguistique***

Sa position géographique, son histoire et ses langues rendent la Belgique un cas typique pour étudier les Etats européens où on parle plusieurs langues. Contrairement aux autres pays plurilingues comme les Etats-Unis ou le Canada, la Belgique ne se figure pas comme une terre d'immigration mais une nation où rencontrent deux ou trois peuples ayant une identité linguistique spécifique<sup>5</sup>.

Le français et le néerlandais ont déjà été longtemps prédominants en Belgique, mais le néerlandais ne jouissait pas de même prestige politique et social que le français, malgré les efforts successifs tout au long de XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. A plusieurs reprises des conflits entre les régions, les lois des années 1970 constituent un véritable pas à

---

<sup>1</sup> Jürgen Trabant, « De la langue allemande : un avenir lourd du passé », *Le français aujourd'hui*, 2007, n° 156, pp. 69-78.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Sandrine Kott, « Éléments pour une histoire sociale et culturelle de la religion en Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001, n°48-4bis, pp. 92-111.

<sup>4</sup> William Safran, « Language, ethnicity and religion : a complex and persistent linkage », *Nations and Nationalism*, 2008, n° 14, pp. 171-190.

<sup>5</sup> Philippe Hambye, « Plurilinguisme et minorisation en Belgique : d'étranges rapports aux langues "étrangères" », *Langage et société*, 2009, n°129, pp. 29-46.



établir une égalité entre les langues par le principe de territorialité, où l'usage des langues est défini selon les régions. Ainsi, les communautés culturelles ont été établies dans le cadre fédéral de l'Etat belge. Cependant, l'établissement du principe de territorialité n'est pas considéré garantir « une coexistence sans conflits » entre les communautés culturelles linguistiques<sup>1</sup>. Des débats existent sur la situation linguistique et la gouvernance de l'Etat, par exemple la bipartition de l'Université de Louvain. Cela nous conduit à s'interroger à quoi correspond cette identité linguistique belge.

D'une part, l'identité linguistique en Belgique est liée avec la politique. Plus particulièrement, au début du XX<sup>e</sup> siècle où le bilinguisme institutionnel a été instauré, les mouvements flamands et wallons (pour l'acquisition de droits linguistiques) ont fondé la base des identités propres pour les deux populations<sup>2</sup>. Le fédéralisme est issu des demandes régionales et est en effet le refus du bilinguisme conjoint par les deux parties. Ainsi, la fédération politique attribue à ses trois communautés plus d'autonomies et la compétence sur des matières culturelle surtout dans l'emploi des langues<sup>3</sup>.

D'autre part, la spécificité linguistique de chaque communauté stimule les revendications politiques en faveur d'une plus large autonomie régionale dans le cadre du fédéralisme. D'abord, les mouvements régionaux ont canalisé les opinions publiques et les ont transformées en forces publiques qui ont donc nourri et agrandi les partis politiques régionaux<sup>4</sup>. Par exemple, la Volksunie et le Rassemblement wallon et le Front démocratique des francophones à Bruxelles sont tous les partis à cette époque-là<sup>5</sup>. Ensuite, le développement économique flamand (dans les dernières

---

<sup>1</sup> Els Witte, « La question linguistique en Belgique dans une perspective historique », *Pouvoirs*, 2011, n°136, pp. 37-50.

<sup>2</sup> Dave Sinardet, « Territorialité et identités linguistiques en Belgique », *Hermès, La Revue*, 2008, n°51, pp. 141-147.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Geneviève Warland, « Nationalismes : le débat des historiens belges », *La revue nouvelle*, 2008, n°1, pp. 61-69.

<sup>5</sup> *Ibid.*

décennies) a fait changé l'attitude francophone pour l'apprentissage de langues et leur coexistence. Certains chercheurs trouvent cela intéressant car il existe des différences et des variations dans les degrés d'affirmation identitaire<sup>1</sup>. Respectivement, les identités flamande et wallonne existent au-delà mais en-dessous de l'identité belge. Cette différenciation est bien sûr inséparable avec les nationalismes politiques dans chaque communauté. Il prouve en revanche que les identités flamande et wallonne n'existent pas sans l'existence de l'identité belge.

Les deux façades identitaires, linguistique et fédéraliste, roulent en spirale en Belgique. Le sentiment d'appartenance n'est pas une identité créée et artificielle qui vise à complaire à la naissance et fortification de l'Etat belge, mais il est la résultante de la connexité des deux façades et enfin par une confluence idéologique du plurilinguisme. Il est possible comme certains historiens croient que la régionalisation cultive des identités sous-nationales qui ont creusé la distance culturelle et mentale entre les Belges. La crise politique de l'année 2007 est un révélateur du mouvement de dissociation culturelle entre le nord et le sud du pays. Mais c'est bien la crise politique qui nous rappelle que l'identité linguistique belge est liée à la politique.

### ***Lettonie – l'empreinte linguistique russe***

L'histoire des vicissitudes linguistiques lettones se rattache sans doute à son passé sous l'influence de l'empire russe. Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Empire tsariste menait une politique chauviniste qui la obligeait à apprendre et utiliser la langue russe. A l'annexion à l'URSS durant la Seconde Guerre Mondiale, L'URSS prônait la russification dans ses Etats membres et le russe est devenue en effet la deuxième langue officielle de la République Socialiste Soviétique de Lettonie. Durant des années, l'empreinte linguistique russe s'est trouvée non seulement dans le cadre réglementaire, mais aussi dans les domaines littéraires et audiovisuels. Il compte

---

<sup>1</sup> Françoise Massart-Piérard, « Politique des relations extérieures et identité politique : la stratégie des entités fédérées de Belgique », *Etudes internationales*, 1999, n°4, pp. 701-727.

actuellement 800 000 personnes russophones, soit 35,5% des habitants du pays letton<sup>1</sup>. La communauté russe compose une partie importante dans la population lettone. Aux yeux publics, la Lettonie est considérée le pays le plus russifié parmi les pays baltes.

La russification, l'outil de l'entrisme soviétique, faisait radicaliser les actions à dérussifier la Lettonie parmi les élites lettons. Dès son indépendance en 1991, les politiques gouvernementales, surtout les politiques linguistiques et éducatives, sont favorables à l'établissement d'une seule langue lettone. Des années 1990 jusqu'aux 2000, un arsenal législatif est conclu pour développer la culture lettone et préserver l'existence de la nation lettone. L'une des conditions nécessaires pour la naturalisation lettone est de passer l'examen en langue lettone ; conséquemment, plus d'un tiers des habitants du pays ont été écarté de la citoyenneté lettone faute de leur compétence linguistique<sup>2</sup>. La compétence linguistique est vue comme indicateur d'intégration de la personne dans la société lettone. Les politiques éducatives mettent aussi l'accent sur la langue. En 1998, la proposition de l'usage du letton comme langue d'enseignement aux établissements secondaires, révisée en 2004, a réalisé l'enseignement en letton dans au moins 60% des heures dans les établissements russophones<sup>3</sup>. En 2012, cinquante ans après son indépendance, la Lettonie a organisé un référendum votant contre le russe comme deuxième langue officielle avec taux d'opposition de 74,62%<sup>4</sup>. Le bulletin reflète un sentiment fort de crise identitaire nationale chez les Lettons, en tant que citoyens du nouveau membre de l'Union européenne, prenant la conscience de leur identité rénovée après la fin de la guerre froide.

La vision de la russification en Lettonie suscite des controverses parmi les chercheurs.

---

<sup>1</sup> Emmanuel Droit, « Les russophones entre intégration et repli identitaire », *Le courrier des pays de l'Est*, 2005, n°1052, pp. 42-50.

<sup>2</sup> Jonathan Durandin, « Politiques linguistiques ethno-centrées en Lettonie : vers la valorisation paradoxale du multilinguisme et des russophones ? », *Revue Synergies du GERFLINT*, 2010, n°7, pp. 119-126.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Lemonde, « Les Lettons disent non au russe comme deuxième langue officielle », 19 février 2012, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/19/les-lettons-disent-non-au-russe-comme-deuxieme-langue-officielle\\_1645428\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/19/les-lettons-disent-non-au-russe-comme-deuxieme-langue-officielle_1645428_3214.html).

Auprès la majorité des chercheurs occidentaux, comme chez la plupart des jeunes lettons, la russification est un fait colonial historique partagé. Pourtant, ils critiquent que la politique linguistique menée par la Lettonie paraît ethno-centrée et à l'encontre des valeurs prônées par les institutions européennes<sup>1</sup>. Ainsi, le multilinguisme, qui aurait dû être adapté par la politique linguistique lettone, n'est pas considéré d'être reconnu en Lettonie. Contrairement à ce que croient les occidentaux, des chercheurs chinois montrent le fait que l'URSS avait en effet aidé au développement des langues locales de ses pays satellites et des modèles bilingues ont été instaurés, et que les politiciens baltiques bien plus que lettons ont exagéraient l'impact négatif de l'ancienne politique linguistique soviétique afin de gagner le soutien occidental<sup>2</sup>. Les critères occidentaux telle que la convention du Conseil de l'Europe en matière de langue sont vus comme l'intervention idéologique qui en fait pèsent sur l'établissement de la politique linguistique dans ces pays d'Europe centrale et orientale.

Comme François Bacharach conclut qu'« enracinée dans l'espace baltique, cette identité culturelle russophone a représenté le legs européen de la Russie<sup>3</sup> ». Nous pouvons aussi conclure que la politique linguistique voire culturelle baltique n'échappe pas au legs russe de l'Europe. Parce qu'il ne faut pas négliger ce lien culturel russe-balte. Ce genre d'identité linguistique représente la coexistence brutale de deux cultures et la confrontation idéologique de deux espaces.

Pour conclure, l'identité linguistique européenne ne dispose pas de caractère monolithique ; elle est un ensemble formé par de divers degrés d'affiliation. Les trois cas sont choisis pour de périodes historiques différentes et de situations géographiques variées. L'Allemagne, avec plus 90% germanophones, représente des

---

<sup>1</sup> Jonathan Durandin, article cité, pp. 119-126.

<sup>2</sup> Kang Zhongde, « 民族语言转用博弈：东欧国家语言政策研究(Le jeu de l'usage de langues nationales : une étude des politiques linguistiques dans les pays d'Europe centrale et orientale) », *前沿 (Forward Position)*, Nanning, 2013, n°5.

<sup>3</sup> François Bacharach, « La Lettonie et le monde russe : un creuset culturel spécifique dans l'espace européen », *Le courrier des pays de l'Est*, 2006, n°1058, pp. 70-76.

pays européens presque monolingues. Le caractère protestant de l'unité linguistique se manifeste dans son processus d'unification dans XIX<sup>e</sup> siècle, où les principaux Etats-nations ont été formés. En fait, non seulement le protestantisme, mais aussi des nations d'origine chrétienne sont également concernés en Europe. Ce facteur religieux peut même remonter plus loin dans l'histoire. La Belgique, où trois groupes langagiers vivent ensemble, dont les politiques linguistiques ont eu des complexités diverses toute au long de son histoire. Cela est représentatif dans les Etats où le plurilinguisme est appliqué. C'est un autre modèle d'appartenance nationale, qui est conduit par les désirs politiques et sociaux, par rapport à la base homogène allemande. Alors la spécificité lettone est presque identique dans les pays baltes, voire dans les pays ex-soviétiques. Après la dislocation de l'URSS, le russe n'est plus langue officielle de ces pays, et par contre, afin d'éliminer l'influence russe et obtenir plus de droits pour leur langues nationales, ces pays ont mis au jour les politiques linguistiques en faveur des langues nationales. Ils se considèrent indissociables de l'entité européenne, s'adonnent à réaliser la démocratie occidentale et accélérer le processus d'intégration européenne, et enfin retrouvent leur européanité par gagner le consentement des pays d'Europe de l'ouest. L'expansion de l'UE exerce en revanche des impacts sur l'identité linguistique de ces pays par le renforcement de l'identité collective européenne. Cette caractéristique est nouvelle pour l'Europe et s'agrandit avec l'élargissement de l'UE.

## **II. La Chine révolutionnaire derrière une langue standardisée**

Le Mandarin, ladite langue majoritaire de la Chine, est officiellement appelée Putonghua, c'est-à-dire la langue universelle et courante. En effet, le Putonghua n'existait pas en Chine moderne avant la révolution Xinhai de 1911, qui avait donc donné à cette langue majoritaire un sens révolutionnaire. Avec le fondement de la République Populaire de Chine en 1949, les réformes de la langue ont à nouveau évolué et le Putonghua a finalement obtenu sa dénomination.

*De 1911 à 1949, l'histoire depuis la fin de l'époque des empereurs*

L'idée d'une langue commune est née pendant la révolution Xinhai, qui était destinée pour renverser le règne de la dynastie Qing et établir un régime républicain en Chine. Face à l'agression des pays étrangers et aux soulèvements des paysans à l'intérieur du pays, l'autorité Qing a échoué la Réforme des Cent Jours<sup>1</sup>, notamment dans le domaine de la politique. Néanmoins, à l'égard de la langue dans la réforme de la culture et de l'éducation, des slogans tels que « 我手写我口(J'écris ce que je parle)<sup>2</sup> » et « 崇白话, 废文言(L'estime pour la langue courante, l'abolition de la langue littéraire)<sup>3</sup> » ont été scandés parmi les intellectuels. Il était considéré que l'unité linguistique constituait un pilier fondamental pour la fondation des grands pays à l'époque et que la barrière linguistique était l'un des obstacles qui avaient causé le déphasage de la Chine et la gardait retarder sur son siècle. La passion des intellectuels a rapidement enflammé les mouvements pour une langue nationale.

Les mouvements sur la langue nationale ont eu lieu par deux phases. La première phase des mouvements s'est concentrée sur la prononciation de la langue en raison de sa nature particulière. En 1913, sous direction de Cai Yuanpei, la Commission sur l'Unification de Prononciation de la République de Chine a été fondée et a convoqué une conférence pour élaborer les règles phonétiques de la langue nationale et le système du « zhuyin » afin d'épeler les caractères chinois. La prononciation standard a été convenue à partir des dialectes du Nord, notamment de Beijing. Le système du « zhuyin » a été initié à partir des Katakana<sup>4</sup> japonais, (après avoir vu le succès japonais d'unifier la langue nationale). En 1916, le Conseil d'études de la langue nationale a été établie comme organe de propulsion pour les mouvements sur la langue nationale. Jusqu'à ici, la réforme éducative a été fructueuse : un nombre de

---

<sup>1</sup> La Réforme des Cent Jours, également appelée la Réforme Wuxu, a eu lieu du 11 juin 1898 au 21 septembre 1898. C'est une tentative réformiste d'établir la monarchie constitutionnelle et d'entreprendre les réformes dans les domaines sociaux et éducatifs. L'idée que la Chine devrait apprendre les sciences et les techniques occidentales pour concourir avec l'Occident a été bien répandue.

<sup>2</sup> Liu Xiayang, « 中国普及普通话现状分析(L'analyse de la généralisation du Putonghua en Chine) », *中国人民大学学报(Journal de l'Université Renmin de Chine)*, Beijing, 1999, n°6.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Les Katakana, sont des marques japonaises du son.

revues ont été créées par les intellectuels dans de villes principales du pays ; des écoles d'apprentissage de langue y ont aussi été fondées ; des dictionnaires ont été édités au service de la fixation des règles phonétiques ; etc.

Le Mouvement du 4 Mai<sup>1</sup> en 1919, mouvement nationaliste issu des manifestations des étudiants et soutenu par les étudiants, a conduit des mouvements sur la langue nationale à son apogée. Des intellectuels dont beaucoup sont sinologues pensent que : la forme pictographique des caractères chinois fait difficile à apprendre et à mémoriser ; chaque mot dispose de sens littéraux très flous qui est au contraire de l'exactitude des langues indo-européennes ; la grammaire n'est pas précise<sup>2</sup>. En conséquence de cela, la langue devient difficile d'être ouverte aux nouveaux esprits, surtout aux pensées et techniques modernes de l'Occident<sup>3</sup>.

Donc, la deuxième phase des mouvements consiste à l'utilisation de la langue courante et la révolution dans le domaine de la littérature. La révolution littéraire a commencé par la revue *Nouvelle Jeunesse* qui joue un rôle majeur dans l'introduction et la promotion des pensées occidentales. Des débats sur l'abandon du chinois littéraire ont déroulé parmi les intellectuels dans les années 1930, et l'abandon du chinois littéraire. L'une des principales idées est proposée par Qu Qiubai, « les missions de la révolution littéraire ne se limite pas à la création de nouvelles formes de la poésie et du théâtre ; elle devrait donner le ton à la langue moderne de la Chine d'aujourd'hui<sup>4</sup> ». Il propose alors un nouveau genre de littérature, c'est-à-dire, une forme qui pourrait être facilement popularisée. En fait, ce genre d'idées sur le chinois courant est le résultat de la réflexion révolutionnaire chez les intellectuels. La

---

<sup>1</sup> Le mouvement du 4 mai, ayant eu lieu le 4 mai 1919, a commencé par le mouvement des étudiants pour exprimer le mécontentement sur le Traité de Versailles, avec lequel des droits allemands dans la région Shandong de la Chine ont été concédés au Japon, et a ensuite devenu mouvement nationaliste chinois.

<sup>2</sup> Qian Xuandong, « 中国今后的文字问题(Les futurs problèmes de la langue chinoise) », *新青年* (*Nouvelle Jeunesse*), 1918, n°4.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Qu Qiubai, *鬼门关以外的战争(Guerre à l'extérieur des portes de l'enfer)*, Beijing, 人民文学出版社(maison d'édition Littérature du peuple), 1953.

poursuite de l'égalité populaire de l'usage de langue est la poursuite de l'égalité des droits. Néanmoins, certains chercheurs croient que ces idées sont influencées par la construction linguistique soviétique<sup>1</sup>. Donc, sous l'influence des mouvements sur la langue nationale, l'autorité au pouvoir Beiyang a mis en œuvre le système du « zhuyin » dans les écoles ordinaires et réédité des manuels scolaires pour que l'alphabétisation et l'enseignement primaire aient été vraiment généralisés.

Ainsi, l'usage du chinois courant se répand rapidement dans les années qui suivent jusqu'à devenir majoritaire en Chine<sup>2</sup>. Cela fait l'épreuve que les intellectuels de la Chine au début du XX<sup>e</sup> siècle détenaient déjà une compréhension des fonctions sociales de la langue chinoise. Le fait d'unifier ce que l'on parle et ce que l'on écrit concerne l'établissement d'une identité commune, populaire et moderne, qui vise à éveiller la conscience de l'Etat moderne<sup>3</sup>. La révolution littéraire constitue la construction linguistique tentant à introduire les pensées occidentales et le régime politique<sup>4</sup>. Bien que la tentation ait échoué, et que les conceptions de la démocratie et de la science n'ont pas abouti au cœur de la population chinoise, mais le chinois courant a instauré l'identité dans un espace plus vaste et ne se limite pas dans le cercle des intellectuels où l'identité linguistique n'avait jamais été établie.

### ***La réforme du Putonghua depuis 1949***

Dès la fondation de la République Populaire de Chine en 1949, la réforme de la langue nationale s'est transformée vers une orientation plus profonde. En 1951, le président Mao a donné l'instruction que le chinois contemporain<sup>5</sup> devrait aller dans

---

<sup>1</sup> Yang Hui, « “普通”的微言大义：“文化革命”视域下的瞿秋白“普通话”思想(La signification du Putonghua : la pensée de Qu Qiubai dans la perspective de la révolution littéraire) », *社会科学期刊 (Social science journal)*, Fujian, 2009, n°3.

<sup>2</sup> Lucien Bianco, *Les origines de la révolution chinoise : 1915-1949*, Paris, Gallimard, 1967, pp. 71-72.

<sup>3</sup> Liu Jinju, « 中国“文言一致”运动再认识——“文言一致”的表象与实质(Rethink Genbun itchi in Chinese literature – Representation and Essence of Genbun itchi) », *东南亚研究(Journal of Southeast Asian Studies)*, 2007, n°1, pp. 88-94.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> La division du temps historique de la Chine est généralement considérée comme : l'époque moderne débute de 1919 à 1949 et l'époque contemporaine débute de 1949 jusqu'à aujourd'hui.



un sens mondialisé<sup>1</sup>. Ainsi, la langue commune en Chine est devenue officiellement le Putonghua en 1956. Etant donné que la Chine nouvelle est composée de 56 groupes ethniques, cette langue commune ne faudrait pas être baptisée comme la langue nationale pour éviter le non respect de l'égalité entre les peuples et leurs langues. De ce point, la langue commune des peuples chinois est nommée le Putonghua.

En 1949, la population chinoise est presque illettrée à cause de la difficulté de mémoriser et de lire les caractères. 80% de la population parmi les 550 millions, dont 95% sont analphabètes dans les régions rurales<sup>2</sup>. Il est quasiment impossible d'entamer la communication interrégionale, le développement économique et la diffusion culturelle. Sous cette circonstance de l'analphabétisme, les réformes audacieuses sont divisées en deux étapes : d'abord, l'introduction du système du « pinyin » ; ensuite, la simplification des caractères traditionnels chinois. Basé sur le système anglais Wade-Giles, le « pinyin » a été introduit par des membres cultivés du Parti Communiste Chinois dans les années 1930 sous l'influence de la romanisation de la langue russe. En 1949, on a fondé la Commission nationale de réforme de la langue qui est devenue la Commission nationale de la langue aujourd'hui. En 1958, la première session de l'Assemblée Nationale Populaire a approuvé le Système d'alphabet phonétique chinois du « pinyin ». Et dans cette même année, ce système d'alphabet a été adopté dans les écoles primaires et secondaires, également pour les dictionnaires et littératures populaires. Le système du « pinyin » a progressivement remplacé le « zhuyin ».

De suite, la simplification des caractères traditionnels chinois a été réalisée presque simultanément. En 1956, la Commission nationale de réforme de la langue a publié le Schéma de la simplification des caractères chinois et ensuite une série de listes des

---

<sup>1</sup> Zhan Yinxin, « 二十世纪文字改革争鸣综述(Une enquête du débat sur des réformes de caractères chinois au XX<sup>e</sup> siècle) », *中国文字研究(The study of Chinese characters)*, Shanghai, 2003, n°00.

<sup>2</sup> Wang Aiyun, « 毛泽东与中国共产党领导的文字改革(Mao Zedong et la réforme de la langue par le Parti Communiste Chinois) », *党的文献(Literature of Chinese Communist Party)*, 2010, n°3.

caractères simplifiés sur le journal *People's Daily*<sup>1</sup>. Cependant, des débats existent parmi les intellectuels et certains considèrent que la réforme de la langue comme instrument de la lutte socialiste, notamment dans la Révolution culturelle de 1966 à 1976. D'autres pensent que la simplification des caractères n'est rien de différent que l'abandon de la culture traditionnelle et l'effacement de la conscience de l'identité nationale chinoise<sup>2</sup>. Au bout du compte, grâce à la simplicité du « pinyin » et des caractères simplifiés, le chinois contemporain devient plus facile à apprendre et beaucoup de phénomènes de l'analphabétisme ont été réduits. Les caractères nouveaux ont déjà été codifiés au fur et à mesure. Ce qui est un bonus en passant, c'est le système du « pinyin » facilite la saisie du texte chinois avec les claviers.

Pour conclure, les mouvements langagiers sont nés dans un contexte de la crise nationale et sont devenus la plus grande démarche dans le domaine culturel de la Chine au XX<sup>e</sup> siècle. Tout comme la Restauration japonaise de Meiji à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la réforme de la langue est considérée urgente et mesure gardant de s'ouvrir au monde extérieur. Néanmoins, dû à la spécialité d'idéogramme du chinois, certains refusent de réformer la langue et ont peur que le lien culturel condensé dans leur langue soit coupé. Ce sentiment de résistance est issu de la volonté de protéger la culture. Cela paraît assez contradictoire entre les attitudes pour et contre vers la réforme de la langue, mais peut finalement réunir dans un sentiment d'appartenance à l'identité chinoise.

## Bilan

La langue contribue à la naissance et au renforcement de l'identité pour un grand nombre de pays européens et également pour la Chine. D'abord, il serait intéressant

---

<sup>1</sup> National Social Sciences Database, « 汉字简化方案和汉字简化表(Schéma de la simplification des caractères chinois et liste des caractères simplifiés) », *哲学社会科学版(Philosophie et sciences sociales)*, [http://www.nssd.org/articles/article\\_detail.aspx?id=1002262251](http://www.nssd.org/articles/article_detail.aspx?id=1002262251), consulté le 20 juin 2016.

<sup>2</sup> Wang Zhongyan, « 对于废除汉字改用拼音文字的商榷(Discussion de l'abolition des caractères chinois et le remplacement du pinyin) », « 文字改革(Réforme de la langue) », 1957, n°10.

de savoir qu'à la dernière période de la dynastie Qing, un certain nombre d'intellectuels chinois avaient fait référence aux pays européens dans leurs ouvrages pour discuter de la façon de sauvegarder la Chine. D'après eux, il fallait avoir une langue unifiée afin de cultiver le sentiment d'appartenance à la nation. La population allemande partage ce sentiment plus fortement qu'ailleurs en Europe ; au contraire, l'empire austro-hongrois y a montré la plus grande différence au point de se voir asservi par d'autres<sup>1</sup>. Mais la langue chinoise n'a pas abouti à l'objectif de l'unification de la nation, comme les allemands y ont réussi ; au contraire, les mouvements pour une langue nationale ont réussi à transmettre les idées révolutionnaires. La Chine a connu une expérience similaire avec la Lettonie lorsque l'URSS prônait l'usage des alphabets slaves dans ses pays frères. Pourtant, la Chine ne dispose pas de la même proportion de russophones que la Lettonie et la culture russe ne pénètre non plus la culture chinoise ; ainsi, elle n'affronte pas la nécessité de s'affranchir du russe. Enfin, les passés variés de chacun des pays européens ont formé l'identité linguistique européenne comme un ensemble de multiplicité de langues et de cultures. Celle-ci a un caractère religieux, elle est fédéraliste, en même temps que le champ de bataille des idéologies. En Chine, il s'agit d'une identité linguistique créée, destinée à la sauvegarde de la nation puis devenue outil de communication nationale.

## **Chapitre II. Les évolutions du régime linguistique**

### **III. Un multilinguisme intégral, une identité européenne ?**

Des régimes du modèle européen sont considérés les plus égalitaires et démocratiques dans le monde actuel. Or au début des années 1990 certains chercheurs ne croient pas au régime linguistique ainsi que l'identité supranationale à travers ce genre régime multilingue. Harald Haarmann constate que l'efficacité de l'exécution des politiques linguistiques dépend de l'autorité des institutions qui peuvent contrôler les politiques

---

<sup>1</sup> Li Yuming, « 清末文字改革家论语言统一(Débats des réformistes sur l'unification de langues à la fin de la dynastie Qing) », *语言教学与研究(L'enseignement et la recherche des langues)*, 2003, n°2.

linguistiques<sup>1</sup>. Il montre que le problème de la politique linguistique de l'Union européenne est le manquement d'autorités à garder la mise en œuvre des mesures relatives aux langues à un niveau supranational<sup>2</sup>. Une identité linguistique supranationale est-elle une utopie ?

### ***De l'Europe de quatre à l'Europe de vingt-quatre***

A l'origine de la construction européenne, quatre langues étaient envisagées officielles de la Communauté européenne. Les linguistes allemands ayant étudié des régimes linguistiques des pays plurilingues et organisations internationales ont conclu un rapport de Heidelberg justifiant le modèle des pays plurilingues fonctionne le mieux pour garantir l'égalité parmi les langues<sup>3</sup>. Suite au rapport Heidelberg, signé en 1957 les traités de Rome, dont l'article 217 du Traité de la Communauté Economique Européenne assuré le régime linguistique pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne.

« Le régime linguistique des institutions de la Communauté est fixé, sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement de la Cour de justice, par le Conseil statuant à l'unanimité<sup>4</sup>. »

En suite en 1958, le *règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la CEE* a prévu la position comme officielle des quatre langues dans la Communauté.

« Les langues officielles et les langues de travail des institutions de la Communauté sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais<sup>5</sup>. »

Ainsi, dans les élargissements suivants des années 1970, la Communauté fait référence à ce *Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la CEE* pour la plupart des organes communautaires, à l'exception de la Cour de Justice. Les citoyens ou les Etats membres peuvent choisir la langue dans laquelle il communique avec les institutions, alors les institutions doivent en revanche lui répondre dans la

---

<sup>1</sup> Harald Haarmann, « Language politics and the new European identity » in Florian Coulmas, *A language policy for the European Community : prospects and quandaries*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 1991, 103 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Natalia Cowderoy, *50 ans du plurilinguisme dans une communauté grandissante : le sentier des langues dans le labyrinthe communautaire*, mémoire IEP : Sciences politiques, Strasbourg, 2006.

<sup>4</sup> Union Européenne, *Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Economique Européenne*, 15 avril 1958.

<sup>5</sup> *Idem.*, art. 1.

même langue ou lui adresser dans sa propre langue<sup>1</sup>. Le règlement donne la possibilité aux institutions de déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs<sup>2</sup>.

S'accompagnant des élargissements ultérieurs de la Communauté, les problèmes découlant de langues multiples apparaissent. L'accroissement du nombre des Etats membres signifie plus de modifications du régime linguistique, dont un tas de propositions ont été rejetées faute de budget financier. D'autres propositions telles que de faire de quatre langues – l'anglais, l'allemand, le français et l'italien – langues primaires de travail ont été considérées imputables au non respect du principe fondamental de la Communauté. A l'échec de la proposition de Coppieters<sup>3</sup>, en 1982, Kai Nyborg a rédigé un rapport au nom de la commission du règlement et des pétitions sur le multilinguisme de la Communauté européenne. Dans ce rapport, il constate que le nombre limité de langues porterait une atteinte au caractère démocratique et égalitaire du Parlement européen<sup>4</sup>. Il montre que les activités de la CEE sont d'une toute autre nature que celle des autres organisations internationales telles que l'ONU<sup>5</sup>. Ainsi, la modification du régime linguistique, selon Nyborg, fallait être traitée sur un pied d'égalité absolue et soutenir l'intégralité de toutes les langues. Néanmoins, le mécontentement venant de certains Etats membres qui disposent plus de minorités linguistiques a poussé la proposition de la restriction de langues de travail au sein des institutions, pour que la langue maternelle de chaque pays membres obtienne une égalité d'interdiction de l'usage. Dans les années 1970, le gouvernement danois a suggéré l'usage de deux langues – l'anglais et le français comme langues de travail<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 2 et 3.

<sup>2</sup> *Idem.*, art. 6.

<sup>3</sup> La proposition de résolution de Coppieters, s'agit de la création d'une commission spéciale chargée de l'examen des problèmes linguistiques, qui avait déjà rejeté par le Parlement européen en 1981.

<sup>4</sup> Parlement européen, *Documents de séance 1982-1983*, 21 juin 1982.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Julia Lichtkoppler, « Language use in the European Union – the role of English as a lingua franca », in Dominik Hanf, Klaus Malacek & Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, 192 p.

De l'autre aspect, le champ d'application du régime linguistique a été élargi par le Traité de Maastricht en 1992. Il a institué la déclaration relative au régime linguistique dans le domaine de la politique et de sécurité commune.

« Tous les textes relatifs à la politique étrangère et de sécurité commune qui sont présentés ou adoptés lors des sessions du Conseil européen ou du Conseil ainsi que tous les textes à publier sont traduits immédiatement et simultanément dans toutes les langues officielles de la Communauté<sup>1</sup>. »

Cette étape est considérée comme une grande avancée de l'Europe sur le front des langues<sup>2</sup>. Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, l'apprentissage de langues et la reconnaissance des langues étrangères devient l'objectif principal des actions culturelles de la Communauté, surtout après l'année 1995 où l'Europe a élargi vers quinze et les langues officielles sont ainsi devenues onze. Face aux élargissements imminents et sous la sensibilisation de l'Année européenne des langues 2001, l'Union européenne a continué à s'engager à l'encouragement du modèle multilingue et a ensuite décidé, en 2003, de mettre en œuvre un plan d'action mobilisant des autorités aux niveaux nationales, régionales et locales<sup>3</sup>. Des initiatives tels que les programmes LINGUA, Socrates et Leonardo da Vinci ont financé un large éventail de projets linguistiques et de formations continues pour les élèves, les enseignants et les professeurs de langues étrangères<sup>4</sup>.

Avec les modifications tout au long de la signature des traités, en 2005, la Commission européenne a donné la définition explicite du multilinguisme comme ce qui « désigne à la fois la capacité d'une personne d'utiliser plusieurs langues et la coexistence de plusieurs communautés linguistiques dans une zone géographique donnée<sup>5</sup> ». La politique du multilinguisme a ainsi élargi ses objectifs. En outre de l'apprentissage de langues et l'accès aux informations, il s'agit aussi de la favorisation d'une économie multilingue performante. L'Union européenne accorde une grande

---

<sup>1</sup> Union européenne, *Traité de Maastricht*, 7 février 1992.

<sup>2</sup> Natalia Cowderoy, mémoire cité.

<sup>3</sup> Commission européenne, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006*, le 24 juillet 2003.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Commission européenne, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*, le 22 novembre 2005.

importance à la communication interculturelle dans la protection des intérêts des consommateurs ainsi que dans sa stratégie commerciale au plan mondial. Dans une communication configurant le cadre politique du multilinguisme en 2008, a ainsi fixé l'objectif de relever des défis de possibles injustices aux emplois envers les personnes monolingues<sup>1</sup>. L'intégration du multilinguisme dans toutes les politiques communautaires paraît ainsi concernée dans la gestion de la diversité.

Dans les traités actuels, l'article 2 et l'article 3 du TUE, l'article 6 et l'article 165 du TFUE, ont formé la base juridique du régime linguistique européen en vigueur<sup>2</sup>. Par exemple :

« Article.3 du TUE : ...elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen... »

« Article.165 du TFUE : l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique... »

Le Parlement européen indique que l'UE est fondée sur une « unité dans la diversité ». Il faut connaître que la diversité linguistique est une réalité européenne pour comprendre cette unité. Cela veut dire que l'UE ne se prend pas comme un creuset de langues et de civilisations, elle est au contraire le foyer qui abrite de différentes communautés linguistiques. Au premier degré, le respect de la diversité linguistique s'agit de la reconnaissance des autres langues et du respect de l'égalité des cultures. Au deuxième degré, la compréhension des autres cultures exige l'apprentissage des autres langues et la connaissance des valeurs qu'elles représentent. Au troisième degré, la communication interculturelle incombe la volonté de partager aux tous les citoyens et la responsabilité aux autorités de garantir la communication entre les citoyens et les institutions à tous niveaux.

---

<sup>1</sup> Union européenne, *Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun*, le 18 septembre 2008.

<sup>2</sup> Parlement européen, « La politique linguistique », *Fiches techniques sur l'Union européenne*, [http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU\\_5.13.6.html](http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_5.13.6.html), consulté le 18 juin 2016.

### ***Le régime égalitaire d'une vraie tour de Babel***

Les déficits budgétaires constituent le premier grand problème pour les institutions européennes. Selon le site *europa.eu*, le coût de la traduction et de l'interprétation dans les institutions européennes occupe 1% du budget total de l'UE, soit 1,123 milliards d'euros qui est au fait environs 2,3 euros par citoyen<sup>1</sup>. Les dépenses liées au multilinguisme représente plus d'un tiers au total du Parlement, et ont tendance de fortement augmenter dans les années suivantes<sup>2</sup>. Comme indiqué par Stéphane Lopez, les coûts d'interprétation, de traduction et de documentation de différentes versions linguistiques ont de conséquences fortes en termes de ressources humaines et de logistique<sup>3</sup>. Compte tenu du lourd budget consacré au maintien du service de la traduction et de l'interprétation, il paraît raisonnable de penser à réduire un nombre de langues officielles à deux ou trois. Et en réalité, trois langues sont privilégiées dans le travail quotidien de la Commission européenne : l'allemand, l'anglais et le français.

« The more languages, the more English<sup>4</sup>. » L'usage de plus en plus fréquent de l'anglais, avec de plus en plus de langues officielles entrant dans l'Union européenne. En 2005, dans le rapport de François Grin le scénario dit le « tout-à-l'anglais » a été imaginé : si l'anglais s'impose comme seule langue officielle et de travail de l'Union européenne, le résultat serait fâcheux pour tous les Etats non anglophones ; c'est « l'hégémonie linguistique, quelle que soit la langue au profit de laquelle elle s'exerce »<sup>5</sup>. L'anglais est devenue le lingua franca dans le travail quotidien des institutions. Le multilinguisme communautaire devient donc de plus en plus « formel et de principe » : l'usage de l'anglais englobe presque toutes les réunions les plus importantes à la Commission et au Conseil ; certaines réunions préparatoires ne

---

<sup>1</sup> Parlement européen, « Le multilinguisme au Parlement européen : une question d'interprétation ! », *Actualité*, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20071017FCS11816/Le-multilinguisme-au-Parlement-europeen-une-question-d-interpretation-!>, consulté le 18 juin 2016.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Stéphane Lopez, « Etat et enjeux du multilinguisme dans les institutions européennes », in Dominik Hanf, Klaus Malacek & Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, 11 p.

<sup>4</sup> Abram De Swaan, *Words of the world : the global language system*, Cambridge Polity Press, 2001.

<sup>5</sup> François Grin, *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*, Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 65 p.



disposent même pas d'interprétation<sup>1</sup>.

Le manquement d'une langue neutre conduit au protectionnisme des Etats membres. Anne-Marie Thiesse critique que l'Europe actuelle est une mosaïque de monolinguismes<sup>2</sup>. La Suède est l'exemple parmi les petits pays membres à dimension de la population. Son entrée dans l'UE, marque d'une part la reconnaissance de sa langue pour la première fois dans l'histoire officielles dans une organisation internationale, d'une autre part la marginalisation du suédois<sup>3</sup>. Le suédois, tout comme les autres petites langues officielles de l'UE, risque d'être minoritaire au sein de l'UE, ainsi que la préserve de l'identité nationale suédoise<sup>4</sup>. Ainsi, en 1998, le Conseil de Langues de Suède a préconisé l'utilisation du suédois dans les cas des consignes de sécurité, des spécifications de brevets, etc.<sup>5</sup>. Mais l'Europe ne veut pas choisir une langue artificielle comme l'espéranto, parce qu'elle n'en a aucune référence culturelle. Bon nombre de rapports montre que l'usage de l'anglais paraît la solution la plus convenable, mais cela nous dirige encore une fois aux débats du lingua franca.

Pour conclure, face au budget lourd de traductions et d'interprétation et à la réalité du presque monolinguisme institutionnel de l'anglais, l'identité linguistique supranationale est une utopie, ou au moins une réalité loin d'être mature pour l'Europe. Le régime du multilinguisme est en train de devenir un concept de plus en plus formalisé.

#### **IV. Pour la création d'une société harmonieuse en Chine**

Les textes juridiques concernant le statut officiel du Putonghua sont rares, alors que

---

<sup>1</sup> Stéphane Lopez, article cité, 12 p.

<sup>2</sup> Anne-Marie Thiesse, « Le monolinguisme, fondement moderne de l'espace public national et entrave à l'espace public européen ? », in Dominik Hanf, Klaus Malacek & Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, 239 p.

<sup>3</sup> Leigh Oakes, *Language and national identity: comparing France and Sweden*, Amsterdam, John Benjamins, 2001, 142 p.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

les réformes de la langue chinoise ont été conçues radicales. Ainsi, nous ne nous référons qu'à la Constitution chinoise de 1982 et la loi linguistique de 2001 pour découvrir le statut du Putonghua en Chine.

### ***Le statut du Putonghua en Chine contemporaine***

Le premier document auquel on peut faire référence est la Constitution de 1982<sup>1</sup> de la Chine qui a donné une fondation constitutionnelle absolue au statut du Putonghua.

« The State promotes the nationwide use of Putonghua<sup>2</sup>. (L'Etat encourage l'utilisation nationale du Putonghua.) »

Pourtant, aucun article dans la constitution de 1982 ne mentionne le statut « officiel » du Putonghua.

Le deuxième document que l'on peut citer est la loi sur la langue et l'écriture communes nationales de la République Populaire de la Chine, adoptée par l'Assemblée Nationale Populaire en 2001. C'est la première et principale législation sur l'usage des langues en Chine, dont l'article 2 et l'article 3 précisent que le Putonghua est la langue d'usage commun à l'échelle nationale. L'article 9 précise que le Putonghua est en effet la langue de travail dans l'administration publique.

« La présente loi entend par langue et écriture communes nationales, le Putonghua et les caractères chinois normalisés<sup>3</sup>. »

« L'Etat promeut la généralisation de l'usage du Putonghua et des caractères normalisés<sup>4</sup>. »

« Le Putonghua et les caractères normalisés sont la langue et l'écriture de l'Administration publique, à l'exception des cas autrement stipulés par les lois<sup>5</sup>. »

Dans les textes originels du chinois, aucun mot comme « langue officielle » ou « langue nationale » n'a été employé. Comme déjà raconté dans le chapitre précédent,

---

<sup>1</sup> Constitution de la République Populaire de Chine de 1982, c'est le résultat de la quatrième révision de la Constitution de 1954. Les révisions ont eu lieu respectivement en 1975, 1978 et 1982.

<sup>2</sup> State Council of the People's Republic of China, *Constitution of the People's Republic of China*, 14 mai 2004, [http://english.gov.cn/archive/laws\\_regulations/2014/08/23/content\\_281474982987458.htm](http://english.gov.cn/archive/laws_regulations/2014/08/23/content_281474982987458.htm), art. 19, traduit par l'Office québécois de la langue française.

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation de la République Populaire de Chine, *中华人民共和国国家通用语言文字法 (Law of the People's Republic of China on the Standard Spoken and Written Chinese Language)*, 2001, [http://www.moe.gov.cn/publicfiles/business/htmlfiles/moe/moe\\_619/200409/3131.html](http://www.moe.gov.cn/publicfiles/business/htmlfiles/moe/moe_619/200409/3131.html), art. 2. Traduit par l'Office québécois de la langue française, *Revue d'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, pp. 197-202.

<sup>4</sup> *Idem.*, art. 3.

<sup>5</sup> *Idem.*, art. 9.

le Putonghua ne devrait pas être baptisé comme la langue nationale ou officielle, afin d'éviter le non respect de l'égalité entre les peuples et leurs langues, car la Chine est composée des groupes ethniques et chacun de ces groupes a leur propre langue. Ainsi, par les textes juridiques chinois, on ne peut conclure que le Putonghua a un statut de langue commune.

Pourtant, l'apprentissage et l'utilisation du Putonghua ne sont pas obligatoires.

« 1) Le citoyen possède le droit à l'apprentissage et à l'utilisation de la langue et de l'écriture communes nationales ; 2) L'Etat fournit au citoyen les conditions nécessaires de l'utilisation de la langue et de l'écriture communes nationales ; 3) Les gouvernements locaux de tous les paliers ainsi que les services concernés doivent prendre des mesures pour promouvoir la généralisation de l'usage du Putonghua et des caractères normalisés<sup>1</sup>. »

Ceci paraît contradictoire, car par l'article 10, l'article 12, l'article 13 et l'article 15, la loi fixe l'obligation de l'utilisation du Putonghua dans l'éducation, dans les produits audiovisuels, dans le service public ainsi que les services et produits informatiques. Autrement dit, il serait nécessaire d'apprendre et d'utiliser le Putonghua pour permettre la participation à la vie politique et sociale. Le non-dit du statut officiel du Putonghua ne couvre pas le fait que le Putonghua occupe la place dominante dans la vie linguistique chinoise.

### ***60 ans de vie du Putonghua en Chine contemporaine***

Soixante ans après la fondation de la Chine nouvelle, l'utilisation du Putonghua est une tendance irréversible dans la vie linguistique des Chinois. Dans une enquête menée par l'Université Renmin de Chine et l'Institut national pour la langue et la linguistique japonaises, la conscience de langues du peuple chinois a été étudiée auprès de 3,000 personnes de 100 villes des régions urbaines en Chine. Pour une durée de quatre ans, de 1995 à 1998, cette enquête a été réalisée par des moyens de questionnaires et interviews, dont le taux de récupération est de 97.2%. On pourrait ainsi obtenir des résultats importants.

---

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 4.

Premièrement, le Putonghua devient la langue la plus diffusée et populaire parmi les habitants chinois. Plus de 95% de citoyens peuvent lire et écrire en Putonghua et l'usage du Putonghua est à 46% dans leur vie quotidienne<sup>1</sup>. Ce niveau élevé de l'utilisation du Putonghua prouve que le Putonghua est en train de se faire la langue d'usage commun en Chine. Deuxièmement, la conscience du Putonghua comme la langue commune paraît bien évidente parmi les Chinois. Par exemple, le cantonais est la langue maternelle pour les gens de la région de Guangdong, y compris Hongkong et Macao. Et depuis le commencement de la promotion du Putonghua des années 1950, beaucoup d'enseignants cantonnais ne sont pas encore habitués d'apprendre les étudiants en Putonghua. Pourtant, aujourd'hui 96.4% des habitants croient que le Putonghua a une importance accrue dans la communication interne en Chine et souhaitent leurs enfants maîtriser le Putonghua, dont la plupart sont nés Cantonais<sup>2</sup>. Ces données montrent que le Putonghua a aidé à de nombreux contacts des peuples de régions diverses. Il est devenu de sorte de plus en plus accueilli et populaire. Troisièmement, le degré de pénétration du Putonghua est lié au niveau d'urbanisation des villes. Le nombre des parleurs du Putonghua comme langue maternelle est à 38.1% dans les grandes villes, alors 16.5% dans les villes plus petites<sup>3</sup>. Ainsi, la maîtrise du Putonghua des citoyens aiderait au développement économique de leurs villes.

D'ailleurs, quelques points sont remarquables pour mieux comprendre la situation linguistique indiquée dans l'enquête. La première chose à noter est la diversité des langues de la Chine car l'utilisation du Putonghua est sur une vaste étendue géographique. La majorité des Chinois ne parlent pas le Putonghua comme langue maternelle et leurs langues maternelles sont plutôt les langues locales ou les langues de leurs groupes ethniques<sup>4</sup>. Ainsi, le Putonghua est en fait la seule langue véhiculaire qui peut faciliter la communication interethnique et interrégionale, permettant d'éviter

---

<sup>1</sup> Liu Xiayang, article cité.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Want Shuyan, « Les attitudes linguistiques à l'égard du Putonghua : le cas des migrants du Hubei à Canton », *Canadian Social Science*, 2009, vol. 5, n° 2.

de frais supplémentaires de traduction et d'interprétation. De plus, le Putonghua est un outil efficace pour le développement économique chinois ainsi que la construction de la société harmonieuse. L'urbanisation violente est non seulement le résultat de la croissance économique, mais aussi l'effet de la convergence linguistique et des modes de vie, surtout avec la masse migration vers des centres urbains<sup>1</sup>. La principale difficulté de la promotion du Putonghua à l'intérieur de la Chine est en raison de la nature de la langue chinoise. Il serait compliqué d'élaborer de nouvelles règles sur le Putonghua afin de continuer la réforme de la langue<sup>2</sup>.

Pourtant, serait-il un repli identitaire pour les minorités linguistiques ? Nous allons en discuter dans la partie suivante. Pour conclure, le Putonghua devient irremplaçable dans la vie linguistique contemporaine des Chinois. Elle est la langue d'usage commun du peuple chinois et sert plutôt à favoriser les échanges économiques et culturels à nos jours.

## Bilan

Le principe du multilinguisme est applicable pour une Europe à quatre langues, mais devient problématique pour une Europe à vingt-quatre langues. A travers sa construction linguistique communautaire depuis plus de soixante ans, l'Union européenne est confrontée à une réalité linguistique que « la non-existence d'une langue européenne » et « la coexistence des langues nationales<sup>3</sup> ». L'élargissement de l'UE lui apporte une plus grande diversité linguistique mais aussi l'administration plus lourde, le monopole de l'anglais et les exigences nationales de la protection linguistique. Malgré toute cette problématique, l'officialisation du statut des vingt-quatre langues européennes et du multilinguisme comme principe fondamental

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Li Yuming, « 中国现代的语言规划(La planification du Putonghua en Chine contemporaine) », *汉语学习(Les études du chinois)*, 2001, n°5.

<sup>3</sup> Bélich Nabli, « Identité européenne et communauté politique », *Revue internationale et stratégique*, 2007, n°66, pp. 37-46.

contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à une Europe égalitaire et démocratique. Alors que le statut non officiel du Putonghua montre que la langue commune comme ciment de reconstruction d'une identité nationale postcoloniale ne paraît plus nécessaire. En revanche, son utilité répond aux besoins économiques et sociaux de la Chine contemporaine et favorise à la communication interethnique et interrégionale.

## Partie II. Langue régionale et nationalisme linguistique

« Chaque peuple est un peuple ; il a sa culture nationale comme sa langue<sup>1</sup>. » (Johann Gottfried Herder, 1764-1772)

Parmi les courants de pensée au XIX<sup>e</sup> siècle, celui du philosophe allemand Herder considère que la langue est le lien le plus fin dans la formation de la nation, alors que, pour son contemporain français, Ernest Renan, la langue est bien sur « le moule nécessaire des opérations intellectuelles d'un peuple<sup>2</sup> », pourtant moins tangible que le consentement actuel et la volonté de vivre ensemble. Avec l'évolution des conceptions de la nation, les modernistes accordent une plus vaste acceptation de la subjectivité de la nation comme une communauté imaginée, mais non son existence objective. Or ces formules occidentales, allemandes ou françaises, anciennes ou modernistes, suffisent-elles à expliquer la conception chinoise de la nation et tous les phénomènes issus du nationalisme en Chine ?

L'émergence des mouvements nationalistes que l'on constate aujourd'hui se situe à l'échelle régionale plutôt qu'étatique. La langue devient ainsi un outil à pour parvenir aux aspirations politiques plutôt qu'un critère objectif ; et partant, les idées et activités nationalistes régionales gravitent autour de la langue. Comme au sein des Etats membres de l'Union européenne, des mouvements identitaires se confrontent à la mondialisation par le resserrement des liens sur des entités régionales<sup>3</sup>. On essaie de mettre ensemble les activités régionales inspirées par le nationalisme linguistique en Europe et en Chine. Mais comment définir ce nationalisme linguistique ? Dans son livre *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, le linguiste français Henri Boyer explique le modèle du nationalisme linguistique comme « idéologie politique

---

<sup>1</sup> Benedict Anderson, *L'Imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 1996, 77 p.

<sup>2</sup> Raphaël Cahen et Thomas Landwehrle, « De Johann Gottfried Herder à Benedict Anderson : retour sur quelques conceptions savantes de la nation », *Sens Public*, 2010.

<sup>3</sup> Frank Tétart, *Nationalismes régionaux : un défi pour l'Europe*, Bruxelles, De Boeck, 2009, 61 p.

proclamant le caractère irréductible et inaliénable de la communauté nationale, dans laquelle la représentation identitaire de la langue de cette même communauté occupe une place centrale<sup>1</sup>. » Pourtant, d'un point de vue péjoratif voire quelque peu extrême, le nationalisme linguistique comporte aussi le support irrationnel du purisme de la langue nationale et de la haine des autres langues d'une nation. Ce préjugé est critiqué par l'historien autrichien Leo Spitzer, selon qui « la pureté n'est pas un état idéal métaphysique et virginal de la langue<sup>2</sup> » et « qui veut améliorer la langue doit d'abord nettoyer sa perception de ce qui est étranger<sup>3</sup> ».

Afin de mesurer et comparer des activités nationalistes dans des régions autonomes en Europe et en Chine, il faut s'interroger sur quelques questions, par exemple, de quels statuts juridiques disposent des groupes minoritaires. Nous mènerons d'abord un bilan des conceptions de base sur la nation, tout en soulignant le rôle de la langue dans ces conceptions divergentes, car la nation constitue l'élément essentiel pour comprendre le nationalisme par la suite. Nous tournerons au plan juridique et institutionnel la protection des langues régionales ou minoritaires, ainsi que des droits fondamentaux à propos de ces langues en Europe et en Chine. Ensuite, nous passerons à la controverse entre la défense de la diversité linguistique et la revendication politique régionale menaçant la souveraineté d'Etat : la régionalisation européenne favorable aux nationalismes linguistiques dans le cas de la Catalogne contre la métamorphose du nationalisme linguistique à l'aspiration de l'indépendance politique par l'exemple du Tibet.

### **Chapitre III. La langue et les conceptions de la nation**

#### **I. La langue et les conceptions européennes de la nation**

---

<sup>1</sup> Henri Boyer, *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008, 75 p.

<sup>2</sup> Andrée Tabouret-Keller, « Contre le nationalisme linguistique », *Langage et société*, 2014, n°148, pp. 97-103.

<sup>3</sup> *Ibid.*



Les débats sur la conception de la nation se remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, où les Etats-nations européens au sens moderne se sont multipliés, tout en incitant des mouvements du nationalisme dans les deux derniers siècles. Or, à l'heure présente, par les voies de la diminution des distances géographiques et de la convergence des modes de vie, la mondialisation a relativisé le rôle des Etats, notamment au sein de l'Union européenne<sup>1</sup>.

### ***La langue dans les conceptions européennes de la nation***

Les conceptions allemande et française sont en première vue lorsqu'on parle *jus sanguinis* et *jus soli*. L'idée que la langue est l'âme de la nation se trouve dans l'esprit d'Herder. Ainsi, pour ses successeurs, la nation allemande se distingue des autres nations européennes grâce à une culture et une langue communes<sup>2</sup>. Herder considère que la langue est le lien le plus fin dans la formation de la nation. Philosophe Johann Fichte propose que « les hommes sont formés par la langue, plus que la langue ne l'est pas les hommes » dans son discours à la nation allemande<sup>3</sup>. Autrement dit, si la langue forme les hommes, alors elle sert comme le critère principal pour connaître l'identité des hommes.

Du côté français, pour Ernest Renan, la nation est quelque chose en commun – l'héritage du passé et la volonté dans le présent<sup>4</sup>. La langue dans la réflexion de Renan est qu'elle « invite à se réunir ; elle n'y force pas<sup>5</sup>. » Il a ensuite fait référence aux Etats-Unis et à l'Angleterre, où les deux peuples parlent la même langue mais ne forment pas une seule nation<sup>6</sup>. Alors qu'en Suisse, on compte trois ou quatre langues pour la nation<sup>7</sup>. Donc, il résume, « il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté<sup>8</sup>. » La volonté de vivre ensemble forme la nation, alors que

---

<sup>1</sup> Frank Tétart, ouvrage cité, 49 p.

<sup>2</sup> Johann Gottlieb Fichte, *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie nationale éd., 1992.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation?: et autres essais politiques*, Paris, Presses pocket, 1992.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

la langue ne reste qu'un critère secondaire.

Outre que les deux conceptions antagonistes, la conception britannique se conçoit comme une nation inclusive qui existe en une identité double<sup>1</sup>. D'après Mark Bailoni et Delphine Papin, une nation britannique existe en outre des quatre nations du Royaume-Uni – anglaise, écossaise, galloise et irlandaise<sup>2</sup>. Les britanniques ont ainsi adopté le principe de la pluralité comme référent puissant de la nation britannique<sup>3</sup>. Mais la différence régionale incite de plus en plus de minorités à se référer à leur identité d'origine : « parlent leurs propres langues, célèbrent leurs fêtes nationales et religieuses<sup>4</sup>. » L'anglais, la langue nationale, « ne cesse d'étendre sa suprématie à travers le monde, mais au Royaume-Uni elle ne semble pas s'imposer auprès de toutes les minorités<sup>5</sup> ».

Malgré l'opposition entre ces conceptions, leur ressemblance existe dans un même but politique. Selon Raphaël Cahen et Thomas Landwehrle, c'est « l'affirmation idéologique d'une existence objective de la nation qui, mise au service d'un projet politique, vise à définir et légitimer un Etat existant ou revendiqué<sup>6</sup>. » L'approche sociologique de Max Weber décrit que le fondement de la nation peut se faire sur n'importe quelle espèce, quoi que ce soit affective, émotionnelle ou traditionnelle<sup>7</sup>. Autrement dit, explique Raphaël Cahen, « ce n'est pas une communauté objective de sang, de race ou de langue, ni même une volonté commune de vivre ensemble...mais la croyance subjective dans une communauté de sang, de race ou de langue, ou bien la volonté partagée de vivre ensemble<sup>8</sup>. »

---

<sup>1</sup> Frank Tétart, ouvrage cité, 19 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Ifaliantsoa Ramialison, « L'identité anglaise dans Dr Dee : An English Opera de Damon Albarn », *Volume !*, 2015, n°1, pp. 85-99.

<sup>4</sup> Delphine Papin, « L'anglais et les minorités ethniques au Royaume-Uni », *Hérodote*, 2004, n°115, pp. 125-134.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Raphaël Cahen et Thomas Landwehrle, article cité.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

### *Les nationalismes linguistiques, un phénomène à l'échelle régionale*

Les mouvements nationalistes ont été constatés un phénomène remarquable dans les deux derniers siècles, peu importe que ce soit le nationalisme de type républicain français, ou de type patriotique allemand, ou encore de type religieux irlandais. Et la langue constitue un pivot dans ces mouvements et dans leur construction d'identité nationale. Pourtant, après le fondement de la majorité des Etats-nations en Europe, le phénomène du nationalisme linguistique y trouve un tournant vers régionaliser. Ces nationalismes régionaux se trouvent dans les régions de l'Italie du nord, la Flandre en Belgique, l'Ecosse en Grande Bretagne, etc.

La Catalogne de l'Espagne a été incitée d'aller sur cette voie nationaliste en raison de la particularité de sa langue. Au premier plan historique, le différentiel économique était le principal incitateur du nationalisme catalan, mais la langue s'est montrée de plus en plus importante dans le fondement de la nation catalane. Dans *Bases de Manresa*, l'un des textes fondateurs du nationalisme catalan à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la langue est indiquée comme « la seule qui pourra être utilisée, avec un caractère officiel, en Catalogne et dans les relations entre cette région et le Pouvoir central<sup>1</sup> ».

La question linguistique a été régulièrement saisie dans la vie politique catalane au cours du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple la revendication de l'égalité des droits linguistiques et de l'exclusivité du catalan comme langue officielle en Catalogne<sup>2</sup>. Cela ne concerne qu'une minorité d'acteurs mais dont l'impact est non négligeable<sup>3</sup>. A la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la Constitution espagnole de 1978 finalement définit les langues autres que le castillan langues propres sur le territoire des communautés autonomes. Ainsi, le catalan devient l'une des deux langues propres de la communauté autonome Catalogne. Cela marque une victoire d'étape sur la lutte pour

---

<sup>1</sup> Henri Boyer, « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », *Mots : Les langages du politique*, 2004, <http://mots.revues.org/4113>, consulté le 11 juillet 2016.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

le statut du catalan dans l'histoire espagnole. Néanmoins, l'Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), l'un des partis préconisant l'indépendantisme catalan, critique la Constitution espagnole de 1978 qu'« elle ne met pas le catalan sur un pied d'égalité avec le castillan<sup>1</sup> ». Parce que l'article 3 de la Constitution définit :

« 1. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'Etat. Tous les Espagnols ont le devoir de la savoir et le droit de l'utiliser<sup>2</sup>.

« 2. Les autres langues espagnoles seront également officielles dans les Communautés autonomes respectives, conformément à leurs statuts<sup>3</sup>. »

Ainsi, le fait que les Catalans devraient connaître le castillan est pour l'ERC la discrimination sur le catalan, et que les Catalans sont traités comme une minorité linguistique au lieu d'une nation à part entière<sup>4</sup>. De nouvelles revendications de l'égalité du statut linguistique sont proposées par l'ERC en faveur d'« un multilinguisme égalitaire qui impliquerait la reconnaissance par l'Etat espagnol de l'égalité de statut des quatre langues principales<sup>5</sup> ».

L'ERC cherche à obtenir plus d'autonomie pour la Catalogne par l'option de la défense du droit linguistique, par exemple, « le droit d'utiliser et de promouvoir la langue nationale dans toutes les sphères de la vie sociale<sup>6</sup> ». En 2006, la loi organique 6/2006 annonce la réforme du statut d'autonomie de la Catalogne, ainsi que le renforcement du statut de la langue comme langue « de référence par les administrations publiques et les médias publics de Catalogne » et « langue véhiculaire et d'apprentissage dans l'enseignement »<sup>7</sup>. La Catalogne est définie comme une nation à une large majorité dans le Préambule de la loi, toutefois une nation de façon réduite au concept de nationalité<sup>8</sup>. Contestée principalement par le Partido Popular

---

<sup>1</sup> Alicia Fernandez et Mathieu Petithomme, « Les nationalismes catalans depuis la transition démocratique », in *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine (1975-2011) : compétition politique et identités nationales*, Paris, Armand Colin, 2012, 121 p.

<sup>2</sup> Tribunal Constitucional, *La Constitution Espagnole*, <http://www.tribunalconstitucional.es/Lists/constPDF/ConstitucionFRANCES.pdf>, consulté le 23 juillet 2016.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Alicia Fernandez et Mathieu Petithomme, ouvrage cité, 121 p.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Enoch Alberti, « Le nouveau statut d'autonomie de la Catalogne », *Revue française d'administration publique*, 2007, n°121-122, pp. 145-159.

<sup>8</sup> *Ibid.*

(PP), le statut de la langue de référence des administrations publiques du catalan a ainsi été refusé en 2010, identique pour l'élargissement de certains droits judiciaires et financiers en Catalogne<sup>1</sup>. La définition de la nation catalogne a également été réorientée par le sens de la reconnaissance de la valeur historique et culturelle<sup>2</sup>.

Selon Frank Tétart, les activités nationalistes en Catalogne s'agissent d'un mouvement autonomiste et non indépendantiste<sup>3</sup>. « La Catalogne participe à la perpétuelle construction de l'Etat espagnol et lui assure une certaine stabilité<sup>4</sup>. » Cependant, à travers une dizaine de tentatives de référendum dans les années récentes, on ne s'empêche pas de questionner si les activités nationalistes catalanes sont vraiment non indépendantistes. Les restrictions juridiques sur les usages du catalan et le redressement de la définition de la nation catalogne manifestent la volonté de défendre la souveraineté d'Etat espagnol.

## **II. La langue et la conception de la nation chinoise**

Les Occidentaux ont constamment déformé la conception du nationalisme chinois ou de la nation chinoise. Par exemple le mal compris de l'expression du « 中华民族的伟大复兴 (grand renouveau de la nation chinoise) » qui est en fait un concept pour encourager le développement économique, conduit à l'interprétation du nationalisme chinois comme : « autoritaire », l'outil idéologique pour maintenir le monopole politique communiste ; ou « revanchard », aux tendances racistes et anti-étrangères ; ou encore « pragmatique », dont la légitimité provient de la réalité économique et sociale, etc.<sup>5</sup>. Ainsi, il faut avoir une connaissance de base sur le nationalisme chinois et la conception chinoise de la nation.

### ***Un nationalisme né dans la crise nationale***

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Frank Tétart, ouvrage cite, 67 p.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Jean-Pierre Cabestan, « Les multiples facettes du nationalisme chinois », *Perspectives chinoise*, 2005, mis en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2008, <http://perspectiveschinoises.revues.org/739>, consulté le 23 juillet 2016.

La base de la conception primitive de la nation chinoise a été formée pendant la révolution Xinhai (voir Chapitre I). Sun Zhongshan ou Sun Yatsen, à titre du père de la Chine moderne, avait puisé les théories occidentales du nationalisme du XIX<sup>e</sup> siècle et envisageait le slogan « 驱除鞑虏，恢复中华，创立民国，平均地权(chasser les étrangers et restaurer la Chine, fonder une république et redistribuer équitablement les terres<sup>1</sup>) ». A l'échec de guerres avec des puissances impérialistes occidentales et l'Empire du Japon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment à l'échec de l'essai de la Réforme de Cent Jours (voir Chapitre I), ce slogan constituait le principe directeur de la révolution Xinhai. Certains intellectuels à cette époque insistaient sur l'idée que les nationalismes occidentaux avait poussé l'expansionnisme occidental et coincé la Chine dans un statut « de vie ou de mort » ; ainsi, il faudrait faire s'épanouir le nationalisme chinois pour établir un Etat-nation<sup>2</sup>. Sun avait déclaré dans son discours d'investiture du président provisoire de la République de Chine en 1912, que « les territoires des Hans, des Mandchous, des Mongols, des Ouighours et des Tibétains sont unis dans un territoire », et que « les peuples des Hans, des Mandchous, des Mongols, des Ouighours et des Tibétains sont unis dans une nation<sup>3</sup> ». C'est ainsi ce que l'on appelle les cinq peuples rassemblés et l'origine de la conception moderne de la nation chinoise.

Après la naissance du Parti Communiste Chinois dans les années 1920, la conception moderne de la nation est plus largement modifiée et partagée. La définition de Joseph Staline a été adoptée. Il définit la nation comme une communauté humaine et stable, historiquement constituée et formée sur la base commune de la langue, du territoire, de la vie économique et de la formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture<sup>4</sup>. Ainsi, l'identité culturelle commune englobe les cultures de

---

<sup>1</sup> André Chieng et Jean-Paul Betbèze, « Les 100 mots de la Chine », *Que sais-je ?*, Presses universitaires de France, 2010, n°3865.

<sup>2</sup> Jin Chongji, « 辛亥革命和中国近代民族主义(La révolution Xinhai et le nationalisme chinois contemporain) », *近代史研究(Modern Chinese history studies)*, 2001, n°5, 10 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Colin Mackerras, « Ethnic minorities », *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 231 p.

toutes les communautés à l'intérieur de l'Etat. Cette composante essentielle de la nation avec toutes autres caractéristiques ci-dessus, devrait être remplies afin de qualifier la nation. La plupart des chercheurs chinois acceptent et adoptent cette définition comme définition générale de la nation chinoise moderne, mais beaucoup de chercheurs occidentaux critiquent cette définition dont la surestimation de l'identification de la nationalité commune ignore la compréhension de l'identité minoritaire.

L'idée contemporaine et influente sur la nation chinoise est celle proposée par sociologue Fei Xiaotong dans sa lecture Tanner Lecture à l'Université chinoise de Hongkong en 1988<sup>1</sup>. Héritée de l'évolutionnisme de Lewis H. Morgan, la théorie de Fei met l'accent sur « la pluralité et l'unité » dans la configuration de la nation chinoise. Selon lui, la nation chinoise est composée par les peuples qui partagent le sentiment d'identité chinoise sur le territoire de la Chine, dont les cinquante six groupes ethniques sont des éléments de la pluralité et construisent l'unité de la nation<sup>2</sup>. En tant qu'une entité subjective, la nation chinoise est forgée par la volonté des peuples de résister aux puissances impérialistes occidentales ; en tant qu'une existence objective, la nation chinoise est la résultante de la formation historique des milles ans<sup>3</sup>.

Ce modèle de « la pluralité et l'unité » est pleinement incarné par la vie linguistique en Chine. Bien que les Hans forment le corps principal de la population chinoise, les cinquante six groupes ethniques disposent du droit égal de leurs langues. Les langues des groupes ethniques et leurs modes de vie interactivement s'assimilent lors de la communication interethnique. Par exemple, la langue est peuples Jingpo ou Kachin, qui vivent principalement au sud-ouest de la Chine, est l'une des langues locales du

---

<sup>1</sup> Dai Qingxia et He Junfang, *语言和民族*(la langue et la nation), Beijing, 中央民族大学出版社 (édition de l'Université centrale des minorités), 2006, 1 p.

<sup>2</sup> Fei Xiaotong, *中华民族多元一体格局*(la configuration de « la pluralité et l'unité » de la nation chinoise), Beijing, 中央民族学院出版社 (édition de l'Université centrale des minorités), 1989, 1 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*

birman et emprunte beaucoup de vocabulaires de la langue des Hans. Les peuples Jingpo ont aussi absorbé les coutumes des Hans par vivre ensemble dans les agglomérations régionales en Chine et vice versa. Après environs cent ans de planifications linguistiques, le Putonghua est devenu aujourd'hui la langue commune pour tous les groupes ethniques de la Chine, soit la langue commune de la nation chinoise.

Le maintien de l'identité nationale chinoise préoccupe les réflexions des intellectuels chinois à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Car cela constitue la question déterminante sur le sort des peuples chinois et les changements de la société chinoise face aux impacts forts provenant du monde occidental. En 1997, Fei répond à cette question en la mettant sous contexte de la mondialisation<sup>1</sup>. Il propose que ce ne soit par l'acceptation de la diversité de langues et de cultures et la connaissance des autres cultures, que l'on pourrait obtenir la conscience de soi dans ce monde multiculturel émergent ; et que ce ne soit par l'adaptation mutuelle que l'on pourrait établir une l'ordre fondamental où toutes les langues et les cultures coexistent<sup>2</sup>. L'idée de Fei exprime la volonté chinoise pour le respect de la diversité linguistique et culturelle, qui ressemble à la conception européenne d'« unité dans la diversité ».

### ***Les groupes ethniques et la nation chinoise***

Ensuite, sur cette base de connaissance de la nation chinoise, nous allons répondre à une autre question essentielle : à qui correspondent les groupes ethniques en Chine ?

La nation chinoise est composée des ethnies multiples. Il compte cinquante-cinq groupes ethniques à part le groupe des Hans. On appelle ces cinquante-cinq groupes ethniques « les minorités ethniques » pour la raison démographique. Selon le Bureau de l'information du Conseil d'Etat de Chine, la population des Hans occupe plus de

---

<sup>1</sup> Fei Xiaotong, « 关于“文化自觉”的一些自白(Des confessions à propos de la conscience culturelle) », *学术研究(Academic research)*, 2003, n°7.

<sup>2</sup> *Ibid.*



90% et les minorités ethniques représentent environ 10% de la population totale<sup>1</sup>. Pour simplement différencier les 55 groupes ethniques, on peut dire que les peuples appartenant aux minorités ethniques ne parlent naturellement pas la langue des Hans. Mais il n'y a pas de loi en Chine qui donne une définition aux groupes ethniques ou langues régionales et minoritaires.

La situation ethnique en Chine est un résultat du fait historique. En fait, la formation de la situation multi-ethnique en Chine remonte à la première grande réunification de la Chine autour des années 200 avant JC. A la suite, la gouvernance des dynasties a été établie en alternative par les Hans et les minorités ethniques comme les Mongols et les Mandchous. La population des différents groupes s'agglomère dans les régions du nord et de l'ouest et cela entraîne le résultat hétérogène dans la vie sociale et culturelle en Chine. Par exemple, au nord-est de la Chine, des minorités coréennes sont culturellement liées aux Coréens de la péninsule coréenne ; alors au nord-ouest de la Chine, des minorités turques musulmanes telles que les Ouighours et les Kazakhs sont identiquement semblables aux Turcs de la Turquie. Ainsi, le gouvernement institue aujourd'hui en Chine cinq régions autonomes au niveau provincial, qui pourtant ne doivent pas être confondues avec les régions administratives spéciales – Hongkong et Macao.

Par la traduction, la nation et le groupe ethnique correspondent tous à un même mot chinois *Minzu*<sup>2</sup>. Du point de vue d'Etat-nation chinois, on ne considère pas le groupe ethnique comme une nation, puisque la nation est le groupe ethnique se doté de la volonté politique de l'auto-gouvernance<sup>3</sup>. Les groupes ethniques disposent eux-mêmes d'une identité double et semblable à l'identité britannique, soient une

---

<sup>1</sup> The State Council Information Office of the People's Republic of China, « 中国的少数民族政策及其实践(La politique sur les minorités ethniques et la pratique) », *政府白皮书(le livre blanc du gouvernement)*, le 27 septembre 1999, <http://www.scio.gov.cn/zfbps/ndhf/1999/Document/307953/307953.htm>.

<sup>2</sup> Chen Ping, « 语言民族主义：欧洲与中国(les nationalismes linguistiques en Europe et en Chine) », *外语教学与研究(Foreign language teaching and research)*, 2008, n°1, pp. 4-13.

<sup>3</sup> *Ibid.*

identité ethnique et une autre identité nationale chinoise au sens culturel et non pas politique.

Pour conclure, la nation chinoise ne peut pas être définie par une ou quelques critères simples. Elle est pour les étrangers un ensemble des peuples chinois sans distinguer de race et d'ethnie ; elle est pour les Chinois une communauté de multiplicité, puisqu'elle englobe les cultures de toutes les communautés ethniques en Chine.

### **Bilan**

La langue fonctionne comme un critère de constitution de la nation, bien que les conceptions de la nation soient différentes en Europe et en Chine ; sous l'impulsion de la mondialisation, elle est devenue de plus en plus un instrument de résistance pour l'affirmation subjective de l'existence des identités régionales. En Europe, la conception classique de la nation allemande est fondée sur la base culturelle de langue et de race, alors que pour la France, elle est républicaine et se définit par une volonté de vivre ensemble ; la nation britannique, quant à elle, existe dans une partition à quatre sous-états-nations. L'unité nationale chinoise est forgée par la volonté d'être indépendante et de vivre ensemble (comme la France), mais elle doit tout de même composer avec une pluralité de cultures (comme l'Allemagne), chaque peuple de son groupe ethnique disposant de deux identités, l'une ethnique et l'autre chinoise (comme la Grande Bretagne).

## **Chapitre IV. Le nationalisme linguistique et la régionalisation**

### **III. Un concept ancré dans l'esprit des droits fondamentaux**

La protection des langues régionales ou minoritaires est un concept ancré dans l'esprit des droits fondamentaux. Linguiste français Claude Hagège estime que tous les quinze jours, il y ait une langue disparue dans son ouvrage *Halte à la mort des langues*. Il serait plus vite en disparition pour les langues des groupes minoritaires qui

se trouvent déjà au pied de la pyramide de langues. Environ un milliard de personnes, soit 1/7 de la population du monde, appartiennent à des groupes minoritaire<sup>1</sup>. Compte tenu de ce chiffre prodigieux et du fait que les langues ne peuvent pas se replacer démographiquement elles-mêmes, Joshua Fishman indique que les tentatives politiques devraient être mises en place pour que des langues menacées de disparition puissent être transmises à la génération suivante<sup>2</sup>. Etant donné que la diversité linguistique constitue un élément essentiel de la diversité culturelle humaine, la communauté internationale a ainsi adopté dans le cadre du droit international les principes de non-discrimination des langues existantes, de protection des minorités linguistiques, et de préservation des langues autochtones, etc.<sup>3</sup>. Par exemple, l'ONU écrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion publique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.<sup>4</sup> »

Il existe également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, etc.

### ***Le statut juridique des langues régionales et des groupes minoritaires en Europe***

A l'échelle européenne, la Charte des droits fondamentaux de l'UE a fixé le principe du respect de la diversité linguistique et de l'interdiction de la discrimination sur les langues, par l'article 21 et l'article 22 :

« Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.<sup>5</sup> »

---

<sup>1</sup> Nations Unies, « Droits des minorités », *l'ONU et les droits de l'Homme*, <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/minority.shtml>, consulté le 25 juin 2016.

<sup>2</sup> Joshua Fishman, *Reversing language shift : theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages*, Multilingual Matters, 1991, 81 p.

<sup>3</sup> UNESCO, *Vitalité et disparition des langues*, Paris, 2003.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, 10 décembre 1948, art. 2.

<sup>5</sup> Union européenne, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, 7 décembre 2000, art. 21.

« L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.<sup>1</sup> »

Vu que l'Union européenne partage les mêmes valeurs fondamentales avec le Conseil de l'Europe en matière des droits de l'Homme, et que la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe a été renforcée par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il nous est donc susceptible de retracer ce qui sont plus explicitement fixés par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992) et la Convention cadre pour la protection des minorités nationales (1995) dans le cadre du Conseil de l'Europe. L'Europe considère que les langues régionales ou minoritaires devraient être traditionnellement pratiquées par les ressortissants européens et leurs langues sont liées à la richesse culturelle de l'Europe. Donc, les dialectes et les langues des migrants ont été exclus par la définition européenne des langues minoritaires :

« a. Par l'expression « langues régionales ou minoritaires », on entend les langues : i. pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat ; et ii. Différentes de la(des) langue(s) de cet Etat ; elle n'inclut ni les dialectes de la(des) langue(s) officielles(s) de l'Etat ni les langues des migrants<sup>2</sup> ; »

Par l'article 7, elle fixe les objectifs et les principes pour le fondement des politiques Etatiques ainsi que leur législation et la mise en pratique :

« La reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle ; le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire... ; la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée ; le maintien et le développement de relations... entre les groupes pratiquant une langue régionale ou minoritaire et d'autres groupes du même Etat...<sup>3</sup> »

Il est à souligner aussi que la protection et l'encouragement de ces langues ne doivent pas être au détriment des langues officielles. De l'aspect des langues, la Convention cadre pour la protection des minorités nationales précise que les Etats sont censés à protéger le droit linguistique des minorités :

« Les parties s'engagent à promouvoir les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et développer leur culture, ainsi que de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel<sup>4</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 22.

<sup>2</sup> Conseil de l'Europe, *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, 1992, art. 1.

<sup>3</sup> *Idem.*, art. 7.

<sup>4</sup> Conseil de l'Europe, *Convention cadre pour la protection des minorités nationales*, Strasbourg, 1995,

Au niveau de la communication administrative et aux services publics, la Convention déclare dans l'article 10 que l'usage des langues minoritaires doit être reconnu par les Etats engagés, surtout dans les rapports entre une personne et les autorités administratives. Au niveau de l'éducation et l'enseignement, l'article 12 détermine que :

« Les Parties prendront, si nécessaire, des mesures dans le domaine de l'éducation et de la recherche pour promouvoir la connaissance de la culture, de l'histoire, de la langue et de la religion de leurs minorités nationales aussi bien que de la majorité<sup>1</sup>. »

Egalement dans l'article 14, le droit d'apprendre la langue minoritaire comme langue maternelle et le droit de recevoir l'enseignement dans la langue minoritaire devraient être protégés. Ces articles concernant les droits linguistiques ne proposent qu'un cadre juridique européen qui fait partie intégrante des droits de l'Homme. Ils laissent un champ restreint aux Etats signataires d'élaborer leurs propres politiques linguistiques à propos des minorités nationales.

Au plan institutionnel, les institutions européennes ont créé des organismes régionaux et les soutenus en financement afin de promouvoir la protection et le développement des langues régionales ou minoritaires. Par exemple, en 1982, le Bureau européen pour les langues moins répandues a été établi pour soutenir le réseau européen de coopération de la défense de la diversité linguistique. Puis, en 1987, la Communauté européenne a créé le Mercator Network pour faciliter la recherche scientifique sur les langues moins répandues en Europe. En 1992, le Comité européen des régions est ainsi créé par le traité de Maastricht, en adoptant une attitude plus positive à la protection des langues régionales ou minoritaires.

### ***Le rôle du Comité des régions***

Le Comité européen des régions a un rôle consultatif mais fortement valorisé dans la construction européenne. Le Comité des régions a un poids lourd dans beaucoup de domaines tels que la cohésion économique et sociale, pour faire entendre directement

---

art. 5.

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 12.

la voix des régions et des villes dans l'Union européenne<sup>1</sup>. Ainsi, un bon nombre de régions européennes ont ouvert à Bruxelles des délégations « quasi ambassades », dont la Catalogne a été la première communauté autonome dans les années 1980<sup>2</sup>.

Prenons encore le cas de la Catalogne. Au plan politique au bout du siècle, la fonction subsidiaire du Comité des régions dans la procédure législative communautaire est favorable pour la région de la Catalogne à défendre ses intérêts à l'égard des sources financières face à l'Etat, et à la suite, à défendre sa revendication permanente du nationalisme sous-étatique espagnol<sup>3</sup>. Ainsi, les partis nationalistes catalans ont présenté leur volonté nationaliste comme étant les partis européistes, et célébré l'intégration de l'Espagne dans l'Europe communautaire comme une conquête positive et nécessaire de la Catalogne vers la plus grande autonomie<sup>4</sup>. Par la loi organique 6/2006 sur la réforme du statut d'autonomie de la Catalogne, la Généralité de Catalogne est chargée du développement et l'application du droit communautaire européenne<sup>5</sup>. Cela a ainsi élargi la participation aux affaires européennes de l'autorité locale de la Catalogne. Et donc, le nationalisme catalan a trouvé un nouveau moyen à élargir son influence sur la décision politique par se passer par l'Etat espagnol, et non plus appuyer seulement sur la langue. Comme résumé par Henri Boyer, « en Catalogne la langue catalane est le fondement de la nation ... cependant la nation catalane est à géométrie variable<sup>6</sup>. »

A ce stade, la construction européenne des régions se fait l'objet de discussions polémiques. Jacques Delors prédit que l'Europe aura besoin de régions puissantes, puisqu'« elle s'appuiera sur des zones de synergie économique pour lesquelles le

---

<sup>1</sup> Comité des régions, « Le CdR en bref », *A propos du CdR*, <http://cor.europa.eu/fr/about/Pages/index.aspx>, consulté le 10 juillet 2016.

<sup>2</sup> Frank Tétart, ouvrage cité, 64 p.

<sup>3</sup> Jacobo Garcia-Alvarez, « Territoire, question régionale et dimension européenne dans l'Espagne des Autonomies : réalisations et défis », *Rives nord-méditerranéennes*, 2006, n°25, pp. 31-42.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Enoch Alberti, article cité, pp. 145-159.

<sup>6</sup> Henri Boyer, « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », article cité.

niveau départemental est trop petit<sup>1</sup> ». L'autonomie régionale est déjà établie aux degrés différents dans presque tous les pays membres de l'Union européenne. La garantie juridique se trouve non seulement dans le cadre institutionnel de chaque pays, mais aussi au niveau européen. La création institutionnelle des collectivités représentées détache les Etats de leur monopole du pouvoir législatif. Ainsi certains chercheurs critiquent que « du fait du processus d'intégration européenne de plus en plus poussé, les Etats cèdent depuis 1957 des parts de plus en plus importantes de leur souveraineté à l'Union européenne<sup>2</sup> », parce que les régions disposent d'une alliée plus flexible qui peut se passer de l'Etat et en revanche peser sur les processus de décision. Les avancées dans le processus d'intégration européenne deviennent l'un des facteurs déterminants dans la revendication politique des nationalismes régionaux<sup>3</sup>. On passe ainsi à l'âge post-national où certains pouvoirs et une partie de la souveraineté d'Etat peuvent donc être délégués par les organismes régionaux ou interrégionaux<sup>4</sup>.

En plus du Comité des régions, les instances européennes à l'égard des aspirations régionales comportent aussi d'autres agents comme le Fonds européen de développement économique régional (FEDER) et la mise au jour de la Charte européenne d'économie locale, etc.<sup>5</sup>. Les entités locales connaissent ainsi une légitimité plus étendue : d'une part sur l'économie et d'autre part sur la culture. Les particularismes culturels favorisent directement l'émergence d'identités régionales. Ces nouvelles structures sont favorables à la montée en puissance de la gouvernance régionale qui entrerait inévitablement en concurrence avec les vieux Etats-nations<sup>6</sup>. On trouve une similitude de situation dans d'autres régions linguistiques européennes, telles que les trois régions en Italie du nord : le Trentin-Haut-Adige, la Vallée d'Aoste

---

<sup>1</sup> Romain Pasquier, « La fin de l'Europe des régions ? », *Politique européenne*, 2015, n°50, pp. 150-159

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Caterina Garcia Segura, « La présence internationale de la Catalogne dans le processus de transition nationale », *Pôle Sud*, 2014, n°40, pp. 153-170

<sup>4</sup> Frank Tétart, ouvrage cité, 50 p.

<sup>5</sup> Yves Gounin, « Les dynamiques d'éclatements d'Etats dans l'Union européenne : casse-tête juridique, défi politique », traduit par Fontaine Jacques, *Politique étrangère*, 2013, n°4, pp. 11-22.

<sup>6</sup> Romain Pasquier, article cité.

et le Frioul-Vénétie-Julienne, là où les régions autonomes sont établies pour la présence significative des minorités linguistiques<sup>1</sup>.

#### **IV. Des agglomérations régionales contre un territoire hétérogène**

La primauté du droit et des droits de l'Homme constitue le concept de base du développement pour toute société de l'humanité. D'un côté, la Chine partage cette valeur universelle en tant qu'Etat signataire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Pacte internationale relatif aux droits civils et politiques. D'un autre côté, la Chine exerce une politique linguistique sur les régions autonomes et minorités ethniques par ses propres traditions.

##### *Les régions autonomes et l'autonomie des groupes minoritaires en Chine*

La Constitution de 1982 de la Chine fixe les principes fondamentaux de l'égalité, de la solidarité et de l'entraide envers les minorités ethniques chinoises et leurs langues. L'article 4 précise que les minorités ethniques en Chine jouissent du même droit que le reste majoritaire, et plus particulièrement ils disposent du droit de l'autonomie dans les régions où la plupart d'eux se rassemblent.

« All nationalities in the People's Republic of China are equal. The State protects the lawful rights and interests of the minority nationalities and upholds and develops a relationship of equality, unity and mutual assistance among all of China's nationalities... Regional autonomy is practised in areas where people of minority nationalities have in concentrated communities; in these areas organs of self-government are established to exercise the power of autonomy. All national autonomous areas are integral parts of the People's Republic of China. All nationalities have the freedom to use and develop their own spoken and written languages and to preserve or reform their own folkways and customs<sup>2</sup>. »

Le droit libre de développer la langue et l'écriture minoritaires est souligné également dans l'article 8 de la loi de langues (voir Chapitre II). La Constitution a également fondé le principe de la communication entre les citoyens issus des minorités ethniques et les autorités publiques. Par exemple à propos des procès :

« Citizens of China's nationalities have the right to use their native spoken and written languages in court proceedings. The People's courts and people's procuratorates should provide

---

<sup>1</sup> Elisabeth Alber, « Haut-Adige/Tyrol du Sud : un système éducatif divisé dans les Alpes », *Revue internationale de politique comparée*, 2014, n°4, pp. 59-82.

<sup>2</sup> Constitution de la République Populaire de Chine, document cité, art. 4.



translation for any party to the court proceedings who is not familiar with the spoken or written languages commonly used in the locality. In an area where people of a minority nationality live in a concentrated community or where a number of nationalities live together, court hearings should be conducted in the language or languages commonly used in the locality; indictments, judgments, notices and other documents should be written, according to actual needs, in the language or languages commonly used in the locality<sup>1</sup>. »

On trouve les textes semblables dans l'article de la Convention cadre européenne, que les personnes appartenant à une minorité nationale ont le droit d'être informées et de se faire comprendre la situation dans une langue qu'elles comprennent au cours de son arrestation. Elles peuvent également se défendre avec l'aide d'interprètes.

Dans les régions autonomes, les langues minoritaires jouissent d'une égalité du statut linguistique que le Putonghua. Pour comparer les droits de l'autonomie, des intellectuels européens proposent les indicateurs de mesure, à part l'indicateur constitutionnel, en fonction du tempérament politique propre à chaque Etat<sup>2</sup>. On choisit ici quelques uns pour entamer la comparaison de la loi sur l'autonomie des régions ethniques de la Chine avec la Convention européenne pour la protection des minorités nationales. La loi sur l'autonomie des régions ethniques donne aux autorités d'autonomie régionales le pouvoir au niveau différent. Ainsi en matière de l'usage de langues :

« Les institutions autonomes...garantissent à toute minorité nationale(ethnique<sup>3</sup>) dans cette zone la liberté d'utiliser et de développer chacune sa propre langue et écriture, ainsi que la liberté de conserver ou de réformer chacune ses us et coutumes<sup>4</sup>. »

La loi sur l'autonomie des régions ethniques garantit le droit d'utiliser librement la langue régionale ou minoritaire dans la région autonome en Chine. Pareillement, par l'article 10 et l'article 5 de la Convention européenne, l'Europe reconnaît non seulement le droit des minorités nationales d'utiliser librement et sans entrave la langue minoritaire, mais aussi le droit de préserver les éléments essentiels de leur

---

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 134.

<sup>2</sup> Claude Olivesi, « Autonomie des régions ? », *La pensée de midi*, 2007, n°21, pp. 25-48.

<sup>3</sup> La traduction de la loi sur l'autonomie des régions ethniques est réalisée par l'Office québécois de la langue française. Elle ne distingue pas le groupe ethnique de la nation.

<sup>4</sup> The Central People's Government of the People's Republic of China, *中华人民共和国民族区域自治法(Regional Ethnic Autonomy Law of the People's Republic of China)*, 2005.

Traduit par l'Office québécois de la langue française, *Revue d'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Les Publications du Québec.

identité y compris leur patrimoine culturel.

« Les institutions autonomes...utilisent une ou plusieurs langues et écritures d'usage courant local...qui exerce l'autonomie régionale peut être considérée comme la principale<sup>1</sup>. »

Les langues régionales ou minoritaires sont les langues de référence pour les institutions autonomes en Chine. Mais l'utilisation des langues régionales ou minoritaires est une réponse quant « à besoin réel » pour les pays européens. L'article 10 de la Convention européenne ne fixe que l'utilisation de la langue minoritaire est dans les rapports avec les autorités administratives. Elle laisse un champ libre aux Etats signataires de décrire leur loi. Par exemple, la loi espagnole a promis au catalan le statut de langue de référence pour les administrations publiques de Catalogne en 2006, mais l'a aboli en 2010.

« Les écoles...doivent utiliser les manuels en langue minoritaire et dispenser l'enseignement en langue minoritaire...<sup>2</sup> »

La loi sur l'autonomie des régions ethniques, précise que dans les écoles locales des régions autonomes chinoises, l'enseignement en langue minoritaire est obligatoire. Alors que l'article 14 de la Convention européenne n'assure que la possibilité d'apprendre la langue minoritaire et de recevoir un enseignement dans cette langue.

« La Cour du peuple...utiliser la ou les langues d'usage courant local pour instruire et juger les procès, garantir aux citoyens de toutes ethnies le droit d'utiliser leur langue et écriture nationale(ethnique) pour intervenir dans le procès<sup>3</sup>. »

La loi sur l'autonomie des régions ethniques garantit le droit d'utiliser la langue régionale en cas de procès. Mais les citoyens européens ne seraient que d'être informés dans une langue qu'ils comprennent en cas d'arrestation, comme il est stipulé dans la Convention. Pourtant, précise dans la Convention cadre pour la protection des minorités nationales, la protection est également garantie pour le droit à la liberté d'expression, le droit à l'accès aux médias, le droit d'utiliser son nom et ses prénoms, le droit à la reconnaissance officielle de son patronyme, etc.

Certainement, par rapport aux droits européens, l'obscurité et l'insuffisance de la loi en Chine sont évidentes à propos des droits fondamentaux des minorités. L'Europe

---

<sup>1</sup> *Idem.*, art. 21.

<sup>2</sup> *Idem.*, art. 37.

<sup>3</sup> *Idem.*, art. 47.

met les efforts pour éviter que les minorités nationales soient assimilées dans le groupe majoritaire ; tandis qu'en Chine, sa philosophie politique traditionnelle en a un legs. Par exemple, le confucianisme met l'accent sur la coexistence harmonieuse entre les minorités et la majorité, ainsi que la nécessité de l'assimilation culturelle<sup>1</sup>. Les groupes minoritaires peuvent participer à la société de la majorité par l'apprentissage et l'adaptation culturelle ; au contraire, la langue et la culture de la majorité sont en même temps influencées par ceux minoritaires<sup>2</sup>. Bien que la Chine a progressivement adopté les concepts occidentaux sur les droits des minorités, l'approche confucéenne continue à influencer la politique chinoise sur les problèmes des minorités dans la pratique.

### *Les conceptions confondues – cas du Tibet*

Le Tibet jouit d'un grand privilège d'autonomie depuis des années 1260. Il avait été officiellement incorporé dans l'administration du pouvoir central de la Chine ancienne à la dynastie Yuan, où les Mongols avaient régné la Chine pendant environs cent ans. Dans le régime communiste actuel, la région autonome du Tibet a été fondée en 1965.

Son privilège d'autonomie est particulièrement respecté dans l'apprentissage et l'usage de la langue tibétaine. Dans les écoles primaires et secondaires au Tibet, le Tibétain est la langue principale d'enseignement en même temps avec le Putonghua, qui reste la langue subordonnée, afin de réaliser une éducation bilingue<sup>3</sup>. Pour l'éducation supérieure, un certain nombre d'institutions d'enseignement et de formation ont été établies, telles que l'Université du Tibet, l'Université des minorités du Tibet, l'Institut de médecine tibétaine du Tibet, le Centre de recherche tibétologique de Chine, l'Académie des sciences sociales de la région autonome du Tibet, l'Institut d'astronomie et du calendrier tibétains, etc.<sup>4</sup>. Dans les activités

---

<sup>1</sup> He Baogang, « Confucianism versus liberalism over minority rights : a critical response to Will Kymlicka », in Colin Mackerras, *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 37 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> State Council information office of the People's Republic of China, *民族区域自治制度在西藏的成功实践白皮书*(le livre blanc sur le régime d'autonomie régionale du Tibet), le 6 septembre 2015.

<sup>4</sup> *Ibid.*

judiciaires, les Tibétains jouissent des droits spéciaux en vertu de l'autonomie régionale en plus des droits juridiques généraux<sup>1</sup>. Les dispositions du gouvernement local du Tibet garantissent le droit d'utiliser la propre langue des citoyens tibétains dans le procès ; la langue tibétaine est à utiliser au cours de l'inspection, de l'audience et dans la rédaction des documents juridiques ; les principaux fonctionnaires à tous les niveaux de la Cour sont tous des citoyens tibétains<sup>2</sup>.

Le lien entre la langue tibétaine et le bouddhisme tibétain est inséparable. Ayant mélangé avec la religion indigène tibétaine à la fin de l'empire du Bod au X<sup>e</sup> siècle, le bouddhisme tibétain était la fusion de l'origine indienne et l'origine de la Chine-centrale<sup>3</sup>. Il se distingue des autres branches bouddhistes grâce à sa langue tibétaine<sup>4</sup>. Ainsi, on peut dire que la caractéristique numéro un du bouddhisme tibétain est l'usage de la langue tibétaine. En revanche, la propagation du bouddhisme tibétain a joué un rôle promotionnel dans la popularisation de la langue tibétaine et a finalement formé la pratique du bouddhisme tibétain comme le noyau dur dans la vie culturelle traditionnelle tibétaine<sup>5</sup>. A travers l'histoire du Tibet, les gouvernements centraux précédents de la Chine soutenaient les activités religieuses et l'élection des dirigeants spirituels à fin de réaliser sa gestion politique du Tibet<sup>6</sup>. Les chefs religieux, Dalai Lama et Panchen Lama, sont traditionnellement le symbole des dirigeants et disposent de différentes zones d'influence<sup>7</sup>. Ainsi, aujourd'hui en Chine, la quatorzième incarnation du Dalai Lama était la plus puissante figure politique au Tibet avant d'avoir fui en exil en 1959<sup>8</sup>. Suite à l'échec d'un soulèvement soutenu par les Etats-Unis à Lhasa, le Dalai Lama a créé le gouvernement tibétain en exil à

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Shi Shuo, « 藏传佛教与藏民族的形成(Le bouddhisme tibétain et la formation du groupe ethnique Tibétain) », *四川大学学报(Journal of Sichuan University)*, 1997, n°3, pp. 74-79.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Melvyn C. Goldstein, « Tibet and China in the twentieth century », in Morris Rossabi, *Governing China's multiethnic frontiers*, Seattle, University of Washington Press, 2004, 194 p.

Dharamsala en Inde depuis 1960<sup>1</sup>. Un nationalisme tibétain, voire indépendantisme tibétain a été prôné par le Dalai Lama ; et depuis les années 2000, le but de ce nationalisme a été modifié comme la poursuite d'une plus grande autonomie régionale du Tibet au sein de la République populaire de Chine, au lieu de son indépendance<sup>2</sup>.

A l'intérieur de la Chine, certaines politiques du gouvernement ont adopté des mesures bénéficiaires à l'égard des minorités ethniques, mais en attendant elles apportent des impacts négatifs sur eux. Tout d'abord, des inégalités économiques ont été créées au cours de la réforme et la transition économiques depuis 1978. Ces inégalités existent non seulement entre les groupes minoritaires et le groupe des Hans, mais aussi à l'intérieur de la majorité des Hans, entre les ruraux et les urbains. Par exemple, dans les années 1990, plus de la moitié des régions pauvres recensées par le Conseil d'Etat se situent dans les zones géographiques des minorités<sup>3</sup>. Dans la période 1994-1999, le chiffre du nombre de personnes souffrant de la pauvreté dans les zones ethniques réduit de 45 millions à 14 millions<sup>4</sup>. Mais considérant la population immense en Chine, il reste encore un chemin long à enfin résoudre le problème de la pauvreté. Par ailleurs, sous l'impact de l'économie de marché, un petit nombre de groupes minoritaires, y compris au Tibet, connaissent de plus en plus de fragments dans leurs traditions et d'évanouissement de leurs coutumes. Cet affaiblissement du lien culturel les rend un sens de perte de leur identité ethnique et de la diminution du sentiment d'appartenance au grand ensemble de la nation chinoise. Pour conclure, cette question du Tibet est principalement liée au mécontentement partagé parmi un certain nombre de Tibétains, et est en train de devenir un défi à l'unité nationale et l'intégrité territoriale pour la Chine.

Depuis la fin des années 1980, le Dalai Lama a gagné une réputation énorme en

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> He Baogang et Barry Sautman, « The politics of the Dalai Lama's new initiative for autonomy », in Colin Mackerras, *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, p. 53.

<sup>3</sup> Barry Sautman, « Preferential policies for ethnic minorities in China : the case of Xinjiang », in Colin Mackerras *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 339 p.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Occident en raison de sa représentation des idéaux humanitaires. En Europe, aucune résolution à propos de la campagne internationale du Dalaï Lama n'avait été adoptée jusqu'en 1987, où le Dalaï Lama a prononcé un discours devant les membres du Parlement européen<sup>1</sup>. En Europe, le Dalaï Lama se présente souvent comme un chef religieux de bonne réputation et respectable tout comme le pape du bouddhisme tibétain. Cependant, la majorité des Chinois le perçoivent comme un leader séparatiste qui a longtemps engagé dans les mouvements sécessionnistes antichinois au nom de la religion. Ces conflits conceptuels entre l'Europe et la Chine, se sont aggravés lors du rencontre du président français Nicolas Sarkozy avec le Dalaï Lama durant sa présidence tournante du Conseil européen en 2008, qui a finalement abouti à l'annulation du sommet UE-Chine de la part de la Chine. En un mot, la campagne nationaliste Dalaï Lama contribue, pour l'Europe, à propager l'idéologie et les valeurs occidentales en permettant à l'Europe d'acquérir un certain levier avec la Chine dans les affaires en relations internationales.

Ces conflits sont dus aux écarts conceptuels entre l'UE et la Chine. L'écart principal existe sur la souveraineté. A l'origine, l'idée de la souveraineté est une invention européenne mettant l'accent sur la qualité souveraine, la non ingérence dans les relations internationales ainsi que l'autorité suprême sur la juridiction domestique<sup>2</sup>. Cette conception a été répandue en Chine au XIX<sup>e</sup> siècle au moment où la Chine devrait céder des territoires à des puissances européennes et au Japon et accepter l'extraterritorialité à l'intérieur de ses frontières<sup>3</sup>. L'expérience européenne exerçait aussi dans les colonies d'outre-mer, où les puissances européennes ont intervenu dans les affaires intérieures de ces colonies, et en revanche ces colonies ont utilisé la même conception à lutter pour l'indépendance. Alors pour la part de la Chine, l'accent est mis sur l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires domestiques et

---

<sup>1</sup> Parlement européen, « European Parliament resolutions on Tibet and/or Human rights in China », *International Campaign for Tibet*, <http://www.tibetpolicy.eu/european-parliament-resolutions-2000-2012/>, consulté le 27 juillet 2016.

<sup>2</sup> Pan Zhongqi, « Managing the conceptual gap on sovereignty in China-EU relations », *Asia Europe Journal* 8, 2010, n°2, 228 p.

<sup>3</sup> *Idem.*, 229 p.

l'indépendance de la souveraineté de l'Etat<sup>1</sup>. De plus, l'Europe appuie plus qu'avant sur l'importance de la souveraineté populaire, autrement dit la responsabilité des autorités nationales à garantir le bon fonctionnement économique et les droits fondamentaux de l'Homme.

La stabilité est un autre concept important qui reste au cœur de la politique chinoise, puisque c'est une question très souvent concernée la Chine et non pas l'Europe. La notion de la stabilité implique deux dimensions pour la Chine – la paix internationale favorable au développement économique et le maintien de la stabilité politique, économique et sociale au niveau national<sup>2</sup>. Bien qu'il n'y ait pas de différence fondamentale sur la perception de la notion de la stabilité entre l'Europe et la Chine, mais l'instabilité en Chine devienne souvent une source de désaccords en relations internationales<sup>3</sup>. Du point de vue chinois, l'instabilité sociale est difficile à éviter au cours de sa rapide transition sociale et l'accélération de la réforme économique vers l'orientation marché. Ainsi, le maintien de la croissance économique est considéré comme moyen fondamental pour éliminer l'instabilité sociale<sup>4</sup>. L'Europe attribue la cause de l'instabilité au système politique et à l'échec de la gouvernance chinoise, et donc insiste que la stabilité ne peut être atteinte qu'à travers la réforme du système politique<sup>5</sup>. Cet écart conceptuel sur la stabilité est résultant de niveaux différents du développement économique et social entre l'UE et la Chine. Par conséquent, les deux parties accordent la priorité aux différents problèmes sociaux dans leurs politiques.

Ainsi, l'UE utilise souvent l'exemple du Tibet à mettre l'accent sur l'absence de droits des minorités et la liberté en Chine. Mais, la Chine prend également compte de ses intérêts nationaux, sur l'unité nationale et l'intégrité territoriale en adoptant des

---

<sup>1</sup> *Idem.*, 230 p.

<sup>2</sup> Ding Chun, « Conceptual gaps on stability in Chinese and European context », in Pan Zhongqi *Conceptual gaps in China-EU relations : global governance, human rights and strategic partnership*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, 132 p.

<sup>3</sup> *Idem.*, 134 p.

<sup>4</sup> *Idem.*, 135 p.

<sup>5</sup> *Idem.*, 135 p.

politiques strictes à l'égard des minorités. On peut conclure que les perceptions erronées sur la question du Tibet non seulement existent dans l'incompréhension mutuelle des conceptions politiques et la méconnaissance des contextes culturels, mais aussi liées aussi aux intérêts fondamentaux des deux parties.

### **Bilan**

C'est un engagement essentiel dans la pratique de la communauté internationale de préserver les langues régionales et minoritaires face au processus de la mondialisation. Le cadre juridique européen concernant les langues régionales ou minoritaires paraît plus complet par rapport à celui de la Chine. En Chine aussi, les droits linguistiques des minorités sont protégés, bien qu'affaiblis au cours du développement économique radical du pays à cause du déséquilibre régional à l'intérieur de la Chine qui a un impact négatif sur la protection du droit des minorités. Ces impacts donnent matière à certains pays européens à critiquer l'absence de défense de la liberté et des droits de l'Homme dans certaines régions en Chine. Pourtant, la controverse sur ce sujet est liée au fond à l'incompréhension et au malentendu réciproque sur la culture, l'idéologie, etc., et surtout il est difficile pour les Occidentaux, habitués à leur façon de dominer le monde, d'apprécier et de saisir la nature de la culture politique traditionnelle chinoise<sup>1</sup>. En revanche, l'Europe est face à son propre embarras dans sa construction. Cette construction, à la fois supranationale et régionale, relatives le rôle des Etats européens par le biais des institutions régionales<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Martin Jacques, *When China rules the world: the rise of the middle kingdom and the end of the Western world*, London, Allen Lane, 2009, 136 p.

<sup>2</sup> Daniel Hermant, « Les nationalismes et construction européenne », *Cultures & Conflits*, 1992, n°7, pp. 3-16.



### Partie III. Langue étrangère et relations internationales

« Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde<sup>1</sup>. » (Ludwig Wittgenstein, 1918)

Les langues pour Wittgenstein marquent la possibilité d'élargir les bornes de la vision du monde des individus, alors qu'elles sont pour les acteurs politiques l'un des facteurs de leur puissance. En cette ère de globalisation, il nous paraît nécessaire de connaître plusieurs langues non seulement pour ne pas nous limiter par notre propre vision du monde, mais aussi pour mieux nous adapter à la mondialisation et accroître l'emprise de notre culture sur celles des autres. Christian Lagarde, linguiste hispanique, nous précise ce constat pour deux raisons combinées – l'expansion territoriale de certaines langues et la régression des langues menacées<sup>2</sup>. La langue du conquérant avec son influence se répand sans vraiment conquérir de territoires, tandis que les conquis se laissent corrompre leurs langues sans vraiment perdre de territoires. La langue devient ainsi un outil de la puissance – le soft power – pour influencer les autres sans avoir besoin de recourir à la force. Dans l'approche du constructivisme, la langue pour Pierre Bourdieu est « une représentation qui possède une efficacité proprement symbolique de construction de la réalité<sup>3</sup>. » Elles servent à représenter le monde tel qu'il est dans l'imaginaire des agents vivants<sup>4</sup>. L'efficacité des langues est une compétence morale qui légitime les initiatives politiques des acteurs et facilite les mobilisations pour atteindre ses objectifs jugés souhaitables<sup>5</sup>.

Ainsi, dans cette partie, nous parlons de la langue comme outil de puissance et du pouvoir de la langue dans le contexte de la mondialisation. Un spécialiste chinois, Li

---

<sup>1</sup> Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, 1972.

<sup>2</sup> Christian Lagarde, *Identité, langue et nation : qu'est-ce qui se joue avec les langues*, Perpignan, Trabucaire, 2008, 128 p.

<sup>3</sup> Claude Le Manchec, « Le langage et la langue chez Pierre Bourdieu », *Le français aujourd'hui*, 2002, n°139, pp. 123-126.

<sup>4</sup> Philippe Braud, « Le réalisme au défi du constructivisme », *La science politique*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2014, 128 p.

<sup>5</sup> *Ibid.*

Yuming, propose que ce pouvoir, détenu par un locuteur sur d'autres locuteurs, existerait sur trois niveaux de compétences<sup>1</sup>. Au premier niveau, ce pouvoir s'incarne dans une capacité à prendre la parole qui qualifie le locuteur pour parler à la place des autres<sup>2</sup>. Au deuxième niveau, il s'agit d'une volonté des autres de l'écouter et d'obéir, soit la capacité d'influencer les audiences<sup>3</sup>. Au dernier niveau, c'est la capacité d'apporter la parole, qui implique que le locuteur a la faculté de proposer des sujets pour enfin contrôler les conversations<sup>4</sup>. Sur cette base théorique, nous allons réaliser l'analyse sur la puissance de la langue par deux voies, selon la fonction des langues de Louis-Jean Calvet : l'apprentissage de langues étrangères et la diffusion de la langue propre nationale.

D'abord, le premier chapitre nous donnera un aperçu des politiques de l'enseignement des langues étrangères et des niveaux de compétences linguistiques dans les pays européens et en Chine. Ensuite, nous considérons la diffusion de la langue nationale une capacité centrale à exercer le pouvoir de la langue dans le dernier chapitre. Nous y dresserons le portrait du rayonnement du français et du portugais au sein de la communauté internationale. Et finalement, nous discutons du regain et de la perte de poids de la Chine sur la scène internationale, à travers sa diplomatie publique surtout l'établissement des Instituts Confucius.

## **Chapitre V. La maîtrise des langues étrangères et les relations internationales**

### **I. La politique « 1+>2 », une Europe multilingue**

En 2012, la première enquête européenne sur les compétences linguistiques a été achevée et publiée par la Commission européenne, en réponse de la demande du Conseil européen de Barcelone en 2002<sup>5</sup>. Officiellement appelée First European

---

<sup>1</sup> Li Yuming, « 当代中国语言生活中的问题(Les problèmes dans la vie linguistique en Chine contemporaine) », *中国社会科学(Social sciences in China)*, 2012, n°9.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Commission européenne, *First European survey on language competences : final report*, 2012, 5 p.

Survey on Language Competences (ESLC), cette enquête a été conçue pour recueillir des informations sur la maîtrise de langues étrangères des élèves dans l'enseignement secondaire en Europe<sup>1</sup>. Les résultats fournissent non seulement des données sur les compétences en langues étrangères, mais aussi une réponse préliminaire à la politique « 1+>2 » de l'Union européenne.

### ***De la conclusion du Conseil européen de Barcelone aux écoles européennes***

L'objectif de Barcelone remonte à 2002, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont réunis à Barcelone, où le Conseil européen de Barcelone a préconisé d'« améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge<sup>2</sup> » en Europe. A court terme, l'UE encourage la mise en place d'une économie multilingue pour faire l'Union européenne une « économie de la connaissance la plus dynamique et compétitive du monde<sup>3</sup> ». A long terme, l'objectif a été fixé pour « accroître le multilinguisme individuel jusqu'à ce que chaque citoyen ait acquis des compétences pratiques<sup>4</sup> ». Ainsi, la formule « 1+>2 » a été destinée comme l'objectif de l'enseignement de langues dans les écoles secondaires européennes. Le processus « Education et formation 2010 » et le processus « Education et formation 2020 » ont été démarrés l'un après l'autre à travers la coopération entre les Etats membres.

En 2012, l'enquête ESLC, confié au Consortium SurveyLang, a été réalisée auprès de 54,000 élèves aux premier ou deuxième cycles de l'enseignement secondaire dans quatorze pays européens<sup>5</sup>. Les résultats sont analysés et catégorisés en référence aux différents niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Conseil européen, *Conclusions de la présidence : Conseil européen de Barcelone*, SN 100/1/02 REV 1, mars 2002, 19 p.

<sup>3</sup> Commission européenne, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*, document cité, 4 p.

<sup>4</sup> Commission européenne, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006*, document cité, 8 p.

<sup>5</sup> Les quatorze pays européens sont la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Suède et le Royaume-Uni.

(CECR), dont les niveaux de compétences se varient de A1 à C2<sup>1</sup>. Cinq langues les plus enseignées comme langues étrangères ont été testées – allemand, anglais, espagnol, français et italien. Malgré les systèmes éducatifs différents des pays, les résultats montrent que le niveau global de compétences linguistiques des élèves enquêtés n'est pas satisfaisant et a besoin d'être amélioré de manière significative<sup>2</sup>. Environ 58% des élèves n'atteignent qu'à niveau A2 ou A1 voire pre-A1 pour l'apprentissage de la première langue étrangère, et 75% pour la deuxième langue étrangère<sup>3</sup>. Le nombre d'heures d'enseignement de la première langue étrangère est plus élevé par rapport à celui de la deuxième. L'anglais se trouve sans doute le plus pratiqué et le plus utile comme la première langue étrangère, selon le résultat de l'enquête. En général, les élèves européens commencent à apprendre une langue étrangère avant ou durant l'école primaire et les facteurs ayant de l'impacte sur l'apprentissage de langues varient selon leurs expériences individuelles, telles que la connaissance de langues étrangères de leurs parents, la fréquence de l'usage des langues, etc.<sup>4</sup>.

De remarques importantes ont été proposées par l'enquête ESLC afin d'améliorer les compétences linguistiques des élèves européens et atteindre les objectifs de Barcelone. On constate dans un premier temps que l'apprentissage précoce des langues et la reconnaissance des autres langues peuvent positivement influencer l'apprentissage d'une nouvelle langue étrangère<sup>5</sup>. Ainsi, la diversité de l'offre d'enseignement de langues créerait l'environnement favorable à l'apprentissage de langues étrangères à long terme. Dans un deuxième temps, les enseignants devraient être spécialistes ou au moins de haute qualité<sup>6</sup>. L'expérience d'enseignement à l'étranger et la formation continue des enseignants sont très appréciées et encouragées par l'UE.

---

<sup>1</sup> Commission européenne, *Première enquête européenne sur les compétences linguistiques : résumé*, 2012, 4 p.

<sup>2</sup> *Idem.*, 6 p.

<sup>3</sup> *Idem.*, 6 p.

<sup>4</sup> *Idem.*, 12 p.

<sup>5</sup> Commission européenne, *First European survey on language competences : final report*, pp. 73-76.

<sup>6</sup> *Idem.*, 85 p.

Dans les systèmes de l'enseignement supérieur, l'anglais monopolise à lui seul. On compte 555 programmes en anglais dans les universités françaises et 674 programmes en Allemagne en 2008<sup>1</sup>. En 2013, les chiffres des programmes en anglais sont devenus 800 programmes en France et 1550 pour l'Allemagne<sup>2</sup>. Le nombre de programmes en France n'a pas beaucoup augmenté, puisque la France exerce une politique restrictive à l'emploi de langues étrangères. La loi Toubon de 1994 a prévu le français comme la langue de l'enseignement dans les établissements publics, qui a construit en effet un rempart contre l'anglais. Au contraire, face à l'anglais, l'allemand ne retrouve plus sa gloire de jadis. Comme indiqué dans Partie I, le sentiment « de culpabilité et de honte » du nazisme, l'émigration américaine des « universitaires juifs » et « l'amour » de l'anglais comme la langue de l'internationalisation ont donné un coup grave à la langue allemande<sup>3</sup>.

En général, bénéficiant de la politique européenne « 1+>2 », 54% des Européens adultes sont capables de se communiquer dans au moins une langue étrangère, selon l'enquête d'Eurobaromètre en 2012<sup>4</sup>. Les résultats se varient selon la performance par pays<sup>5</sup>, mais deux tiers des Européens préfèrent l'anglais comme la langue étrangère la plus utile. Il serait également intéressant de savoir, selon les données les plus récentes de l'Eurostat, l'espagnol est de plus en plus appris par les élèves européens. Le taux d'apprentissage de l'espagnol des élèves à l'école secondaire a augmenté de 7,4% en 2005 à 12,2% en 2012, contre 96,7% pour l'anglais, 34,1% pour le français et 22,1% pour l'allemand<sup>6</sup>. En dépit de ce constat encourageant, les autres langues européennes moins parlées n'ont pas pu bénéficier de la politique « 1+>2 » au bout de dix ans

---

<sup>1</sup> Martine Derivry, *Les enseignants de langues dans la mondialisation : la guerre des représentations dans le champ linguistique de l'enseignement*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2015, 30 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Jürgen Trabant, « De la langue allemande : un avenir lourd du passé », article cité.

<sup>4</sup> Eurobaromètre, *Les Européens et leurs langues*, spécial 386/ vague EB77.1, juin 2012, 5 p.

<sup>5</sup> Le Luxembourg, la Lettonie, les Pays-Bas, Malte, la Slovénie, la Lituanie et la Suède sont les pays où le taux est le plus élevé. La Hongrie, l'Italie, le Royaume-Uni, le Portugal et l'Irlande ont une proportion significativement baissée.

<sup>6</sup> Eurostat, *L'anglais, le français et l'allemand demeurent les langues étrangères les plus étudiées au premier cycle du secondaire dans l'UE28 en 2012*, 114/2014, 2014.

d'efforts de l'UE.

### *Les autres langues en dehors de l'Europe*

Les autres langues en dehors de l'Europe, selon le sondage Eurobaromètre en 2012, le chinois, le russe, l'arabe, le japonais, ou encore l'hébreu sont enseignées à un niveau très élémentaire. Le chinois est la première langue non européenne parmi les langues étrangères dans la perception de beaucoup d'Européens. Selon les données d'Eurobaromètre en 2012, 6% des citoyens européens trouvent que le chinois, qui se range juste après l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol, est l'une des langues les plus utiles pour le développement personnel et l'avenir de leurs enfants<sup>1</sup>.

Le chinois aux yeux des Européens est la langue du marché. Prenons l'exemple de l'enseignement de la langue chinoise en France. Ayant 33,000 élèves dans 593 collèges et lycées français, le chinois devient aujourd'hui la cinquième langue étrangère la plus enseignée dans le secondaire, qui l'emporte sur l'arabe et le russe<sup>2</sup>. Ce chiffre a connu une croissance de 13% qu'il y a dix ans, due à la montée en puissance économique de la Chine, qui donne ainsi l'avantage professionnel aux candidats français dans leur recherche d'emploi<sup>3</sup>. L'UE est actuellement le plus grand partenaire commercial de la Chine, alors que la Chine est le deuxième partenaire commercial le plus important pour l'UE<sup>4</sup>. La langue chinoise est ainsi mise en étiquette de la langue du marché, qui est liée étroitement au commerce international où la compétence multilingue est mieux valorisée.

Pourtant, le tableau de la présence chinoise n'est pas équilibré dans l'enseignement scolaire européen. Selon Dominique Borne, doyen de l'Inspection générale de

---

<sup>1</sup> Eurobaromètre, document cité, 7 p.

<sup>2</sup> Li Yueguang, « Un enseignement et un apprentissage moderne et simplifié dans la pédagogie de la langue chinoise », in *L'enseignement-apprentissage des langues étrangères à l'heure du CECRL : enjeu, motivation, implication*, Arras, Artois Presses Université, 2015, pp. 173-182.

<sup>3</sup> Assma Maad, « Le chinois, un véritable atout professionnel », *Le Figaro*, publié le 24 avril 2013, <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/le-chinois-un-veritable-atout-professionnel-1754>, consulté le 5 aout 2016.

<sup>4</sup> Service européen pour l'action extérieure, « Partenariat stratégique », *Chine*, [http://eeas.europa.eu/china/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/china/index_fr.htm), consulté le 5 aout 2016.

l'Education nationale, on n'y trouve quasiment pas de trace de l'intégration de la philosophie, de l'histoire ou de la littérature chinoises dans les programmes de l'enseignement du chinois, mais « la Chine est alors abordée trop souvent sous l'angle exclusif du développement et de l'économie<sup>1</sup>. » En lettres, le panthéon littéraire français ne supporte pas l'introduction d'auteurs chinois ; le nombre de spécialistes de l'histoire chinoise reste insuffisant dans les universités françaises<sup>2</sup>. La méconnaissance de la civilisation chinoise se trouve générale parmi les pays européens où on considère l'apprentissage de la langue sert à « seal tomorrow's busniess deals<sup>3</sup> ». Pourtant, cela nous rappelle de ce qui est arrivé avec le japonais à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Pouvons-nous ainsi mettre en question si l'intérêt de l'apprentissage de la langue étrangère est trop lié à la réussite économique récente, il serait possible que cet intérêt se fane avec la disparition de la croissance économique.

Si la langue russe compte une langue étrangère en dehors de l'Europe, c'est en raison de son statut non officiel de l'Union européenne et de la caractéristique eurasiatique de l'espace russe. Il n'y a qu'environ 4% des citoyens européens pensent que le russe est une langue étrangère utile, malgré la population russophone à l'intérieur de l'UE réparti en Europe de l'Est, surtout dans les pays baltes<sup>4</sup>. Dans la conférence internationale organisée par l'Association française des russisants (AFR), le président de l'AFR Philippe Comte a analysé la situation de l'enseignement du russe en France. Il précise qu'aujourd'hui la France est « un des très rares pays de l'Union européenne où la langue russe est enseignée<sup>5</sup> » dans l'enseignement secondaire et supérieur. Après une période de boom entre 1957 et 1975, le nombre d'élèves qui apprennent le russe a

---

<sup>1</sup> Eduscol, « La Chine dans l'enseignement scolaire en France », *Enseigner le chinois*, <http://eduscol.education.fr/cid46185/la-chine-dans-l-enseignement-scolaire-en-france.html>, consulté le 5 août 2016.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> British Council, *Ideas for UK schools to teach Mandarin Chinese*, <https://www.britishcouncil.org/voices-magazine/ideas-uk-schools-teach-mandarin-chinese>, consulté le 5 août 2016.

<sup>4</sup> Eurobaromètre, document cité, 74 p.

<sup>5</sup> Philippe Comte, *L'enseignement du russe en France : problèmes et perspectives*, 22-24 septembre 2005, Vérone, l'Association des Russisants Italiens et la MAPRIAL, 2008.

connu une chute évidente : 15,400 élèves en 2005 contre 27,000 en 1988<sup>1</sup>. Il analyse ensuite les motivations de l'apprentissage du russe et les raisons de la perte du nombre d'apprenants du russe. Le lien communiste chez les parents des élèves devient le moteur principal à étudier le russe, surtout après le lancement du premier sputnik de l'URSS en 1957, qui a marqué la langue russe pour la langue d'une grande puissance<sup>2</sup>. La chute du nombre des apprenants est principalement due à l'érosion progressive du modèle soviétique en France au début des années 1970, puis l'effondrement du bloc soviétique en 1991<sup>3</sup>. Philippe Comte signale que dans les pays de l'UE et surtout en France, la Russie est « invisible sur le plan économique et matériel », malgré qu'elle est un fournisseur important en pétrole et du gaz<sup>4</sup>. Ainsi, on peut conclure que pour la plupart des Français, la meilleure raison d'apprendre le russe est la langue donne accès à la culture russe. Cependant, cela ne constitue pas un échantillon biaisé pour décrire les autres motivations d'apprendre ou de ne pas apprendre le russe, même si le russe n'a pas retenu la position dominante en Europe de l'Est.

Dans la plupart des pays européens, l'enseignement de la langue arabe n'est proposé que dans les universités<sup>5</sup>. Mais l'enseignement de l'arabe est un cas particulier en France grâce aux relations historiques avec les pays arabes, surtout les maghrébins. La particularité de l'enseignement de l'arabe en France est que sa majorité a lieu en dehors du parcours scolaire<sup>6</sup>. L'enseignement de l'arabe est réalisé soit par l'enseignement financé et organisé par les pays d'origine, soit par l'enseignement dispensé dans des associations et des mosquées<sup>7</sup>. Ainsi, le nombre d'élèves de collèges et de lycées publics qui apprennent l'arabe paraît relativement faible. En 2008, il n'avait que 6,468 élèves qui étudiaient la langue arabe, soit 0,1% du total,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Institut Avicenne des Sciences Humaines, *Avenir de l'enseignement de la langue arabe en Europe : sixième colloque annuel de l'IASH*, 22-24 juin 2012, Lille, l'Institut Avicenne des Sciences Humaines, 2012.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*



loin derrière le nombre d'apprenants du russe et du chinois<sup>1</sup>. En dépit de l'interdiction de l'utilisation des données ethniques ou religieuses, on estime que la population des Arabes est de 4 à 7 millions en France, sans tenir compte de l'afflux massif de réfugiés depuis l'année dernière<sup>2</sup>. Il nous paraît que la connaissance de l'arabe devient un véritable outil pour la communication interculturelle et la gestion des affaires religieuses. Et plus spécifiquement, compte tenu du regain de l'activité terroriste et de l'image détériorée de l'Islam depuis novembre 2015, il faudrait mettre la langue arabe dans une position stratégique et sécuritaire à l'instar des Américains après les attentats du 11 septembre 2001.

Pour conclure, par la mise en pratique du principe « 1+>2 », l'UE développe une capacité en langues étrangères autour du noyau de l'anglais, avec le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien en périphérie, en couvrant les autres langues étrangères. Pourtant, le fait que l'anglais est la première langue étrangère n'incarne pas le respect du principe du multilinguisme en réalité. L'UE attache l'importance aux autres langues étrangères en dehors de l'UE, malgré la connaissance à niveau élémentaire. Mais l'intérêt européen reste commercial et quelque peu culturel. En général, l'UE dispose d'une capacité forte en langues étrangères et un large éventail de langues, qui forgerait l'Europe pour une puissance linguistique influente.

## **II. Le régime « 3+X » du concours national en Chine**

A cause des raisons historiques, un grand nombre de Chinois ont une attitude plus positive sur les langues étrangères que sur leur langue maternelle. Néanmoins, les traitements des langues étrangères ont été largement variés selon de périodes différentes historiques.

### ***Prospère éphémère avec le russe***

---

<sup>1</sup> Sénat, *Situation et avenir de l'enseignement de l'arabe en France*, <https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ091010391.html>, consulté le 15 aout 2016.

<sup>2</sup> Bruce Crumley, « Should France count its minority population ? », *Time*, 24 mars 2009, <http://content.time.com/time/world/article/0,8599,1887106,00.html>, consulté le 15 aout 2016.

Dans les années 1950, le principe de la diplomatie chinoise « pencher d'un seul côté » a conduit l'éducation des langues étrangères à pencher d'un seul côté russe. Sous l'impacte de la guerre froide, la Chine a adopté ce principe au lendemain de sa naissance en 1949 et a décidé de pencher du côté soviétique pour lutter contre les impérialistes. Elle a ensuite élaboré une série de mesures qui lui permettraient à s'adapter au modèle soviétique, y compris les politiques d'éducation<sup>1</sup>. Ainsi, les matériaux d'enseignement ont été traduits des manuels scolaires soviétiques et le russe est devenu la langue la plus besoin.

En 1951, 34 universités ont établi le département de la langue russe, contre 13 en 1949, y compris les universités les plus prodigieuses en Chine<sup>2</sup>. En 1953, dans un article publié sur l'enseignement des langues étrangères, le compte a été rendu que la plupart des élèves voulaient apprendre le russe au lieu de l'anglais et des enseignants d'anglais ne disposaient pas de moyen efficace à susciter le vif intérêt des élèves<sup>3</sup>. Dans ce contexte, le Ministère de l'éducation a décidé de fermer le département de l'anglais dans la plupart des écoles normales supérieures afin d'éviter le chômage potentiel des enseignants d'anglais dans un futur proche<sup>4</sup>. Il ne restait qu'une école normale supérieure, l'Université normale de la Chine de l'Est, qui serait responsable de former les enseignants d'anglais pour tout le pays. En 1954, une autre décision du Ministère de l'éducation a supprimé les cours d'anglais dans les écoles secondaires et aux lycées<sup>5</sup>. Par conséquent, le développement rapide de la formation en russe a dépassé les besoins réels, alors que l'enseignement de l'anglais a connu une chute difficile jusqu'à 1965.

Avec le nombre abondant des étudiants en langue russe, le marché du travail dans le

---

<sup>1</sup> Chen Xuefei, *高等教育国际化: 跨世纪的大趋势(L'internationalisation de l'éducation supérieure : une tendance du siècle)*, Fujian, 福建教育出版社(Fujian Education Press), 2002.

<sup>2</sup> Hu Wenzhong, « 我国外语教育规划的得与失(Les gains et pertes dans la planification de l'enseignement des langues étrangères) », *外语教学与研究(Foreign language teaching and research)*, 2001, n°4, pp. 245-251.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

domaine de services en langues étrangères se trouve dans une situation embarrassante. De plus, avec le schisme sino-soviétique dans les années 1960, les politiques d'enseignement des langues étrangères ont ainsi été réorientées. En 1964, la planification de l'éducation des langues étrangères pendant sept ans a été proposée par le Conseil d'Etat<sup>1</sup>. L'Anglais a été affirmée comme la première langue étrangère et le nombre d'élèves apprenant l'anglais était prévu d'augmenter afin d'ajuster les proportions de ceux qui choisiraient l'anglais et ceux qui choisiraient le russe<sup>2</sup>. En même temps, l'attention a été accordée au nombre d'apprenants du français, de l'espagnol, de l'arabe, du japonais, de l'allemand ainsi que des autres langues qui ne sont pas communément utilisées dans les affaires étrangères de la Chine<sup>3</sup>. Pour réaliser ce but, la mise en place d'un certain nombre d'écoles et universités de langues étrangères est nécessaire, ainsi que l'embauche des enseignants étrangers et l'envoi des étudiants à l'étranger.

Pourtant, la planification avait échoué à mettre en œuvre tous ces programmes à cause de la Révolution culturelle de 1966 à 1976, pendant laquelle tout apprentissage de langues étrangères était sévèrement critiqué<sup>4</sup>. Les livres et films étrangers ont été interdits ; les enseignants de langues étrangères ont été considérés comme des victimes de l'influence de la bourgeoisie ; et tous ceux qui pouvaient parler une langue étrangère était considérés comme espions étrangers<sup>5</sup>.

La situation de l'éducation des langues étrangères après la Révolution culturelle a besoin d'être améliorée. Depuis le début des années 1970, le regain de l'enseignement

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat, « 中共中央、国务院关于外语教育七年规划两个文件的批示(Des instructions par le Comité central du Parti Communiste Chinois et du Conseil d'Etat sur les deux documents de la planification de l'éducation des langues étrangères pendant sept ans) », *党的历史文献集和当代文献集：建国以来重要文献选编第十九册(Collection des documents historiques du Parti Communiste Chinois : le XIX<sup>e</sup> album des documents importants depuis la fondation de la République populaire de Chine)*, <http://cpc.people.com.cn/GB/64184/64186/66675/4493728.html>, consulté le 22 juillet 2016.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Jeffrey Gil, « English language education policies in the People's Republic of China », in Robert Kirkpatrick, *English language education policy in Asia*, Spinger, 2016, 56 p.

<sup>5</sup> *Ibid.*

des langues étrangères est vu comme un moyen à rétablir les relations avec les pays occidentaux. En 1978, l'éducation de l'anglais comme la première langue étrangère a donc été relancée. Il est également souligné que la formation des experts en langue russe ne devrait pas être cessée. Jusqu'à 2001, la proportion d'apprentissage de l'anglais et du russe est à 198 : 1<sup>1</sup>. Environ 350,000 élèves apprennent le russe et ils se répartissent principalement aux trois provinces dans nord-est de Chine et en Mongolie intérieure<sup>2</sup>.

### ***L'anglais comme sujet indispensable***

Suite à la réforme économique chinoise en 1978, l'apprentissage des langues étrangères a été incombé aux buts plus ambitieux. L'anglais reste toujours le pivot pour la modernisation économique chinoise, mais encore pour obtenir une plus grande stature internationale.

En général, l'enseignement supérieur des langues étrangères a été estimé faible et loin d'être utile au besoin du développement économique. Plus spécifiquement, la demande des talents est urgente dans le domaine de la traduction et de l'introduction des ouvrages scientifiques et techniques. Dans les années 1980, on a recommencé à élaborer le nouveau programme d'enseignement universitaire ainsi que l'indicateur de compétences linguistiques, College English Test (CET), comme condition requise pour l'obtention du diplôme universitaire.

Ainsi, l'anglais devient un des sujets indispensables dans l'enseignement primaire et secondaire en Chine. Depuis 1999, un nouveau régime du concours national à la fin des études secondaires a été mis en place dans la plupart des régions du pays. La formule est donc nommée « 3+X », représentant respectivement les trois matières obligatoires – le chinois, les mathématiques et l'anglais, en plus de trois matières aux

---

<sup>1</sup> Liu Daoyi et Gong Yafu, « 中国学校外语教育的发展(Le développement de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles chinoises) », *中小学外语教学(Foreign language teaching in schools)*, 2001, n°1.

<sup>2</sup> *Ibid.*

choix parmi les sciences politique, physique, de l'histoire, de la géographie, de la chimie et de la biologie<sup>1</sup>. Il faut sans doute évoquer l'importance du concours national en Chine, qui offre en fait le plateforme le plus équitable aux élèves chinois à l'échelle nationale. Alors, ce régime « 3+X » permet le développement équilibré individuel à la fois le choix libre de spécialisation des élèves<sup>2</sup>. Le poids de l'anglais dans le concours national augmente annuellement et reste toujours au cœur de la réforme de l'éducation<sup>3</sup>. Certains spécialistes montrent que la Chine entre dans une période sans précédent où l'anglais pèse sur l'éducation nationale depuis la mise en œuvre du régime « 3+X » en 1999<sup>4</sup>. Jusqu'en 2001, l'enseignement de l'anglais est assuré à partir de la troisième année scolaire dans l'éducation primaire et secondaire<sup>5</sup>.

Néanmoins, de conséquences défavorables ont ainsi été apportées aux étudiants originaires du rural. Des écarts considérables existent aux niveaux du développement économique et social entre les régions urbaines et rurales en Chine. Par conséquent, l'infrastructure de l'éducation est insuffisante en zones rurales ainsi que la qualification et l'expérience des enseignants, surtout dans l'enseignement de langues étrangères<sup>6</sup>. En général, les étudiants en zones rurales commencent à apprendre l'anglais à un âge plus avancé que les étudiants en ville<sup>7</sup>. Une grande partie des enseignants en zones rurales travaillent à temps partiel et ne participent pas aux cours complets<sup>8</sup>. Ainsi, leurs étudiants ne peuvent pas recevoir l'entraînement complet et au même degré que les autres. Ces conditions de l'enseignement de l'anglais en zones rurales ne correspondent pas aux critères du régime « 3+X », surtout dans l'examen de compréhension orale.

---

<sup>1</sup> Dong Fang et Yue Long, *追问 3+X(Enquête sur 3+X)*, Fujian Education Press, 2001, 21 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Liu Haifeng, « 高考科目改革：为什么首先是英语？(La réforme du concours national : pourquoi l'anglais est le premier ?) », *湖北大学学报(Journal of Hubei University)*, 2014, n°1.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

Un autre problème à souligner est l'apprentissage de l'anglais a surchauffé en Chine dans les années récentes. En 2013, l'ancien porte-parole du Ministère de l'éducation Wang Xuming a appelé pour l'annulation de l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires<sup>1</sup>. Il a également insisté pour interdire les programmes d'éducation hors campus pour les élèves chinois<sup>2</sup>. De vives discussions ont été générées, par exemple, l'inclusion des mots anglais pourrait endommager la langue et la culture chinoises, ou encore l'apprentissage précoce de l'anglais aurait des effets négatifs sur l'apprentissage des autres langues à l'avenir, etc.<sup>3</sup>. En réponse de l'opinion publique sur la fièvre des langues étrangères, le Ministère de l'éducation a ainsi publié le plan préliminaire pour la réforme du régime du concours national en 2013, visant à réduire la proportion de l'anglais. De nouvelles formules ont également initiées comme « 4+X », « 3+1+X » et « 3+2+X » par les gouvernements locaux.

Pour conclure, des années 1950 aux années 1990, l'éducation chinoise a connu un tour de montagnes russes en modifiant les politiques en matière de l'enseignement de langues étrangères<sup>4</sup>. Pendant cette période, l'élaboration de la politique d'enseignement des langues étrangères est en conformité avec les changements du contexte international et les besoins diplomatiques du gouvernement chinois. Un grand nombre de diplomates sont issus d'interprètes et n'ont pas de connaissance professionnelle en diplomatie ou en relations internationales. De 1990 jusqu'à maintenant, l'anglais devient la seule langue étrangère dans l'enseignement élémentaire des langues étrangères en Chine, alors que les autres langues étrangères telles que le français sont appelées comme les petites langues et enseignées dans les universités<sup>5</sup>. Ainsi, la compétence chinoise en langues étrangères est une capacité plutôt unitaire par rapport à l'UE.

---

<sup>1</sup> Chen Lidian et Yao Chun, « Publisher : no English lesson for kids », *People's Daily*, 10 septembre 2013, <http://en.people.cn/203691/8395043.html>, consulté le 15 aout 2016.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Jeffrey Gil, article cité, 52 p.

<sup>5</sup> Li Yuming, « 我国目前的语言政策与语言教育(La politique linguistique et l'enseignement des langues de la Chine) », *中华读书报(China reading weekly)*, publié le 19 septembre 2007.

## **Bilan**

Face à la mondialisation, l'enseignement de langues étrangères paraît plus que jamais nécessaire, et l'Europe et la Chine adoptent différentes politiques à propos des langues étrangères. D'abord, les langues étrangères pour les Européens peuvent être divisées à deux échelles, celles qui sont à l'intérieur de l'UE et celles qui sont à l'extérieur, puisque la langue maternelle d'un citoyen européen est une langue étrangère pour un autre citoyen européen. En Chine, en revanche, toutes les langues qui n'appartiennent pas aux groupes ethniques chinois sont des langues étrangères. La conception des politiques linguistiques comme la formule « 1+>2 » sert à défendre le principe du multilinguisme, la diversité culturelle ainsi que d'autres valeurs européennes. Cependant, la défense ne s'applique pas aux autres langues en dehors de l'Europe et l'Union n'a intérêt qu'au niveau commercial. Cela indique que l'UE accorde une importance à la protection de leur propre culture et idéologie et qu'elle a confiance à influencer les autres. Alors que la Chine suit un chemin pragmatique, elle développe sa politique vis-à-vis des langues étrangères selon les besoins périodiques dans ses relations internationales, mais elle se forme aussi à la réalité et a fait de l'anglais la principale langue étrangère. Ainsi, la compétence de l'UE en langues étrangères est une compétence composée, qui tourne autour du noyau de l'anglais, avec le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien en périphérie, tout en couvrant les autres langues. La compétence chinoise en langues étrangères est relativement homogène par rapport à l'Europe. La compétence composée fonctionne avec plus d'efficacité tant pour faire face à la mondialisation que pour prendre la parole sur la scène internationale, puisqu'elle serait efficace en obtention d'informations et accueillerait plus d'audiences.

## **Chapitre VI. La diffusion des langues nationales**

### **III. La diffusion des langues des Etats membres de l'UE**

L'article 126 du CEE met au cœur l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres dans la construction linguistique européenne. Avec l'anglais qui s'impose comme le lingua franca de la communication externe, le multilinguisme semble peu visible pour les relations extérieures de l'UE. Au point de vue national, il faut examiner la politique de chaque Etat membre pour avoir un aperçu de l'ensemble de la diffusion internationale de leurs langues, car la politique culturelle est l'un des domaines exclusifs aux pays membres de l'UE. Mais à cause de limite de longueur du mémoire, nous ne choisissons que le français et le portugais parmi les langues les plus parlées au monde pour discuter de la possibilité de contrebalancer l'influence de l'anglais au niveau international.

### ***Le français et la Francophonie***

En 2014, on estime 274 millions de locuteurs français sur 102 pays et territoires dans le monde, dont la composante principale et croissante se trouve en Afrique<sup>1</sup>. L'Europe est au premier rang parmi les continents où le français est pratiqué comme la langue étrangère<sup>2</sup>.

Certes, la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est pour vocation de valoriser l'usage du français dans le contexte de la diversité linguistique, comme sa première maquette institutionnelle l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) de 1970<sup>3</sup>. Reposant sur le critère de la langue, L'OIF serre le lien non seulement avec les pays historiquement colonisés par la France et la Belgique, mais aussi avec les pays qui n'ont jamais connu la tutelle française<sup>4</sup>. Pour ses pays membres, la langue française sert comme « symbole de la dualité linguistique » du Canada, « gage d'affirmation diplomatique et d'indépendance » pour certains pays d'Europe de l'Est, « expression de liens privilégiés souhaités » pour des anciennes

---

<sup>1</sup> OIF, *La langue française dans le monde*, Paris, Nathan, 2014.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> OIF, *Une histoire de la francophonie*,

<http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>, consulté le 24 aout 2016.

<sup>4</sup> Jacques Barrat et Claudia Moisei, *Géopolitique de la Francophonie : un nouveau souffle ?*, Paris, La documentation Française, 2004, 24 p.



colonies, et sans doute, « outil » de la politique étrangère de la France<sup>1</sup>. Ensemble avec les deux autres réseaux, l'Alliance Française<sup>2</sup> et les Instituts français<sup>3</sup>, l'OIF a réussi à diffuser l'enseignement du français sur les cinq continents, et notamment en Afrique subsaharienne, où on constate une progression moyenne de 15% de 2010 à 2014<sup>4</sup>. De plus, l'accent est aussi mis dans ces régions francophones sur leur développement économique par l'amplification des échanges commerciaux et le renforcement de coopération Sud-Sud<sup>5</sup>.

Pourtant, malgré que le français soit la 2<sup>e</sup> langue véhiculaire auprès des organisations internationales, on constate une situation de recul net de l'usage du français, surtout dans les enceintes diplomatiques d'influence. De 1986 à 1996, auprès des services de traduction de la Commission européenne, le nombre total des documents rédigés en français ont diminué de 70% à 38,5%, tandis que le nombre total des documents rédigés en anglais ont augmenté de 19% à 44,7%<sup>6</sup>. L'anglais supplante le français dans les directions générales de la Commission qui sont traditionnellement francophones telles que la DG relations extérieures, la DG industrie, la DG recherche ou encore la DG télécommunications<sup>7</sup>. En 1997, une enquête de la délégation générale à la langue française montre que le déclin du français dans la plupart des organisations internationales est très sensible<sup>8</sup>. Le monolinguisme de l'anglais a bien été établi dans les organisations principales comme la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, l'OMS, etc.<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Justin Massie et David Morin, « Francophonie et opérations de paix : vers une appropriation géoculturelle », *Revue études internationales*, 2011, n°3, 315 p.

<sup>2</sup> Alliance Française, organisation française pour objectif de promouvoir le français, avec 850 implantations dans 137 pays sur les cinq continents.

<sup>3</sup> Institut français, sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères, il a pour mission de diffuser l'enseignement du français comme langue étrangère dans plus de 160 pays dans le monde.

<sup>4</sup> OIF, *Langue française, diversité linguistique*, <http://www.francophonie.org/-Langue-francaise-et-multilinguisme-290-.html>, consulté le 24 août 2016.

<sup>5</sup> OIF, *Économie*, <http://www.francophonie.org/-Economie-.html>, consulté le 24 août 2016.

<sup>6</sup> Sénat, « La défense et la promotion de la langue française dans les institutions communautaires et les organisations internationales », *Projet de loi de finances – Francophonie*, avis n°86, Tome XIII, 1997/1998, [https://www.senat.fr/rap/197-086-13/197-086-13\\_toc.html](https://www.senat.fr/rap/197-086-13/197-086-13_toc.html), consulté le 25 août 2016.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

Or l'OIF ne se veut pas limiter à sa vocation originelle, elle cherche à renforcer le rôle du français par intervenir dans un champ plus large. Le Sommet de Hanoï de 1997 a donné l'accès à l'OIF à la scène diplomatique et stratégique internationale<sup>1</sup>. L'OIF a décidé de prendre l'engagement d'« apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits<sup>2</sup>. » En coopération avec l'ONU, elle participe aux opérations de maintien de la paix dans trois champs d'action : l'assistance et l'observation électorales, le renforcement des effectifs francophones dans les opérations de maintien de la paix, et la « contribution réelle » apportée aux certaines régions africaines, telles que la Côte d'Ivoire, le Burundi, le Tchad et la République centrafricaine<sup>3</sup>. Ses efforts ont été fort estimés comme « coopération de plus en plus étroite et féconde » par l'ONU<sup>4</sup>.

Les conceptions sur ce rôle nouveau de l'OIF divergent. Selon Pierre-André Wiltzer, l'OIF est « un vecteur de domination hégémonique, un instrument multilatéral à la solde de la France et, dans une moindre mesure, du Canada<sup>5</sup>. » Parce que son intervention sur le champ de maintien de la paix renforce la position dominante des valeurs libérales et démocratiques héritées de la révolution française, par les moyens spéciaux tels que l'assistance électorale. Certains estiment que l'OIF représente plutôt « un véritable acteur politique international anti-hégémonique qui possède une valeur ajoutée propre en matière de paix et de sécurité<sup>6</sup>. » La Francophonie sert, au niveau géopolitique, comme espace géoculturel institutionnalisé qui pourrait faire contrepoids à l'hégémonie de l'anglais<sup>7</sup>. Toutefois, quelque soit hégémonique ou anti-hégémonique, ce nouveau rôle de la Francophonie consolide à un certain degré l'influence de la France sur la scène internationale comme pays leader de l'OIF. On peut conclure que l'OIF, « forte de ses valeurs et de sa capacité de dialogue, trouve

---

<sup>1</sup> Niagalé Bagayoko et Frédéric Ramel, « Francophonie et profondeur stratégique », *Etudes de l'IRSEM*, 2013, n°26.

<sup>2</sup> OIF, *Déclaration de Hanoï*, 14-16 novembre 1997.

<sup>3</sup> Justin Massie et David Morin, article cité, 313 p.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Idem.*, 314 p.

<sup>6</sup> *Idem.*, 313 p.

<sup>7</sup> *Idem.*, 317 p.

ainsi le moyen de faire entendre une autre voix sur la scène internationale<sup>1</sup>. »

### *Le portugais auprès les organismes lusophones*

Le portugais est l'une des langues les plus parlées avec environ 240 millions de locuteurs sur trois continents<sup>2</sup>. Elle est la langue officielle de plusieurs organisations internationales comme la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), le Marché commun du Sud (Mercosur), l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation des Etats ibéro-américains (OEI), l'Union des Nations sud-américaines (UNASUR) et l'Union africaine (UA), etc., dont la plupart sont fondées par les Etats de l'Amérique du Sud. Ces organisations disposent respectivement de l'influence économique, culturelle ou politique aux degrés différents.

Par exemple, la CPLP exerce une influence linguistique et culturelle des Etats lusophones. Pour la plupart des linguistes portugais, la naissance de la CPLP est non pas par la volonté politique, mais par la volonté de défendre la langue portugaise. En 1985, Celso Cunha et Lindley Cintra ont publié un accord orthographique, unifiant les deux normes du portugais lusitanienne et brésilienne, qui est ensuite signé par tous les chefs d'Etats de la CPLP et considéré comme « un pas important pour la défense de l'unité essentielle de la langue portugaise pour son prestige international<sup>3</sup> ». Suite à la fondation officielle de la CPLP en 1996, une foule d'accords ont été signés et de nombreux programmes de coopération ont été mis en œuvre, par exemple les accords culturels signés avec l'Organisation Mondiale pour les Migrations et la création de l'Institut International de la Langue Portugais<sup>4</sup>. En tant que pays membre de la CPLP, le Portugal a fondé l'Institut Camoes dans plus de 60 pays depuis 1992, qui s'appuie sur des réseaux universitaires pour promouvoir l'enseignement du portugais<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Marion Julia, « L'évolution de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales : l'exemple de l'organisation internationale de la Francophonie », in Michel Guillou et Phan Thi Hoai Trang, *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond, 2008.

<sup>2</sup> Observatorio da Lingua Portuguesa, <http://observatorio-lp.sapo.pt/pt>, consulté le 25 aout 2016.

<sup>3</sup> Michel Perez, « La lusophonie dans l'espace mondial », *Lusotopie*, éditions Karthala, Paris, 2000, pp. 610-621

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Edalina Sanches, « The community of Portuguese language speaking countries : the role of language

Pourtant, les autres membres de la CPLP ne se montrent pas suffisamment actifs à part le Brésil. Au Brésil, la promotion de la langue portugaise est subordonnée au Ministère des Relations Extérieures, qui est l'entité responsable de la diffusion de la langue et de la culture à l'extérieur du pays<sup>1</sup>.

A l'instar de la Francophonie, la CPLP fixe aussi des objectifs plus larges pour une présence diplomatique dans le monde. La CPLP intervient comme médiateur aux opérations du maintien de paix et de sécurité de l'ONU, par exemple, elle est intervenue dans les crises politiques en Guinée-Bissau en 1998 et à Sao Tomé en 2003<sup>2</sup>. Elle intervient aussi à la reconstruction du Timor oriental, aux aides humanitaires au Mozambique, etc.<sup>3</sup>. Pourtant, sachant que le portugais n'est pas une langue officielle de l'ONU, son champ d'actions est très limité et ne dépasserait pas la sphère d'influence lusophone des huit pays membres, y compris le Portugal.

De l'aspect économique, c'est le Mercosur qui dispose des liens les plus étroits avec les autres acteurs internationaux, pourtant le Mercosur représente aussi les intérêts des pays hispanophones. A l'intérieur de la CPLP, le Portugal n'est qu'une « puissance européenne moyenne aux capacités budgétaires limitées<sup>4</sup> » ; le Brésil est la « principale puissance de la communauté par son poids politique et économique, mais il reste un pays du tiers-monde<sup>5</sup> » ; les autres pays, l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Sao Tomé-et-Principe, etc., leurs indices de développement humain et économique sont « parmi les plus faibles au monde<sup>6</sup> ».

En revanche, la concurrence entre les deux pays phares, le Portugal et le Brésil,

---

in a globalizing world », *Atlantic future*, scientific paper 14, 2014, 12 p.

<sup>1</sup> *Idem.*, 13 p.

<sup>2</sup> François Lafargue, « Le Brésil, une puissance africaine ? », *Afrique contemporaine*, 2008, n°228, pp. 137-150.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Francisco Santana Ferra, « Un « espace phonique » lusophone à plusieurs voix ? Enjeux et jeux de pouvoir au sein de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, n°1, pp. 95-129.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

empêche de former une vraie puissance lusophone dans l'arène internationale de jeux de pouvoir<sup>1</sup>. Par exemple, le Portugais se considère jouer un rôle de leader qui porte de la lusophonie vers le monde, alors que le Brésil s'appuie sur sa capacité économique et politique à influencer les autres pays<sup>2</sup>.

Ainsi, par rapport à la Francophonie, les pays lusophones n'assurent pas de performances économiques ou sécuritaires au même niveau, néanmoins ils se forment de force réelle comme charnière entre l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et le monde<sup>3</sup>.

Pour conclure, les mesures traditionnelles ont été appliquées par voies culturelle ou économique pour renforcer la solidarité entre les pays membres des espaces linguistiques. Les pays phares européens des deux espaces, la France et le Portugal, disposent d'au moins deux options complémentaires – l'UE et l'OIF/la CPLP – pour obtenir une présence plus répandue de leurs langues et cultures. Mais, l'OIF ne prend pas la langue maternelle comme critère pour restreindre le nombre de ses membres, en étendant ses zones d'influence par les élargissements. Grâce à la coopération plus intense avec l'ONU, la Francophonie se fait entendre sa voix par plus d'audience et acquérir une plus grande légitimité pour ses actions internationales.

#### **IV. La Chine et la diffusion de la langue chinoise**

La langue chinoise comme langue internationale devient de plus en plus importante grâce au succès économique de la Chine dans les deux dernières décennies. Le nombre des apprenants du chinois s'agrandit autour du monde, tandis que la Chine met la promotion de la langue dans sa stratégie diplomatique pour mieux se présenter sur la scène internationale.

#### ***La Chine et les Instituts Confucius***

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Manuel Ennes Ferreira, « Les contours économiques de la CPLP », in *Lusotropicalisme : idéologies coloniales et identités nationales dans les mondes lusophones*, Paris, Editions Karthala, 1997, 20 p.

Les Instituts Confucius sont non seulement les établissements d'enseignement de la langue chinoise, mais aussi l'un des intermédiaires de la communication externe du gouvernement chinois. Selon Hanban<sup>1</sup>, il compte environs 500 Instituts Confucius établis dans 134 pays du monde depuis 2004. La naissance de ces instituts répond aux besoins des pays où les gens s'intéressent à apprendre le chinois et souhaitent connaître la Chine. Les approches d'enseignement sont semblables à celles de l'Alliance Française ou du Goethe Institut, par exemple, les cours de la civilisation chinoise ou les échanges culturels avec des structures locales, etc. En plus, Hanban attache de l'importance à la présence de l'image de la Chine dans les missions des Instituts Confucius. Ainsi, l'introduction de la culture chinoise et des pensées traditionnelles de la Chine devient un contenu essentiel de l'enseignement du chinois.

Evidemment, les pensées traditionnelles surtout le Confucianisme ont largement influencé le style de la diplomatie de la Chine. Par exemple, le style chinois de la négociation repose sur la communication non verbale où la compréhension est basée sur des valeurs partagées<sup>2</sup>. Les Chinois n'expriment pas explicitement leur opinion sur un sujet controversé, et optent plutôt pour la subtilité<sup>3</sup>. En plus, le Confucianisme met l'accent sur la justice morale et les relations amicales au cours de la négociation<sup>4</sup>. Ainsi, la première étape dans la négociation avec les Chinois serait l'établissement de la confiance sur les partenaires, puisque les Chinois appuient sur la confiance des autres que sur la loi<sup>5</sup>. Puis, l'accent serait mis sur les relations à long terme et non pas à l'égard des problèmes à court terme au cours de la négociation<sup>6</sup>. La connaissance profonde sur le chinois et la Chine peut aider à éliminer les malentendus culturels voire idéologiques au cours de la négociation, et emporter des impacts négatifs sur l'image de la Chine.

---

<sup>1</sup> Hanban, le bureau national pour l'enseignement du chinois langue étrangère. Hanban s'engage à promouvoir l'enseignement du chinois et de la culture chinoise dans le monde entier.

<sup>2</sup> Wilfried Bolewski et Candy M. Rietig, « The cultural impact on China's new diplomacy », *the whitehead journal of diplomacy and international relations*, 2008, pp. 83-96.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

En outre, face aux changements impétueux sociaux en Chine, un nombre croissant d'intellectuels chinois se tournent vers le Confucianisme pour en chercher des mesures, sans rejeter l'engagement de la Chine à l'ouverture, à l'interdépendance et au multilatéralisme<sup>1</sup>. En relations internationales, les politologues chinois s'orientent donc vers les pensées confucianistes pour enfin reformuler le propre style de la diplomatie chinoise<sup>2</sup>. Les chercheurs occidentaux croient que la Chine ne se cantonne pas à son rôle d'acteur économique majeur et qu'elle investit massivement dans les Instituts Confucius en formant une génération de sinophones qui prendront le relais de répandre l'influence chinoise<sup>3</sup>. Ainsi, la diplomatie publique est considérée partie intégrante de la politique étrangère chinoise et se traduit notamment par l'établissement des Instituts Confucius<sup>4</sup>.

Toutefois, la contestation occidentale de la Chine comme une puissance menaçante met en cause les Instituts Confucius. Il déclare que la liberté et l'autonomie académiques ne peuvent pas être garanties sous le régime politique autoritaire de la Chine<sup>5</sup>. Bien que sans preuves suffisantes, il juge que les Instituts Confucius ont été instrumentalisés comme un outil de propagande communiste chinois<sup>6</sup>. Face à cette contestation, la Chine n'adopte guère de stratégies pertinentes dans sa diplomatie publique, tout en investissant de plus en plus aux Instituts Confucius.

En outre, le nombre des apprenants de la langue de Confucius comme langue étrangère est encore de petite quantité par rapport à celui de l'anglais. Selon le quotidien français la Libération, le dynamisme économique de la Chine encourage

---

<sup>1</sup> Daniel A. Bell, « Reconciling socialism and Confucianism ? : Reviving tradition in China », *Dissent*, 2010, volume 57, n°1, pp. 91-99.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Barthélémy Courmont, *Chine, la grande séduction : essai sur le soft power chinois*, Paris, Choiseul, 2009, 30 p.

<sup>4</sup> Tanguy Struye de Swielande, *La Chine et le « Soft power » : une manière douce de défendre l'intérêt national ?*, note d'analyse du programme « Union européenne – Chine », Chaire InBev Baillet-Latour, Université catholique de Louvain, mars 2009.

<sup>5</sup> Lo Tinyau et Pan Suyan, « Confucius Institutes and China's soft power : practices and paradoxes », *Compare : a journal of comparative and international education*, Routledge, 2014, volume 44.

<sup>6</sup> *Ibid.*

l'apprentissage du chinois et donc un certain nombre de grandes écoles de commerce ont créé des programmes d'enseignement du chinois<sup>1</sup>. Bien comme nous avons analysé dans le chapitre précédent, les motivations de l'apprentissage du chinois sont majoritairement liées au développement individuel et à la croissance économique nationale dans des pays européens. Le manquement de connaissance de la langue et de la culture chinoises se trouve général en Europe.

### ***L'impasse chinoise dans la diplomatie publique***

Si la Chine ne vise à promouvoir sa langue et sa culture qu'à travers les Instituts Confucius, il serait difficile d'améliorer l'image de la Chine par l'endoctrinement idéoculturel. La promotion de la langue chinoise est devenue partie intégrante de la diplomatie publique de la Chine depuis 2011, lors du 18<sup>e</sup> congrès national du Parti Communiste Chinois. Les Instituts Confucius ont vu le jour en 2004, qui restent une initiative très récente de l'organisation de Hanban, relativement aux autres instituts de langues. Et la situation embarrassante de ces instituts prévoit la difficulté pour la diplomatie chinoise à long terme.

A court terme, en raison de la particularité de sa langue et de sa culture, la Chine ne trouve pas de moyen efficace à interpréter ses histoires au monde. Au cours des trente dernières années, les diplomates chinois ont déjà adopté des moyens occidentaux dans leurs comportements de diplomatie. Mais un grand nombre d'eux annoncent leurs discours publics avec un niveau très avancé du chinois, tout en employant un large éventail de vocabulaires de la rhétorique chinoise, des proverbes chinois et des citations tirées des poèmes anciens chinois, etc.<sup>2</sup>. Cette particularité cause de grandes difficultés pour la traduction et surtout l'interprétation simultanée pour l'audience

---

<sup>1</sup> François Lafargue, « Pourquoi faut-il apprendre le chinois à nos enfants ? », *Libération*, 23 janvier 2012, [http://www.liberation.fr/societe/2012/01/23/pourquoi-faut-il-apprendre-le-chinois-a-nos-enfants\\_790255](http://www.liberation.fr/societe/2012/01/23/pourquoi-faut-il-apprendre-le-chinois-a-nos-enfants_790255), consulté le 26 août 2016.

<sup>2</sup> Chu Shulong, « 讲好中国故事：中国外交的长期任务和挑战(Bien raconter les histoires de la Chine : un défi pour la diplomatie chinoise à long temps) », in Sun Yuhua et Liu Hong, *话语与国际关系：国际政治语言研究(Les paroles et les relations internationales : les études sur le langage politique internationale)*, Beijing, 时事出版社(Current Affairs Press), 2015, 89 p.



étrangère, sans avoir un contexte culturel en commun<sup>1</sup>. Par conséquent, si les idées et les sous-entendus ne peuvent pas être correctement traduits, et ensuite saisis par le public étranger, il serait improbable de convaincre l'audience même si les discours originels ont des arguments éloquents.

Au niveau de la culture, certaines expressions des discours publics sont étroitement liées à la culture chinoise. Par exemple, Anna Gustafsson, traductrice suédoise du roman chinois qui a obtenu le prix Nobel de 2012, montre que les idiomes chinois constituent l'une des raisons principales pour lesquelles la littérature chinoise subit l'influence des œuvres occidentales depuis longtemps<sup>2</sup>. En plus, certaines valeurs politiques propres de l'idéologie chinoise ne peuvent pas être acceptées et reconnues par les autres cultures, notamment avec les Occidentaux. Ainsi, pour susciter les intérêts des autres et étendre les valeurs chinoises, le pouvoir de la Chine sur la voie de la diplomatie publique nous semble impuissant.

Enfin, la réponse de l'Occident à cette volonté de montée en puissance de la Chine est pourtant d'une voix presque homogène. « Le soft power chinois est pour l'heure moins implanté dans les pays occidentaux que dans d'autres régions du monde<sup>3</sup>. » Barthélémy Courmont nous explique la stratégie d'*endiguement* des Etats-Unis, qui dépasse la stratégie de contrainte de Truman et destine à « contrer l'émergence de la Chine à tout prix<sup>4</sup> ». Cette stratégie d'*endiguement* vise à étrangler le soft power chinois par le hard power, soit d'établir la capacité anti-missile du côté des Etats-Unis. Outre de cette stratégie généralement reconnue parmi les grands pays occidentaux, les critiques ne lâchent pas la Chine de son régime dictatorial<sup>5</sup>. « La question de l'absence de démocratie en Chine est mise en avant ... pour critiquer l'émergence chinoise<sup>6</sup>. » Ainsi, la promotion de sa langue et de ses valeurs morales de la Chine

---

<sup>1</sup> *Idem.*, 90 p.

<sup>2</sup> *Idem.*, 91 p.

<sup>3</sup> Barthélémy Courmont, ouvrage cite, 177 p.

<sup>4</sup> *Idem.*, 178 p.

<sup>5</sup> *Idem.*, 184 p.

<sup>6</sup> *Idem.*, 185 p.

susciterait le sentiment de l'insécurité croissante dans certains pays et régions où les valeurs occidentales dominent.

Pour conclure, d'abord, les Instituts Confucius constituent une démarche clé pour la réussite de la politique de l'ouverture de la Chine<sup>1</sup>. Les Instituts Confucius sont chargés des tâches de l'enseignement du chinois ainsi que la transmission des pensées traditionnelles chinoises. Cependant, les Instituts Confucius ne sont pas établis depuis longtemps et n'ont pas d'élèves aussi nombreux que les institutions des autres langues véhiculaires mondiales. La méconnaissance de la langue et de la culture chinoises, en plus de l'hostilité idéologique contre la Chine communiste ou autoritaire, conduit la Chine à une impasse de la diplomatie publique à court terme.

### **Bilan**

Revenons à notre question : est-il possible de contrebalancer l'influence de l'anglais au niveau international ? L'OIF a un rôle ambigu. Le français propose une possibilité limitée de l'alternative de l'anglais dans les affaires internationales, notamment avec l'intervention sur le champ du maintien de paix et de sécurité, mais cette proposition est fondée sur l'hégémonie française à l'intérieur des Etats francophones. Le portugais semble lui peu à même de jouer ce rôle malgré un nombre considérable de locuteurs. La CPLP exige que le portugais soit langue maternelle pour les pays membres mais sa sphère d'influence est restreinte par le nombre d'Etats membres. En outre, l'espace lusophone représente des économies très variées et du poids économique de ces pays est limité, sachant que la propagation de la langue est liée à la croissance économique. Pour le chinois, il n'existe pas de telle organisation internationale de la sinophonie, mais le nombre des Instituts Confucius s'accroît avec une vitesse rapide et la langue bénéficie d'un soutien singulier dans la diplomatie publique chinoise. Pourtant, en raison de la particularité de la langue et de la culture,

---

<sup>1</sup> Zhang Xiping, « 简论孔子学院的软实力功能(Analyse sur la fonction du softpower des Instituts Confucius) », *世界汉语教学(Chinese teaching in the world)*, 2007, n°3, 25 p.

avec la forte hostilité du monde occidental, il serait difficile pour les Occidentaux de comprendre la Chine et son style de diplomatie dans un temps court.

## Conclusion

Ce mémoire analyse trois situations majeures à propos des langues et des politiques linguistiques en Europe et en Chine.

La première partie envisage l'identité européenne en matière linguistique aussi bien que l'identité chinoise linguistique. La langue, étroitement liée à l'intégration culturelle et sociale, joue un rôle essentiel dans la création de l'identité d'une communauté.

Dans un premier temps, l'identité linguistique européenne est non seulement le produit des histoires constructives des identités des Etats ou nations en Europe, elle est aussi le résultat de la construction communautaire pour une Europe multilingue. D'abord, les passés des Etats et nations européens donnent à cette identité une multitude de caractères, comme les cas allemand, belge et letton. Au cours de l'unification de la nation allemande, la langue met en contact l'humanité et la religion, notamment par la diffusion de la Bible luthérienne. Le cadre fédéral de la Belgique implique un modèle plurilingue de double identité de ses peuples, surtout les wallons et les flamands. La Lettonie, représentant des pays baltes, ou encore des pays PECO, est l'échiquier de conflits de deux langues et de deux idéologies. Ensuite, cette identité est aussi voulue politiquement dans le cadre de l'Union européenne, laquelle vise à fonder une Europe sur les valeurs égalitaire et démocratique, bien que ce souhait soit trop peu pragmatique en fonction de vingt-huit pays membres et vingt-quatre langues officielles. Ainsi, la particularité de l'identité linguistique pour l'Europe est liée d'une part à son histoire, et d'autre part à la planification multilingue communautaire.

Dans un deuxième temps, bien au contraire de l'Europe, la politique du monolinguisme du Putonghua est issu de la volonté de sauvegarder la nation, qui se mue en un choix politique à des fins économique et sociale en Chine. Au début du

XX<sup>e</sup> siècle, l'identité linguistique nationale a été prônée par les mouvements Tempête et Elan chinois afin de créer le sentiment d'appartenance à la nation chinoise. Néanmoins, l'occidentalisation du système de la prononciation et la simplification des caractères anciens chinois après 1949 n'ont pas pour but d'établir un statut officiel ou national du Putonghua, mais servent en revanche à liquider l'analphabétisme et à généraliser l'éducation élémentaire, ce qui a enfin contribué à augmenter l'efficacité des activités économiques au niveau national.

La deuxième partie explique que la langue est l'un des outils principaux des aspirations d'une nation existante ou revendiquée, malgré les conceptions différentes de la nation entre l'Europe et la Chine. Les revendications nationalistes ont tendance à se régionaliser dans le contexte de la mondialisation, surtout dans les régions autonomes où les autorités régionales jouissent d'une certaine liberté économique et sociale grandissante.

D'abord, les conceptions de la nation varient selon les pays et régions, que ce soit de type patriotique allemand ou de type républicain français. La nation pour la Chine est plutôt un concept culturel que politique, historiquement constituée et composée de cinquante-six groupes ethniques sur son territoire. Par la suite, dans le cadre de la mondialisation, les nationalismes émergent de plus en plus à l'échelle régionale, surtout parce que l'euro-péisation offre de nouvelles perspectives aux nationalistes régionaux par la mise en place de la libre circulation, du marché unique et la décentralisation, etc. Ainsi, les langues régionales servent comme moyens de représentation identitaire constitutifs des particularismes régionaux. En outre, avec les institutions propres régionales, les entités régionales peuvent désormais se référer aux institutions européennes telles que les Comités des régions, en affaiblissant le poids des Etats dans le processus de la prise de décisions. Mais les nationalismes linguistiques dans certaines régions chinoises, au Tibet par exemple, sont vus comme sécessionnistes au nom de la particularité linguistique, culturelle ou religieuse. Généralement, la considération du respect des droits des minorités et de la protection

des langues régionales est une valeur partagée par la Chine. Mais le cas du Tibet est sensible pour la politique chinoise, selon laquelle la souveraineté d'Etat est primordiale. Ainsi, faute de compréhension mutuelle sur cette conception, cela constitue souvent l'une des sources de controverse entre l'Europe et la Chine.

La dernière partie analyse en quoi les langues constituent un facteur crucial pour l'influence des acteurs politiques sur la scène internationale. La connaissance de plusieurs langues permet de mieux s'adapter à la mondialisation et d'accroître l'influence sur les autres.

Premièrement, le développement de l'aptitude aux langues étrangères est important pour les acteurs internationaux, dont la politique d'éducation occupe une place essentielle. La mise à jour du régime « 1+>2 » en 2002, dans l'objectif d'améliorer la maîtrise des compétences linguistiques des Européens, a contribué à former pour l'Europe une compétence composante en langues étrangères. Cette compétence composante est basée sur le noyau de l'anglais, avec un niveau plutôt élevé du français, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien en périphérie, en couvrant les autres langues étrangères à un niveau élémentaire. A l'opposé, la Chine ne met qu'une langue étrangère en position prioritaire par sa politique d'éducation, actuellement prédominée par l'anglais. Ainsi, du point de vue de l'élaboration des politiques linguistiques, la conception du régime « 1+>2 » correspond à la promotion du principe fondamental du multilinguisme, qui défend la vision morale européenne, alors que la Chine développe sa politique en langues étrangères selon les besoins de périodes historiques différentes. Du point de vue de l'influence, dans la comparaison de l'UE et la Chine, la compétence composée en langues étrangères donnerait l'accès à plus d'occasions de parler sur la scène internationale et gagnerait plus d'audience pour partager les opinions ainsi que les valeurs fondamentales, alors que la compétence quasi unitaire en langues étrangères fonctionne moins efficacement pour faire face à la mondialisation, avec une audience moindre et moins de moyens de se présenter sur la scène internationale.

Deuxièmement, la diffusion des langues propres des acteurs politiques est incontournable pour exercer et accroître leur influence sur les autres. Dans le cadre de l'UE, presque aucune langue ne peut contrebalancer l'influence de l'anglais, malgré les efforts mis en œuvre par les espaces linguistiques telles que l'OIF et la CPLP. De nouveaux moyens sont employés pour renforcer la solidarité intérieure et élargir la sphère d'influence des espaces linguistiques, mais l'intervention économique ou militaire est nécessaire afin de supporter ces activités. Du côté de la Chine, la langue chinoise ne propose pas d'alternative par rapport à l'anglais comme lingua franca, malgré le nombre massif des Instituts Confucius. La langue joue un rôle stratégique pour les relations extérieures de la Chine ; pourtant à cause de la particularité de sa langue et de sa culture, en plus de l'hostilité idéologique du monde occidental, la diplomatie publique chinoise est entrée dans une impasse en matière de langue. Par rapport à l'UE, la Chine paraît faible dans sa capacité à proposer de nouveaux sujets de conversation ou de changer les opinions des autres sur tel ou tel sujet, sans avoir pour elle sur le fond culturel et idéologique la volonté de la part de son audience de l'écouter. Donc, en plus des institutions linguistiques, la puissance économique ou militaire l'emporte sur l'idéologie et sont tout aussi importants pour diffuser la langue propre d'un acteur international.

## Bibliographie

### Documents officiels

British Council, *Ideas for UK schools to teach Mandarin Chinese*, <https://www.britishcouncil.org/voices-magazine/ideas-uk-schools-teach-mandarin-chinese>, consulté le 5 août 2016.

Comité des régions, « Le CdR en bref », *A propos du CdR*, <http://cor.europa.eu/fr/about/Pages/index.aspx>, consulté le 10 juillet 2016.

Commission européenne, *First European survey on language competences : final report*, 2012, pp. 5-76.

Commission européenne, « Le multilinguisme dans l'Union européenne », *Multilinguisme*, [http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/multilingualism/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/multilingualism/index_fr.htm), consulté le 14 juin 2016.

Commission européenne, *Première enquête européenne sur les compétences linguistiques : résumé*, 2012, pp. 4-12.

Commission européenne, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006*, 24 juillet 2003.

Commission européenne, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*, 22 novembre 2005.

Conseil de l'Europe, *Convention cadre pour la protection des minorités nationales*, Strasbourg, 1995.

Conseil de l'Europe, *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, 1992.

Conseil européen, *Conclusions de la présidence : Conseil européen de Barcelone*, SN 100/1/02 REV 1, mars 2002, 19 p.

Eduscol, « La Chine dans l'enseignement scolaire en France », *Enseigner le chinois*, <http://eduscol.education.fr/cid46185/la-chine-dans-l-enseignement-scolaire-en-france.html>, consulté le 5 août 2016.

Eurobaromètre, *Les Européens et leurs langues*, spécial 386/ vague EB77.1, juin 2012.

Eurostat, *L'anglais, le français et l'allemand demeurent les langues étrangères les plus étudiées au premier cycle du secondaire dans l'UE28 en 2012*, 114/2014, 2014.

Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine, *中国语言生活状况报告 (Language situation in China)*, 2006.



Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine, *中华人民共和国国家通用语言文字法 (Law of the People's Republic of China on the Standard Spoken and Written Chinese Language)*, 2001.

National Social Sciences Database, « 汉字简化方案和汉字简化表(Schéma de la simplification des caractères chinois et liste des caractères simplifiés) », *哲学社会科学版(Philosophie et sciences sociales)*.

Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, 10 décembre 1948.

Nations Unies, « Droits des minorités », *l'ONU et les droits de l'Homme*, <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/minority.shtml>, consulté le 25 juin 2016.

Observatorio da Lingua Portuguesa, <http://observatorio-lp.sapo.pt/pt>, consulté le 25 août 2016.

OIF, *Déclaration de Hanoï*, 14-16 novembre 1997.

OIF, *Économie*, <http://www.francophonie.org/-Economie-.html>, consulté le 24 août 2016.

OIF, *La langue française dans le monde*, Paris, Nathan, 2014.

OIF, *Langue française, diversité linguistique*, <http://www.francophonie.org/-Langue-francaise-et-multilinguisme-290-.html>, consulté le 24 août 2016.

OIF, *Une histoire de la francophonie*, <http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>, consulté le 24 août 2016.

Parlement européen, *Documents de séance 1982-1983*, 21 juin 1982.

Parlement européen, « European Parliament resolutions on Tibet and/or Human rights in China », *International Campaign for Tibet*, <http://www.tibetpolicy.eu/european-parliament-resolutions-2000-2012/>, consulté le 27 juillet 2016.

Parlement européen, « La politique linguistique », *Fiches techniques sur l'Union européenne*, [http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU\\_5.13.6.html](http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_5.13.6.html), consulté le 18 juin 2016.

Parlement européen, « Le multilinguisme au Parlement européen : une question d'interprétation ! », *Actualité*, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20071017FCS11816/Le-multilinguisme-au-Parlement-europeen-une-question-d'interpretation-!>, consulté le 18 juin 2016.

Sénat, « La défense et la promotion de la langue française dans les institutions communautaires et les organisations internationales », *Projet de loi de finances – Francophonie*, avis n°86, Tome XIII, 1997/1998.

Sénat, *Situation et avenir de l'enseignement de l'arabe en France*, <https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ091010391.html>, consulté le 15 aout 2016.

Service européen pour l'action extérieure, « Partenariat stratégique », *Chine*, [http://eeas.europa.eu/china/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/china/index_fr.htm), consulté le 5 aout 2016.

State Council of the People's Republic of China, *Constitution of the People's Republic of China*, 14 mai 2004.

State Council of the People's Republic of China, *中华人民共和国民族区域自治法 (Regional Ethnic Autonomy Law of the People's Republic of China)*, 2005.

State Council of the People's Republic of China, « 中共中央、国务院关于外语教育七年规划两个文件的批示(Des instructions par le Comité central du Parti Communiste Chinois et du Conseil d'Etat sur les deux documents de la planification de l'éducation des langues étrangères pendant sept ans) », *党的历史文献集和当代文献集：建国以来重要文献选编第十九册(Collection des documents historiques du Parti Communiste Chinois : le XIX<sup>e</sup> album des documents importants depuis la fondation de la République populaire de Chine)*, <http://cpc.people.com.cn/GB/64184/64186/66675/4493728.html>, consulté le 22 juillet 2016.

State Council information office of the People's Republic of China, *民族区域自治制度在西藏的成功实践白皮书(le livre blanc sur le régime d'autonomie régionale du Tibet)*, le 6 septembre 2015.

State Council Information Office of the People's Republic of China, « 中国的少数民族政策及其实践(La politique sur les minorités ethniques et la pratique) », *政府白皮书(le livre blanc du gouvernement)*, le 27 septembre 1999.

Tribunal Constitucional, *La Constitution Espagnole*, <http://www.tribunalconstitucional.es/Lists/constPDF/ConstitucionFRANCES.pdf>, consulté le 23 juillet 2016.

UNESCO, *Vitalité et disparition des langues*, Paris, 2003.

Union européenne, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, 7 décembre 2000.

Union européenne, *Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun*, 18 septembre 2008.

Union Européenne, *Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Economique Européenne*, 15 avril 1958.

Union européenne, *Traité de Maastricht*, 7 février 1992.

### **Ouvrages généraux**

CALVET Louis-Jean, « Mondialisation, langues et politiques linguistiques », *Revue du GERFLINT (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale)*, 2005, n°1.

CALVET Louis-Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.

GARLICK Jeremy, « A critical analysis of EU-China relations: towards improved mutual understanding », *Contemporary European Studies*, 2012, n°1, 55 p.

HUMBOLDT Wilhelm von, *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, traduit par Denis Thouard, Paris, Seuil, 2000, 131 p.

KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF, 2001.

PAN Zhongqi, « Exploring the conceptual gaps in China-EU relations », *Conceptual Gaps in China-EU Relations: Global Governance, Human Rights and Strategic Partnerships*, Pan Z, Palgrave Macmillan UK, 2012.

TRABANT Jürgen, *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992, 56 p.

WENDT Alexander, *Social theory of international politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

WHORF Benjamin Lee, *Language, thought, and reality: selected writings of Benjamin Lee Whorf*, Cambridge, Mass: M.I.T. Press, 1956.

### **Langue majoritaire et identité linguistique**

BACHARACH François, « La Lettonie et le monde russe : un creuset culturel spécifique dans l'espace européen », *Le courrier des pays de l'Est*, 2006, n°1058, pp. 70-76.

BAUDRY Julien, *Conceptions de la nation et politiques linguistiques en France et en Allemagne : regards croisés*, mémoire IEP : Sciences politiques, Strasbourg, 2008.

BIANCO Lucien Bianco, *Les origines de la révolution chinoise : 1915-1949*, Paris, Gallimard, 1967, pp. 71-72.

BUCHOLTZ Mary, HALL Kira, « Identity and interaction: a sociocultural linguistic approach », *Discourse Studies*, SAGE Publications, 2005, n°7, pp. 585-614.

COWDEROY Natalia, *50 ans du plurilinguisme dans une communauté grandissante : le sentier des langues dans le labyrinthe communautaire*, mémoire IEP : Sciences

politiques, Strasbourg, 2006.

DE SWAAN Abram, *Words of the world : the global language system*, Cambridge Polity Press, 2001.

DIPRALANG EA 739, laboratoire de sociolinguistique, d'anthropologie des pratiques langagières et de didactique du fle/fls, *Construction/déconstruction des identités linguistiques*, 9-10 juin 2016, Montpellier, Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 2016.

DROIT Emmanuel, « Les russophones entre intégration et repli identitaire », *Le courrier des pays de l'Est*, 2005, n°1052, pp. 42-50.

DURANDIN Jonathan, « Politiques linguistiques ethno-centrées en Lettonie : vers la valorisation paradoxale du multilinguisme et des russophones ? », *Revue Synergies du GERFLINT*, 2010, n°7, pp. 119-126.

GAUTHIER Cécile, « Changer de langue pour échapper à la langue ? L'« identité linguistique » en question », *Revue de littérature comparée*, 2011/2, n°338, pp. 183-196.

GRIN François, *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*, Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 65 p.

HAARMANN Harald, « Language politics and the new European identity » in Florian Coulmas, *A language policy for the European Community : prospects and quandaries*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 1991, 103 p.

HAMBYE Philippe, « Plurilinguisme et minorisation en Belgique : d'étranges rapports aux langues "étrangères" », *Langage et société*, 2009, n°129, pp. 29-46.

HORWITZ Rivka, « La conception du langage chez Hamann et Rosenzweig », in *Revue de l'histoire des religions*, Armand Colin, 1996, n°4, pp. 501-534.

KANG Zhongde, « 民族语言转用博弈：东欧国家语言政策研究(Le jeu de l'usage de langues nationales : une étude des politiques linguistiques dans les pays d'Europe centrale et orientale) », *前沿(Forward Position)*, Nanning, 2013, n°5.

KOTT Sandrine, « Éléments pour une histoire sociale et culturelle de la religion en Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001, n°48-4bis, pp. 92-111.

Lemondé, « Les Lettons disent non au russe comme deuxième langue officielle », 19 février 2012, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/19/les-lettons-disent-non-au-russe-comme-deuxieme-langue-officielle\\_1645428\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/19/les-lettons-disent-non-au-russe-comme-deuxieme-langue-officielle_1645428_3214.html).

LI Yuming, « 清末文字改革家论语言统一(Débats des réformistes sur l'unification de langues à la fin de la dynastie Qing) », *语言教学与研究(L'enseignement et la recherche des langues)*, 2003, n°2.

- LI Yuming, « 中国现代的语言规划(La planification du Putonghua en Chine contemporaine) », *汉语学习(Les études du chinois)*, 2001, n°5.
- LICHTKOPPLER Julia, « Language use in the European Union – the role of English as a lingua franca », in Dominik Hanf, Klaus Malacek & Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, 192 p.
- LIU Jinju, « 中国“文言一致”运动再认识——“文言一致”的表象与实质(Rethink Genbun itchi in Chinese literature – Representation and Essence of Genbun itchi) », *东南亚研究(Journal of Southeast Asian Studies)*, 2007, n°1, pp. 88-94.
- LIU Xiayang, « 中国普及普通话现状分析(L'analyse de la généralisation du Putonghua en Chine) », *中国人民大学学报(Journal de l'Université Renmin de Chine)*, Beijing, 1999, n°6.
- LOPEZ Stéphane, « Etat et enjeux du multilinguisme dans les institutions européennes », in Dominik Hanf, Klaus Malacek & Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, pp. 11-12.
- MASSART-PIERARD Françoise, « Politique des relations extérieures et identité politique : la stratégie des entités fédérées de Belgique », *Etudes internationales*, 1999, n°4, pp. 701-727.
- NABLI Bélich, « Identité européenne et communauté politique », *Revue internationale et stratégique*, 2007, n°66, pp. 37-46.
- OAKES Leigh, *Language and national identity: comparing France and Sweden*, Amsterdam, John Benjamins, 2001, 142 p.
- QIAN Xuandong, « 中国今后的文字问题(Les futurs problèmes de la langue chinoise) », *新青年(Nouvelle Jeunesse)*, 1918, n°4.
- QU Qiubai, *鬼门关以外的战争(Guerre à l'extérieur des portes de l'enfer)*, Beijing, 人民文学出版社(maison d'édition Littérature du peuple), 1953.
- RENAN Ernest, *De l'origine du langage*, Paris, Calmann Lévy (Michel Lévy), 1858.
- SAFRAN William, « Language, ethnicity and religion : a complex and persistent linkage », *Nations and Nationalism*, 2008, n° 14, pp. 171-190.
- SINARDET Dave, « Territorialité et identités linguistiques en Belgique », *Hermès, La Revue*, 2008, n°51, pp. 141-147.
- TRABANT Jürgen, « De la langue allemande : un avenir lourd du passé », *Le français aujourd'hui*, 2007, n°156, pp. 69-78.
- THIESSE Anne-Marie, « Le monolinguisme, fondement moderne de l'espace public national et entrave à l'espace public européen ? », in Dominik Hanf, Klaus Malacek

& Elise Muir (dir.), *Langues et construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, 239 p.

WANG Aiyun, « 毛泽东与中国共产党领导的文字改革(Mao Zedong et la réforme de la langue par le Parti Communiste Chinois) », *党的文献(Literature of Chinese Communist Party)*, 2010, n°3.

WANG Shuyan, « Les attitudes linguistiques à l'égard du Putonghua : le cas des migrants du Hubei à Canton », *Canadian Social Science*, 2009, vol. 5, n° 2.

WANG Zhongyan, « 对于废除汉字改用拼音文字的商榷(Discussion de l'abolition des caractères chinois et le remplacement du pinyin) », « 文字改革(Réforme de la langue) », 1957, n°10.

WARLAND Geneviève, « Nationalismes : le débat des historiens belges », *La revue nouvelle*, 2008, n°1, pp. 61-69.

WITTE Els Witte, « La question linguistique en Belgique dans une perspective historique », *Pouvoirs*, 2011, n°136, pp. 37-50.

YANG Hui, « “普通”的微言大义：“文化革命”视域下的瞿秋白“普通话”思想(La signification du Putonghua : la pensée de Qu Qiubai dans la perspective de la révolution littéraire) », *社会科学季刊(Social science journal)*, Fujian, 2009, n°3.

ZHAN Yinxin, « 二十世纪文字改革争鸣综述(Une enquête du débat sur des réformes de caractères chinois au XX<sup>e</sup> siècle) », *中国文字研究(The study of Chinese characters)*, Shanghai, 2003, n°00.

### **Langue régionale et nationalisme linguistique**

ALBER Elisabeth, « Haut-Adige/Tyrol du Sud : un système éducatif divisé dans les Alpes », *Revue internationale de politique comparée*, 2014, n°4, pp. 59-82.

ALBERTI Enoch, « Le nouveau statut d'autonomie de la Catalogne », *Revue française d'administration publique*, 2007, n°121-122, pp. 145-159.

ANDERSON Benedict, *L'Imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 1996, 77 p.

BOYER Henri, *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008, 75 p.

BOYER Henri, « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », *Mots : Les langages du politique*, 2004.

CABESTAN Jean-Pierre, « Les multiples facettes du nationalisme chinois », *Perspectives chinoise*, 2005, mis en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2008, <http://perspectiveschinoises.revues.org/739>, consulté le 23 juillet 2016.

CAHEN Raphaël, LANDWEHRLÉN Thomas, « De Johann Gottfried Herder à Benedict Anderson : retour sur quelques conceptions savantes de la nation », *Sens Public*, 2010.

CHEN Ping, « 语言民族主义：欧洲与中国(les nationalismes linguistiques en Europe et en Chine) », *外语教学与研究(Foreign language teaching and research)*, 2008, n°1, pp. 4-13.

CHIENG André Chieng, BETBEZE Jean-Paul, « Les 100 mots de la Chine », *Que sais-je ?*, Presses universitaires de France, 2010, n°3865.

DAI Qingxia, HE Junfang, *语言和民族(la langue et la nation)*, Beijing, 中央民族大学出版社(édition de l'Université centrale des minorités), 2006, 1 p.

DING Chun, « Conceptual gaps on stability in Chinese and European context », in Pan Zhongqi *Conceptual gaps in China-EU relations : global governance, human rights and strategic partnership*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 132-135.

HE Baogang, « Confucianism versus liberalism over minority rights : a critical response to Will Kymlicka », in Colin Mackerras, *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 37 p.

HE Baogang, SAUTMAN Barry, « The politics of the Dalai Lama's new initiative for autonomy », in Colin Mackerras, *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 53 p.

FEI Xiaotong, *中华民族多元一体格局(la configuration de « la pluralité et l'unité » de la nation chinoise)*, Beijing, 中央民族学院出版社(édition de l'Université centrale des minorités), 1989, 1 p.

FEI Xiaotong, « 关于“文化自觉”的一些自白(Des confessions à propos de la conscience culturelle) », *学术研究(Academic research)*, 2003, n°7.

FERNANDEZ Alicia Fernandez et PETITHOMME Mathieu, « Les nationalismes catalans depuis la transition démocratique », in *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine (1975-2011) : compétition politique et identités nationales*, Paris, Armand Colin, 2012, 121 p.

FICHTE Johann Gottlieb, *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie nationale éd., 1992.

FISHMAN Joshua, *Reversing language shift : theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages*, Multilingual Matters, 1991, 81 p.

GARCIA-ALVAREZ Jacobo, « Territoire, question régionale et dimension européenne dans l'Espagne des Autonomies : réalisations et défis », *Rives nord-méditerranéennes*, 2006, n°25, pp. 31-42.

GOLDSTEIN Melvyn C., « Tibet and China in the twentieth century », in Morris Rossabi, *Governing China's multiethnic frontiers*, Seattle, University of Washington Press, 2004, 194 p.

GOUNIM Yves, « Les dynamiques d'éclatements d'Etats dans l'Union européenne : casse-tête juridique, défi politique », traduit par Fontaine Jacques, *Politique étrangère*, 2013, n°4, pp. 11-22.

HERMANT Daniel, « Les nationalismes et construction européenne », *Cultures & Conflits*, 1992, n°7, pp. 3-16.

JACQUES Martin, *When China rules the world: the rise of the middle kingdom and the end of the Western world*, London, Allen Lane, 2009, 136 p.

JIN Chongji, « 辛亥革命和中国近代民族主义(La révolution Xinhai et le nationalisme chinois contemporain) », *近代史研究(Modern Chinese history studies)*, 2001, n°5, 10 p.

MACKERRAS Colin, « Ethnic minorities », *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 231 p.

OLIVESI Claude Olivesi, « Autonomie des régions ? », *La pensée de midi*, 2007, n°21, pp. 25-48.

PAN Zhongqi, « Managing the conceptual gap on sovereignty in Chine-EU relations », *Asia Europe Journal* 8, 2010, n°2, pp. 228-230.

PAPIN Delphine, « L'anglais et les minorités ethniques au Royaume-Uni », *Hérodote*, 2004, n°115, pp. 125-134.

PASQUIER Romain, « La fin de l'Europe des régions ? », *Politique européenne*, 2015, n°50, pp. 150-159.

RAMIALISON Ifaliantsoa, « L'identité anglaise dans Dr Dee : An English Opera de Damon Albarn », *Volume !*, 2015, n°1, pp. 85-99.

RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation?: et autres essais politiques*, Paris, Presses pocket, 1992.

SAUTMAN Barry, « Preferential policies for ethnic minorities in China : the case of Xinjiang », in Colin Mackerras *Ethnic minorities in modern China*, New York, Routledge, 2011, 339 p.

SEGURA Caterina Garcia, « La présence internationale de la Catalogne dans le processus de transition nationale », *Pôle Sud*, 2014, n°40, pp. 153-170.

SHI Shuo, « 藏传佛教与藏民族的形成(Le bouddhisme tibétain et la formation du groupe ethnique Tibétain) », *四川大学学报(Journal of Sichuan University)*, 1997, n°3, pp. 74-79.



TABOURET-KELLER Andrée, « Contre le nationalisme linguistique », *Langage et société*, 2014, n°148, pp. 97-103.

TETART Frank, *Nationalismes régionaux : un déficit pour l'Europe*, Bruxelles, De Boeck, 2009, pp. 19-67.

### **Langue étrangère et relations internationales**

BAGAYOKO Niagalé, RAMEL Frédéric, « Francophonie et profondeur stratégique », *Etudes de l'IRSEM*, 2013, n°26.

BARRAT Jacques, MOISEI Claudia, *Géopolitique de la Francophonie : un nouveau souffle ?*, Paris, La documentation Française, 2004, 24 p.

BELL Daniel A., « Reconciling socialism and Confucianism ? : Reviving tradition in China », *Dissent*, 2010, volume 57, n°1, pp. 91-99.

BOLEWSKI Wilfried, RIETIG Candy M., « The cultural impact on China's new diplomacy », *the whitehead journal of diplomacy and international relations*, 2008, pp. 83-96.

BRAUD Philippe, « Le réalisme au défi du constructivisme », *La science politique*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2014, 128 p.

CHEN Lidan, YAO Chun, « Publisher : no English lesson for kids », *People's Daily*, 10 septembre 2013, <http://en.people.cn/203691/8395043.html>, consulté le 15 aout 2016.

CHEN Xuefei, *高等教育国际化：跨世纪的大趋势(L'internationalisation de l'éducation supérieure : une tendance du siècle)*, Fujian, 福建教育出版社(Fujian Education Press), 2002.

CHU Shulong, « 讲好中国故事：中国外交的长期任务和挑战(Bien raconter les histoires de la Chine : un défi pour la diplomatie chinoise à long temps) », in Sun Yuhua et Liu Hong, *话语与国际关系：国际政治语言研究(Les paroles et les relations internationales : les études sur le langage politique internationale)*, Beijing, 时事出版社(Current Affairs Press), 2015, pp. 89-91.

COMTE Philippe, *L'enseignement du russe en France : problèmes et perspectives*, 22-24 septembre 2005, Vérone, l'Association des Russisants Italiens et la MAPRIAL, 2008.

COURMONT Barthélémy, *Chine, la grande séduction : essai sur le soft power chinois*, Paris, Choiseul, 2009, 30-185 p.

CRUMLEY Bruce, « Should France count its minority population ? », *Time*, 24 mars

2009, <http://content.time.com/time/world/article/0,8599,1887106,00.html>, consulté le 15 aout 2016.

DERIVRY Martine, *Les enseignants de langues dans la mondialisation : la guerre des représentations dans le champ linguistique de l'enseignement*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2015, 30 p.

DE SWIELANDE Tanguy Struye, *La Chine et le « Soft power » : une manière douce de défendre l'intérêt national ?*, note d'analyse du programme « Union européenne – Chine », Chaire InBev Baillet-Latour, Université catholique de Louvain, mars 2009.

DONG Fang, YUE Long, *追问 3+X(Enquête sur 3+X)*, Fujian Education Press, 2001, 21 p.

FERRA Francisco Santana, « Un « espace phonique » lusophone à plusieurs voix ? Enjeux et jeux de pouvoir au sein de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, n°1, pp. 95-129.

FERREIRA Manuel Ennes Ferreira, « Les contours économiques de la CPLP », in *Lusotropicalisme : idéologies coloniales et identités nationales dans les mondes lusophones*, Paris, Editions Karthala, 1997, 20 p.

GIL Jeffrey, « English language education policies in the People's Republic of China », in Robert Kirkpatrick, *English language education policy in Asia*, Spinger, 2016, pp. 52-56.

HU Wenzhong, « 我国外语教育规划的得与失(Les gains et pertes dans la planification de l'enseignement des langues étrangères) », *外语教学与研究(Foreign language teaching and research)*, 2001, n°4, pp. 245-251.

Institut Avicenne des Sciences Humaines, *Avenir de l'enseignement de la langue arabe en Europe : sixième colloque annuel de l'IASH*, 22-24 juin 2012, Lille, l'Institut Avicenne des Sciences Humaines, 2012.

JULIA Marion, « L'évolution de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales : l'exemple de l'organisation internationale de la Francophonie », in Michel Guillou et Phan Thi Hoai Trang, *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond, 2008.

LAFARGUE François, « Le Brésil, une puissance africaine ? », *Afrique contemporaine*, 2008, n°228, pp. 137-150.

LAFARGUE François, « Pourquoi faut-il apprendre le chinois à nos enfants ? », *Libération*, 23 janvier 2012, [http://www.liberation.fr/societe/2012/01/23/pourquoi-faut-il-apprendre-le-chinois-a-nos-enfants\\_790255](http://www.liberation.fr/societe/2012/01/23/pourquoi-faut-il-apprendre-le-chinois-a-nos-enfants_790255), consulté le 26 aout 2016.

LAGARDE Christian, *Identité, langue et nation : qu'est-ce qui se joue avec les*

langues, Perpignan, Trabucaire, 2008, 128 p.

LE MANCHEC Claude, « Le langage et la langue chez Pierre Bourdieu », *Le français aujourd'hui*, 2002, n°139, pp. 123-126.

LI Yueguang, « Un enseignement et un apprentissage moderne et simplifié dans la pédagogie de la langue chinoise », in *L'enseignement-apprentissage des langues étrangères à l'heure du CECRL : enjeu, motivation, implication*, Arras, Artois Presses Université, 2015, pp. 173-182.

LI Yuming, « 当代中国语言生活中的问题(Les problèmes dans la vie linguistique en Chine contemporaine) », *中国社会科学(Social sciences in China)*, 2012, n°9.

LI Yuming, « 我国目前的语言政策与语言教育(La politique linguistique et l'enseignement des langues de la Chine) », *中华读书报(China reading weekly)*, publié le 19 septembre 2007.

LIU Daoyi, GONG Yafu, « 中国学校外语教育的发展(Le développement de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles chinoises) », *中小学外语教学(Foreign language teaching in schools)*, 2001, n°1.

LIU Haifeng, « 高考科目改革：为什么首先是英语？(La réforme du concours national : pourquoi l'anglais est le premier ?) », *湖北大学学报(Journal of Hubei University)*, 2014, n°1.

LO Tinyau, PAN Suyan, « Confucius Institutes and China's soft power : practices and paradoxes », *Compare : a journal of comparative and international education*, Routledge, 2014, volume 44.

MAAD Assma, « Le chinois, un véritable atout professionnel », *Le Figaro*, publié le 24 avril 2013,  
<http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/le-chinois-un-veritable-atout-professionnel-1754>, consulté le 5 août 2016.

MASSIE Justin, MORIN David, « Francophonie et opérations de paix : vers une appropriation géoculturelle », *Revue études internationales*, 2011, n°3, pp. 313-317.

PEREZ Michel, « La lusophonie dans l'espace mondial », *Lusotopie*, éditions Karthala, Paris, 2000, pp. 610-621.

SANCHES Edalina, « The community of Portuguese language speaking countries : the role of language in a globalizing world », *Atlantic future*, scientific paper 14, 2014, pp. 12-13.

TRABANT Jürgen, « De la langue allemande : un avenir lourd du passé », *Le français aujourd'hui*, 2007, n°156, pp. 69-78.

WITTGENSTEIN Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, 1972.

ZHANG Xiping, « 简论孔子学院的软实力功能(Analyse sur la fonction du softpower des Instituts Confucius) », *世界汉语教学(Chinese teaching in the world)*, 2007, n°3, 25 p.

## Table de matière

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>Liste abrégations</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Partie I. Langue majoritaire et identité linguistique</b> .....	13
<b>Introduction</b> .....	13
<b>Chapitre I. Les histoires de la formation des langues majoritaires</b> .....	14
I. Un multilinguisme identitaire aux origines multiples pour l'Europe	
• Allemagne - le caractère religieux	
• Belgique - le carrefour linguistique	
• Lettonie - l'empreinte linguistique russe	
II. La Chine révolutionnaire derrière une langue standardisée	
• De 1911 à 1949, l'histoire depuis la fin de l'époque des empereurs	
• La réforme du Putonghua depuis 1949	
<b>Bilan</b> .....	26
<b>Chapitre II. Les évolutions du régime linguistique</b> .....	27
III. Un multilinguisme intégral, une identité européen?	
• De l'Europe de quatre à l'Europe de vingt-quatre	
• Le régime égalitaire d'une vraie tour de Babel	
IV. Pour la création d'une société harmonieuse en Chine	
• Le statut du Putonghua en Chine	
• 60 ans du Putonghua en vie contemporaine	
<b>Bilan</b> .....	37
<b>Partie II. Langue régionale et nationalisme linguistique</b> .....	39
<b>Introduction</b> .....	39
<b>Chapitre III. La langue et les conceptions de la nation</b> .....	40

I. La langue et les conceptions européennes de la nation	
• Le rôle de la langue dans les conceptions européennes de la nation	
• Les nationalismes linguistiques, un phénomène à l'échelle régionale - cas de la Catalogne	
II. La langue et la conception de la nation chinoise	
• Un nationalisme né dans la crise nationale	
• Les groupes ethniques et la nation chinoise	
<b>Bilan</b> .....	<b>50</b>
<b>Chapitre IV. Le nationalisme linguistique en région</b> .....	<b>50</b>
III. Un concept ancré dans l'esprit des droits fondamentaux	
• Le statut juridique des langues régionales et des groupes minoritaires en Europe	
• Le rôle du Comité des régions	
IV. Des agglomérations régionales contre un territoire hétérogène	
• Les régions autonomes et l'autonomie des groupes minoritaires en Chine	
• Les conceptions confondues - cas du Tibet	
<b>Bilan</b> .....	<b>64</b>
<b>Partie III. Langue étrangère et relations internationales</b> .....	<b>65</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>65</b>
<b>Chapitre V. La maîtrise des langues étrangères</b> .....	<b>66</b>
I. La politique « 1+>2 », une Europe multilingue	
• De la conclusion du Conseil européen de Barcelone aux écoles européennes	
• Les autres langues en dehors de l'Europe	
II. Le régime « 3+X » du concours national en Chine	
• Prospère éphémère avec le russe	
• L'anglais comme sujet indispensable	
<b>Bilan</b> .....	<b>79</b>
<b>Chapitre VI. La diffusion des langues nationales</b> .....	<b>79</b>
III. La diffusion des langues des Etats membres de l'UE	

- Le français et la Francophonie
- Le portugais auprès les organismes lusophones

IV. La Chine et la diffusion de la langue chinoise

- La Chine et les Instituts Confucius
- L’impasse chinoise de la diplomatie publique

**Bilan ..... 90**

**Conclusion ..... 92**

**Bibliographie ..... 96**